

**Procès-verbal**  
**du conseil départemental du Morbihan**  
**réunion du vendredi 22 septembre 2023**

Le vendredi 22 septembre 2023, à 14 heures 30, le conseil départemental du Morbihan  
s'est réuni à l'hôtel du département à Vannes,  
sous la présidence de M. David LAPPARTIENT, président.

*Procès-verbal approuvé par le Conseil départemental  
lors de sa réunion du 24 novembre 2023*

**LE PRÉSIDENT** – Mes chers collègues, bonjour à toutes et à tous. Bienvenue à notre traditionnelle session du mois de septembre. J’espère que vous avez pu passer un bel été et que vous êtes ragaillardis pour cette session du département. On le verra dans quelques instants.

Je vais tout d’abord laisser la parole à notre 1<sup>ère</sup> vice-présidente, Karine BELLEC, qui, comme à l’accoutumée, va procéder à l’appel.

*(Mme BELLEC, conseillère départementale, procède à l’appel nominal.)*

**Sont présents** : Mohamed AZGAG, Françoise BALLESTER, Karine BELLEC, Denis BERTHOLOM, Alain CARIS, Myrienne COCHÉ, Gilles DUFEIGNEUX, Gaëlle FAVENNEC, Damien GIRARD, Mathieu GLAZ, Dominique GUEGAN, Pierre GUEGAN, Rozenn GUEGAN, Alain GUIHARD, Stéphane HAMON, Marie-Hélène HERRY, Nicolas JAGOUDET, Michel JALU, Marie-Odile JARLIGANT, Muriel JOURDA, David LAPPARTIENT, Marie-José LE BRETON, Dominique LE MEUR, Gwenn LE NAY, Dominique LE NINIVEN, Marie-Christine LE QUER, Sophie LEBRETON, Boris LEMAIRE, Ronan LOAS, Stéphane LOHEZIC, Rozenn MÉTAYER, Christine PENHOUET, Soizic PERRAULT, Gérard PIERRE, Thierry POULAIN, Catherine QUÉRIC, Hania RENAUDIE, Fabrice ROBELET, Marianne ROUSSET.

**Sont absents** : Anne JEHANNO (a donné pouvoir à Thierry POULAIN), Marie LE BOTERFF (a donné pouvoir à Boris LEMAIRE) et Benoît QUÉRO (a donné pouvoir à Soizic PERRAULT).

**LE PRÉSIDENT** – Le quorum est atteint. Nous pouvons ouvrir notre séance et valablement délibérer.

On va passer à l’approbation du procès-verbal du 16 juin dernier. Avez-vous des remarques ?

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l’unanimité.

Merci beaucoup.

Conformément aux articles 28, 29 et 30 de notre règlement intérieur, il n’y a ni vœu ni question déposée au préalable. Nous allons donc pouvoir commencer nos travaux.

## Déclaration liminaire du Président

---

**LE PRÉSIDENT** – Avec cette petite pointe d'émotion quand même, puisque c'est la dernière fois que nous siégeons, non pas dans cette assemblée, mais dans cet hémicycle version vintage. Puisque l'hémicycle date de 1982, après 41 ans de bons et loyaux services, il va donc cesser d'émettre, presque, puisqu'on va engager les travaux dès lundi. Lundi, les travaux vont commencer. Vous avez vu sans doute à l'entrée les photos et les images de synthèse de comment ça va se faire, après. On a fait attention de garder l'esprit des lieux, de faire en sorte d'ailleurs que le bois que vous avez devant vous soit conservé. C'est un bois noble, précieux. On fait en sorte que les fauteuils dans lesquels on est bien assis puissent être conservés. Les fauteuils ne changeront pas. Néanmoins, on va un peu moderniser. C'est vrai que les moquettes murales, ce n'est plus forcément tendance, notamment pour les acariens. En plus, nous avons eu des fuites encore dernièrement par le toit, donc pas mal de dégâts. Il était vraiment temps de faire des travaux, et notamment toute l'isolation thermique, phonique. Nous aurons de grands écrans qui permettront de faire des projections. Tout à l'heure, nous aurons un petit film. Cela nous permettra d'avoir des projections. Nous allons enlever, et j'en suis désolé pour vous, ces télévisions vintage. Chaque conseiller général ou départemental, une fois élu, a toujours voulu appuyer sur le bouton on pour savoir si quelque chose s'allumait et à son grand désespoir, rien ne s'est jamais allumé. Ces télévisions vont donc disparaître et on va raser un peu cet aspect. Aussi, on va le rendre accessible puisque notre hémicycle n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite. Dans cette logique d'accessibilité, nous allons y arriver. Les travaux commencent lundi et nous devrions pour notre session de juin 2024 revenir ici. Entre-temps, pour les 3 sessions que nous aurons, elles se tiendront dans la bibliothèque, pour les sessions des mois de novembre, décembre et celle du mois de mars prochain, avant de revenir ici au mois de juin prochain. Savourez donc votre moment ici dans cette assemblée.

Avant que naturellement je laisse, comme de tradition, la parole à Damien GIRARD et à Ronan LOAS, permettez-moi de vous dire quelques éléments d'intervention liminaire, comme à chaque fois. Mes chers collègues, vous savez que nous avons un ordre du jour qui est copieux, qui nous attend aujourd'hui pour cette session de septembre peut-être un peu plus dense que d'habitude, avec pas moins de 31 rapports qui nous seront soumis. Copieux bien sûr par l'importance du nombre de rapports, mais aussi par l'importance des sujets que nous allons avoir à traiter, et particulièrement aussi par leur traduction budgétaire que nous aurons aussi à présenter.

Le premier point majeur, qui est presque le clou spectacle, si je peux m'exprimer ainsi, c'est le point sur la stratégie départementale de l'habitat. Nous sommes là à une étape où cet enjeu est majeur. Je vais y revenir. Nous aurons là donc un débat qui ne sera pas suivi d'un vote, puisque l'objectif est que le vote se fasse uniquement aux mois de décembre prochain. Je vous donnerai un peu la méthodologie, et particulièrement après que les agglomérations se soient exprimées, que nous ayons saisi pour avis les communautés de communes du département, mais également l'ensemble des partenaires de l'habitat, associatifs, privés, pour que chacun puisse s'exprimer et qu'il soit enrichi encore des préoccupations des uns et des autres. Nous serons donc normalement en mesure de le voter au mois de décembre. Mais c'est un enjeu majeur pour notre département, un sujet de préoccupation pour bon nombre de concitoyens, pour se loger eux-mêmes ou pour leurs enfants ou petits-enfants, avec des inquiétudes qu'ils puissent rester sur le territoire ou qu'on puisse tout simplement accueillir les actifs. Nous débattrons de cela et ce sera le premier point qui nous sera représenté par notre collègue Soizic PERRAULT.

Mais il ne faut pas non plus s'y tromper : cette session est naturellement un moment majeur. Le document qui va vous être présenté n'est naturellement pas, comme je vous l'ai dit, complètement achevé. Nous aurons l'occasion encore de l'enrichir. Ce matin, nous avons eu d'ailleurs une réunion du syndicat mixte de l'habitat public du Morbihan au cours de laquelle, avec l'agglomération de Lorient et l'agglomération de Vannes, nous avons pu débattre de ces grandes orientations. Mais l'urgence est là. Elle est réelle. Notre département attire, on le sait. C'est bien, mais cela a naturellement des conséquences sur la pression. Comme dirait l'historien Romain SUÉTONE : « *On fait toujours assez vite ce que l'on fait bien* ». Notre objectif est donc de nous hâter, mais aussi pour que ce que nous faisons puisse répondre aux vraies attentes du territoire. Parce que l'élaboration d'une stratégie, cela prend un peu de temps. Il faut la penser, la concerter, regarder

aussi si cette stratégie, nous sommes capables de la mettre en œuvre. C'est naturellement un sujet difficile, aux multiples facettes. Mais bien sûr, nous ne sommes pas restés inactifs pendant ce temps-là. Je dirais même « bien au contraire », puisque nous avons d'ores et déjà avancé, tout d'abord avec la création de Morbihan Habitat lors d'une session précédente. Morbihan Habitat est pleinement opérationnel et répond aux attentes du territoire. Je me réjouis que nous ayons réussi collectivement à créer Morbihan Habitat, qui est, rappelons-le, le plus gros office public de l'habitat de Bretagne. Parmi la quinzaine d'offices, il y en avait 3 qui n'étaient pas encore dans le rouge. Il ne doit plus en rester qu'un seul, qui est Morbihan Habitat. Je crois pouvoir dire que notre manière de gérer, collectivement, fait qu'ici, on s'en sort toujours beaucoup mieux qu'ailleurs. Parce que ce n'est pas l'aspect dogmatique des choses qui nous anime, c'est le pragmatisme. Notre objectif n'est pas de discourir des heures et des heures sur le logement. C'est d'apporter des solutions concrètes à nos concitoyens. Morbihan Habitat, à cet égard, y répond. Je suis très heureux que nous ayons pu créer cet outil. Nous l'avons aussi doté de moyens, j'y reviendrai, et tout particulièrement par des titres participatifs dont nous avons délibéré. On a d'ailleurs pris des décisions budgétaires très significatives à ce niveau. Nous sommes donc le premier office public de l'habitat de Bretagne, rappelons-le, là où dans d'autres endroits, on n'arrive pas forcément à s'entendre. Et nous savons bien qu'à ce niveau-là, la mutualisation est absolument efficace. Mais dans tous les déplacements que j'ai pu faire dernièrement et au cours de cet été, quels que soient les endroits du territoire, à Groix, à Lorient, à La Roche-Bernard, à Evellys, à Pontivy, à Muzillac, à Quiberon, à chaque fois, les élus m'ont interpellé sur ce sujet du logement.

D'ailleurs, j'en profite pour dire qu'au gré de ces déplacements, pour ceux qui pourraient s'inquiéter de ma disponibilité pour sillonner le Morbihan, je n'ai nullement l'intention de baisser le rythme. Je serai d'ailleurs présent demain à Houat, par exemple, comme je l'étais hier à Quimper pour la CTAP, où j'ai pu porter une voix pas forcément convergente avec les débats mous que nous pouvons y avoir. Il y a donc une urgence, on le sait, et la nécessité d'envisager des choses à court, à moyen et à long terme. L'un n'est pas antinomique de l'autre. Par contre, parfois, aujourd'hui, ce que nous voyons, c'est que malheureusement, les femmes et les hommes politiques ont plutôt des visions courtermistes alors que ce qui doit nous animer, c'est répondre aux besoins immédiats, aux problématiques immédiates, mais sans perdre de vue ce que nous devons avoir à long terme. C'est donc ce qui nous anime. Naturellement, pour les 10 ou 15 prochaines années, ce sujet va être le sujet majeur, ou l'un des sujets majeurs à l'échelle du Morbihan. Il convient que nous l'abordions avec sérieux. Mais je sais que c'est le cas des élus de toute sensibilité, parce qu'il y a aussi un enjeu de mixité sociale, de permettre aux Morbihannaises et Morbihannais de rester habiter ici, dans ce beau département, et à celles et ceux qui y arrivent de pouvoir s'y loger. Notre directrice adjointe en charge notamment des ressources humaines et notre directeur général des services pourraient vous dire que parfois, quand on recrute des agents, après le sourire du recrutement, la difficulté commence de pouvoir se loger. C'est le cas pour le département, c'est le cas pour toutes les collectivités territoriales. C'est le cas pour les entreprises privées. Nous devons donc naturellement y répondre. Une stratégie, ce n'est pas non plus une série de coûts sans lien, comme parfois on peut avoir, en fonction de l'actualité, tendance à y répondre, et sans perspective. L'idée est que cette stratégie engage la collectivité sur du long terme. Je trouve que nous avons perdu parfois, dans nos assemblées, les objectifs de long terme, qui ne sont pas toujours compatibles avec des objectifs courtermistes de réélection. Mais ce qui doit nous animer, ce ne sont pas nos réélections. C'est de servir les concitoyens. J'ai toujours pensé que c'était la meilleure façon d'ailleurs d'être réélu, au demeurant. Cela doit être aussi compatible avec nos plans, nos schémas que nous avons élaborés à l'échelle départementale. Cette majorité, vous le savez, a une vision pour le département. On peut la challenger, mais au moins, on a une vision, on sait où on va.

Mais cependant, il ne faut pas se méprendre. Vous me connaissez, je ne suis pas devenu un adepte de la planification soviétique, dans laquelle une administration décide de tout dans les moindres détails. Je crois tout au contraire à l'engagement et à la responsabilité des acteurs locaux, et des collectivités territoriales notamment. Les maires doivent être impliqués. Les communautés de communes ou d'agglomération doivent être impliquées. Les associations doivent être impliquées, et naturellement aussi nos collègues morbihannaises et morbihannais, nos concitoyens. Comme le Général de GAULLE, et cela faisait longtemps que je ne l'avais pas cité... vous avez vu que j'ai réussi à tenir 4 minutes 30 sans le citer. J'ai la conviction, et je le cite : que « *la politique et l'économie sont liées l'une à l'autre comme le sont l'action et la vie* ». Je partage donc l'esprit du plan qui était le sien, un peu différent du plan soviétique, un plan, disait-il, « qui

embrasse l'ensemble, fixe les objectifs, établit une hiérarchie des urgences et des importances, introduit parmi les responsables et même dans l'esprit public le sens de ce qui est global, ordonné et continu, compense l'inconvénient de la liberté sans en perdre l'avantage ». Tout est dit. Finalement, cette vision du plan n'a pas pris une ride et voilà l'état d'esprit qui est le nôtre ici, dans cette assemblée.

Nous avons donc finalement pour la première fois l'occasion d'affirmer une vision en matière d'habitat et de logement. C'est sain et je trouve que c'est sain que nous n'ayons pas simplement des bordereaux dans lesquels on a à prendre acte du rapport sur la gestion de telle ou telle succursale ou filiale dont nous sommes actionnaires, mais qu'on débâte un peu du fonds et de l'avenir du département. Je trouve que c'est très bien. Non pas que nous ne le faisons pas jusqu'alors, mais cette thématique nous permet naturellement de le faire. Mais en attendant, nous avons mis en place beaucoup d'actions, différentes actions, différents dispositifs, et particulièrement à travers l'outil du département qu'est Bretagne Sud Habitat, qui est devenu Morbihan Habitat, qui n'est plus tout à fait uniquement du département puisque nous avons créé ce syndicat mixte de tutelle. Après la loi NOTRe, qui a quelque part clarifié nos moyens d'intervention et surtout là où nous pouvions intervenir, il y a eu des choix de faits et finalement assez logiques, de se concentrer plus spécifiquement sur ce qui relève de notre compétence, et particulièrement de la compétence sociale, notamment en faveur des personnes âgées et des personnes qui sont en situation de handicap. Mais vous le savez, les choses ne sont pas aussi circonscrites. Nous avons aussi toujours soutenu, par exemple, le CAUE. Notre ancien président et notre nouvelle présidente le savent très bien. Nous avons toujours aussi garanti les emprunts des bailleurs sociaux du Morbihan, et nous avons toujours été impliqués, sans forcément d'ailleurs les signer, dans la mise en œuvre des contrats de ville. Puis, il faut peut-être reconnaître aussi que les périodes antérieures n'étaient pas aussi tendues en matière de logement. C'est devenu un vrai sujet, dans un département quand même assez spécifique. Nous avons un taux de propriétaires parmi les plus importants de France, avec plus de 70 % de propriétaires. Et la majorité que je représente continue de penser qu'être propriétaire, ce n'est pas un vilain mot et que l'objectif de rendre les Français propriétaires, ce que GISCARD appelait de ses vœux à l'époque, est aussi une manière de solvabiliser les ménages sur du long terme et de faire en sorte que finalement, le fruit d'une vie de travail parfois soit aussi la propriété du logement. Cela ne me semble pas totalement anachronique. Mais parfois, quand on augmente systématiquement le pourcentage de logements accessibles, cela suppose aussi, en corrélation, de baisser le pourcentage de propriétaires. Nous, nous ne souhaitons pas baisser le nombre de propriétaires. Rendre les gens propriétaires nous semble être l'idéal de nos concitoyens, auquel nous souscrivons.

Oui, l'habitat et le logement ont naturellement été inscrits dans notre politique pour le Morbihan. Pour autant, faut-il confondre les 2 termes, habitat et logement, 2 notions, 2 concepts diraient même les savants ? On pourrait théoriser ici, mais nous sommes là finalement pour agir. Peu importe le vocabulaire, il faut qu'on y revienne. On y reviendra plus particulièrement tout à l'heure, notamment Mme PERRAULT, dont le contenu de cette stratégie que nous aurons ensuite, après les enrichissements, à approuver par la session du mois de décembre.

Mais je voudrais néanmoins vous inviter à prendre connaissance de plusieurs éléments qui sont importants. Je voudrais d'abord une nouvelle fois saluer le travail du CAUE, le travail de Morbihan Habitat, de nos services et des services des collectivités territoriales. Ce qui conduit à des échanges permanents avec l'ensemble des acteurs du territoire. Merci à toutes celles et tous ceux qui y ont contribué. Leur contribution a été importante. Cette stratégie met en évidence quelques sujets clés, notamment la disponibilité foncière. À l'heure du ZAN, de la réduction des zones, la stratégie de l'habitat va se heurter de plein fouet au manque de disponibilité foncière. Nous avons donc fait aussi des propositions en ce sens, qui sont puissantes, respectueuses des limitations que nous avons en matière d'impact sur l'environnement et sur la biodiversité.

Le 2<sup>e</sup> sujet, c'est notre volonté d'accroître la construction du nombre de logements sociaux pour passer globalement à 1000 logements sociaux produits par an là où nous n'y sommes pas aujourd'hui. Nous avons aujourd'hui 6 à 7 % de nos concitoyens qui vivent dans des logements sociaux. Du moins, les logements sociaux représentent 6 ou 7 % du parc. C'est beaucoup et c'est peu à la fois. Mais là, nous prenons l'ensemble du parc morbihannais. Morbihan Habitat doit être pleinement mobilisé, et je sais qu'ils le sont, sur ce sujet. Nous nous sommes fixé un objectif très ambitieux, d'augmenter de 50 % la production de logements construits par Morbihan Habitat. Cela

paraît simple, mais augmenter de 50 %... il y a des sujets fonciers, logistiques, de ressources humaines, de financement qui se posent. Nous avons donc fixé ce cap à Morbihan Habitat de produire 50 % de logements de plus. Cela suppose aussi que nous mettions plus de moyens, et je vais y revenir. C'est ambitieux. C'est absolument considérable, mais c'est indispensable pour ce département, pour répondre aux attentes de nos concitoyens. Pour cela, il faut doter Morbihan Habitat des moyens indispensables, et on sait que c'est déjà le cas, mais il faudra en donner plus... il faut notamment continuer jusqu'à la fin de ce mandat, sans jamais se démobiliser. Cela va naturellement coûter au département. Nous y sommes prêts. Nous avons intégré cette donnée dans nos maquettes budgétaires et nous savons que nous devons consacrer plus de moyens au logement. C'est une réalité, comme d'ailleurs pour les agglomérations. Nous avons mis 5 M€ de titres participatifs ici à Morbihan Habitat. Les 2 agglomérations, Vannes Agglomération et Lorient agglomération, se sont engagées chacune sur 2,5 millions. Et je suis convaincu que les autres EPCI pourront aussi s'engager. Mais cela va aussi coûter un peu aux communes, qui étaient peut-être aujourd'hui insuffisamment sollicitées, habituées finalement à ce que les bailleurs fassent tout pour eux dans leur territoire. Une politique du logement est une politique qui nécessite des moyens, y compris des moyens communaux. C'est en croisant les moyens départementaux, communaux et communautaires que nous y arriverons. Il n'est d'ailleurs pas interdit, et c'est même incité par la loi, à la région de pouvoir le faire. Mais je doute qu'elle en ait les moyens.

En matière d'action publique, comme le rappelait le Général de GAULLE, et je ne voulais pas vous laisser 5 minutes sans y revenir, il faut établir une hiérarchie des urgences et des importances, y compris en matière de dépenses publiques. Finalement, gouverner, c'est assez simple. C'est hiérarchiser les choses, agir comme on doit le faire en faisant des priorités et parfois des arbitrages, fussent-ils difficiles. Nous disposons ici, grâce à notre rigueur historique de gestion, des moyens nécessaires, même si chacun le sait, nos recettes sont davantage contraintes que les années précédentes. Nous avons eu 2 années assez fastes avec les droits de mutation. Nous avons une baisse de 16,1 % des droits de mutation, 20 % à l'échelle nationale. Ce qui représentera 35 M€ de recettes en moins. Vous verrez ensuite tout à l'heure, et notre présidente de la commission des finances Muriel JOURDA pourra nous le dire, que nous avons plus de 10 M€ d'inscription qui sont simplement la constatation de ce qu'on nous dit de l'évolution du point d'indice. 35 + 10, cela fait déjà 45 M€ : la moitié de notre épargne nette est déjà partie en fumée. Notre bonne gestion nous permet d'intervenir là où d'autres ne pourront pas le faire. Nos dépenses sociales progressent de manière significative.

J'ajoute aussi que construire plus, c'est aussi construire dans l'ensemble du territoire. Je regarde particulièrement mes collègues des secteurs ruraux ou du Morbihan intérieur ou de la campagne, comme dirait Soizic PERRAULT... mais j'imagine qu'elle est toujours en campagne électorale... il convient que nous construisions sur l'ensemble du territoire, naturellement, dans les agglomérations, où la loi SRU et toutes les lois derrière urbanisme et habitat obligent un pourcentage pour les communes de plus de 3 500 habitants, mais également dans les zones littorales. On sait bien que c'est là que c'est le plus tendu. C'est le cas particulièrement aussi sur les îles, où il y a une particularité. Demain, je serai à Houat et nous aurons naturellement l'occasion d'en parler. C'est aussi le cas dans nos territoires ruraux et dans notre Morbihan intérieur, où les demandes existent. Morbihan Habitat a bien commencé et de nombreuses constructions sont en cours. Mais cela ne veut pas dire pour autant que la réponse est la même partout. On ne répondra pas pareil au scalpel à Houat ou dans l'agglomération de Vannes ou de Lorient, ou dans un territoire très rural. La réponse doit être adaptée, y compris en termes de typologie des logements. Cela veut dire que cette stratégie porte sur le Morbihan tout entier. Mais ce n'est pas une politique uniforme. C'est une politique de l'habitat qui tient compte des spécificités des territoires. Faute de quoi, ce serait assurément une erreur.

Le 3<sup>e</sup> sujet est aussi celui de la qualité, au sens large, des logements. D'abord, il y a le sujet de la qualité énergétique. Parce qu'on sait bien qu'il y a une facture énergétique importante. C'est également l'adaptation des logements au grand âge et au handicap, pour que nos logements, particulièrement les logements sociaux, soient adaptés à l'ensemble de ces enjeux. Au demeurant, dans cette session, nous proposerons d'adapter certains de nos dispositifs pour faciliter justement cette mise en œuvre. Nous avons aussi d'ailleurs dans ce domaine un problème de non-recours aux droits, qui est toujours un souci, même si nous essayons d'améliorer les choses et d'innover dans ce domaine. Je vais m'arrêter là parce qu'il ne faudrait pas faire le débat complet avant que nous ayons le débat et avant que Mme PERRAULT ait présenté ce rapport. Nous débattons tout à

l'heure de ce point d'étape. Je souhaite d'ailleurs que le débat soit très ouvert sur ce sujet. N'oubliez pas quand même, comme disait Henri LE BRETON au congrès des maires : « *que le traiteur nous attend, et qu'il faudra finir dans les délais* ». Mais nous pourrions quand même en débattre. Mais permettez-moi de vous dire une chose aussi, et vous le savez, qui est que les moyens du conseil départemental, certes, importants, ne sont pas illimités. Au niveau national, pour vous donner juste un ordre d'idées, les aides au logement correspondent à peu près à 40 Md€. La fiscalité sur le logement, c'est plus de 90 Md€. Vous pouvez donc comprendre les ordres de grandeur qui ont lieu finalement ici. Mais ici, l'avantage, c'est que nous connaissons bien notre territoire et nos habitants. Nous pouvons être efficaces pour répondre aux besoins de manière plus précise.

Lors de cette nouvelle session, nous allons aussi nous prononcer sur de nouvelles propositions budgétaires dans le cadre de la décision modificative n° 2. Vous avez d'ailleurs pu relever que nos budgets sociaux sont mis à contribution et que nous avons fait les abondements nécessaires, notamment en faveur des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, de la protection de l'enfance et de l'insertion. Je le disais tout à l'heure à notre présidente de la commission des finances, nous avons été obligés, non pas d'arbitrer, puisque c'était obligatoire, mais de constater que nous devons inscrire 10 M€ supplémentaires de dépenses pour prendre en compte ces différents besoins. Plusieurs remarques néanmoins s'imposent. La première concerne un point de préoccupation, et je sais que la quasi-totalité de nos conseillers départementaux est aussi membre de conseils d'administration d'EHPAD, et je sais qu'ils sont alertés, tous, dans leur secteur, sur la situation des EHPAD. La situation est préoccupante. La majeure partie d'entre eux sont en situation très difficile et connaissent un déficit important qui se creuse, avec des capacités de trésorerie généralement bien inférieures à 30 jours. Nous ne sommes donc pas loin, pour certains d'entre eux, d'être dans l'incapacité de payer les charges, y compris les salaires. La situation est donc préoccupante. Le problème est qu'elle n'est pas conjoncturelle, mais structurelle. Il faudrait donc une réponse structurelle et les grands débats sur le grand âge attendent toujours. Nous avons activé 2 M€ de fonds de secours en 2022. Vous avez vu qu'en DM, nous avons rajouté des crédits. Sans doute faudra-t-il atteindre 3,5 M€ cette année pour pallier à l'urgence absolue, sans pallier à l'urgence relative. L'ARS est aussi mobilisée de son côté, mais nous voyons que cela a une vraie incidence sur l'état de nos EHPAD. Là aussi, il faut qu'il y ait une réflexion plus profonde qui soit engagée sur ce sujet, tant la préoccupation est réelle. Mais il faudra aussi que les EHPAD qui n'ont pas appliqué les possibilités de majoration de taux d'hébergement, qui étaient les leurs, le fassent. Parce que nous ne pourrions pas aider les EHPAD qui n'ont pas sollicité plus de la part d'un certain nombre de résidents là où d'autres l'auraient fait. Sachant que nous avons quand même 18 % aujourd'hui des Morbihannaises et Morbihannais qui sont en EHPAD, et je parle sous le contrôle de Fabrice ROBELET, qui sont éligibles à l'aide sociale. Pour ceux-là, cela signifie que toute hausse serait compensée par le conseil départemental. Cela veut dire que de toute manière, les plus vulnérables, cela n'a pas d'incidence directe sur eux. Mais il n'est pas illogique que parfois, certains soient mis un peu plus à contribution là où certains EHPAD ne sollicitent pas les résidents à la hauteur où ils devraient le faire et appellent finalement la solidarité départementale. C'est un peu injuste par rapport à ceux qui l'auraient fait. Là aussi, nous allons continuer d'aider nos EHPAD et une mesure d'urgence sera mise en place. Mais le modèle français des EHPAD publics et associatifs est sans doute en bout de course. Nous le constatons.

Certains proposent plus ou moins ouvertement, et je pense au rapport de la députée Christine PIRES-BEAUNE, de s'engager dans une sorte de recentralisation. Que diable est cette lubie nationale de penser que dès qu'il y a un problème, il faut recentraliser ? Là, je pense au moins que nous arriverons à nous entendre avec notre groupe de l'opposition. On va aggraver le cas. Si on recentralise avec l'État qui est exsangue financièrement, comment va-t-il faire pour améliorer les choses ? Très franchement, je ne vois vraiment pas ce que cela pourrait apporter. À part quand même... parce qu'à Bercy, il y a quand même quelques malins... c'est de pouvoir faire main basse sur les financements départementaux. Parce que la loi oblige, et c'est théoriquement une obligation constitutionnelle, à ce que les charges, des EHPAD notamment... quand il y a une compensation, l'État ne compense pas ce qu'il nous a transféré. Si on retransférait, ce serait au coût réel pour nous. Naturellement, le différentiel positif qui est entre ce qu'il ne nous compense pas et ce que nous dépensons reviendrait à l'État. C'est donc une manière pour l'État de faire main basse sur le différentiel et donc sur les financements départementaux. C'est nous qui paierions, non pas à la hauteur de ce que nous devrions être compensés, mais à la hauteur de ce que nous

dépensons réellement. Vous voyez bien la stratégie de l'État. Mais franchement, cette tentation de la recentralisation est de plus en plus présente sur tous les sujets. C'est une fausse route.

Nous sommes ici pour la décentralisation. J'y reviendrai d'ailleurs tout à l'heure. Non, je peux le dire maintenant : « pas pour l'autonomie ». Vous avez d'ailleurs un rapport qui est sorti avant-hier, un peu en catimini, de la région, sur l'autonomie. On réclame à cor et à cri tout un tas de choses. La région Bretagne semblerait réclamer l'autonomie. D'abord, ici, on n'est pas en Nouvelle-Calédonie, on n'est pas en Corse, on n'est pas à Tahiti. La décentralisation et l'autonomie, ce ne sont pas les mêmes mots. Nous sommes assez fidèles au modèle républicain. L'autonomie de la Bretagne, à tout le moins, ne semble pas une bonne chose, surtout vu le mode de gestion de la région. Nous pensons d'ailleurs que parfois, on peut être encore mieux traité de jacobinisme parisien que de jacobinisme rennais. Plein de choses sont faites et quand vous lisez ce rapport, parce qu'il est sorti mercredi... je l'ai lu dans la nuit de mercredi à jeudi, puisque nous avons une CTAP. Je voulais avoir lu le rapport avant d'y aller jeudi matin. Mais globalement, à chaque page, on nous réclame de l'autonomie fiscale. Mais l'autonomie fiscale, dans le langage régional, cela veut dire plus d'impôts, plus de dépenses publiques. C'est défendu par certains collègues présidents de département. Pas le Finistère, ni le Morbihan, vous voyez ce que je veux dire. Mais ils disent qu'on aura plus de service public. Bien sûr, on peut continuer : plus il y a d'argent, plus l'on dépense. On a donc une vraie divergence sur ce sujet. Si plus d'autonomie égale plus d'impôts, je crains vraiment que les Bretons se trompent de combat. Nous, nous sommes pour la décentralisation, efficace, là où on exerce mieux les choses au niveau local. Mais la décentralisation peut parfois être exercée au niveau régional, parce que cela a du sens, parfois au niveau départemental, parfois au niveau purement local. Lisez ce rapport. Il vaut son pesant. On y demande par exemple à ce que la taxe sur les résidences secondaires soit gérée au niveau régional, bien évidemment. Il y a donc une volonté de gérer de la taxe. « *Pourvu qu'on ait de la taxe !* » Naturellement, nous ne pouvons pas souscrire à ce modèle. Je vous invite à le lire sur le site de la région ou sur les réseaux sociaux. Vous pouvez le télécharger. Il est assez intéressant dans sa philosophie. Je ne dis pas que tout est à jeter. Je ne dis pas qu'il n'y a pas des débats à avoir sur ces points. Mais attention à ce qui est présent derrière tout cela, parce que nous voyons bien une volonté de faire en sorte que la région soit l'autorité de tutelle de toutes les autres collectivités en Bretagne. Et nous n'avons pas forcément confiance dans la gestion régionale. Je m'en suis expliqué. J'ai un peu digressé de mon texte, mais puisque c'est quelque chose de nouveau qui vient d'être fait, je ne pouvais pas ne pas vous le dire. On a la même tentation finalement : on nous demande de la décentralisation au niveau régional, ou l'autonomie, mais pour recentraliser à l'échelle rennaise ce qui est à l'échelle locale. On a donc la même vision à Rennes pour la Bretagne que Paris a la vision de la France. Nous ne souscrivons ni à l'une ni à l'autre. Le gouvernement hésite encore sur un certain nombre de choses. Mais il intervient de plus en plus explicitement sur des compétences du département, en multipliant les appels à projets et les contrats, pour imposer finalement son point de vue. Il est nécessaire que l'association des départements de France soit un peu plus réveillée et soit pleinement mobilisée sur ces processus plus ou moins avoués ou inavoués. J'ai bien l'intention de le rappeler lors du prochain congrès de l'association des départements de France, qui se tiendra à Strasbourg au mois de novembre prochain, là où l'identité régionale est aussi une réalité.

Le sujet de la protection de l'enfance mérite aussi un développement particulier. Chacun le sait, la situation de nos services et de nos agents est très difficile. Je voudrais vraiment les saluer parce que les cas sont difficiles, nécessitent des réponses rapides. Parfois, on a même pu voir des agressions sur certains de nos agents, au cours encore de cet été. Je voudrais leur apporter notre plus grand soutien. Ce qu'on peut dire aussi, pour vous donner quelques chiffres, c'est que nous n'avons pas d'augmentation, et c'est assez louable, pour l'instant du nombre d'enfants en mesure de protection. Le directeur général des services, que je remercie, me donne les chiffres tous les mois. Nous sommes autour de 1 800 mesures de protection. Nous sommes même légèrement passés sous les 1 800. Ce qui est plutôt bien, avec quand même une augmentation du nombre d'informations préoccupantes signalées auprès de nos services. Il y a eu aussi des tribunes qui ont été faites par un certain nombre de départements de gauche pour rencontrer un ministre. Je n'ai pas vu forcément le résultat aujourd'hui sur ce sujet, mais il est extrêmement complexe et nous devons protéger les enfants. De notre côté, nous avons renforcé les effectifs dans nos services. Il n'y a jamais eu de dogme ici à ne pas avoir plus de fonctionnaires là où ils étaient nécessaires. Mais cela veut dire que si nous en mettons plus là où c'est nécessaire, nous devons aussi légitimement nous interroger, parfois, sur comment faire en sorte que là où c'est moins nécessaire,



progressivement, nous faisons glisser les choses. Les crédits supplémentaires ont aussi été prévus au bénéfice des assistants familiaux. Nous mettrons donc les moyens pour protéger les enfants dont nous avons la charge.

Il y a d'ailleurs un sujet connexe qui est celui des mineurs non accompagnés (MNA). Leur nombre est reparti à la hausse de manière sensible. Nous avons une inscription budgétaire là aussi importante dans cette session. En gros, c'est à peu près 10 % de notre budget de la protection de l'enfance qui est consacré aux MNA. C'est donc énorme. Nous battons des records, malheureusement, en nombre d'enfants. Nous sommes à peu près à 7 MNA de plus tous les mois. Nous mettons les crédits qui vont avec, parce que la loi nous confie des missions. Nous devons appliquer la loi et nous en occuper. J'entends donc bien que les MNA qui nous sont confiés bénéficient de la meilleure prise en charge possible. J'observe d'ailleurs, et pour tordre le cou aux images d'Épinal, que très majoritairement, ils s'intègrent. Ils s'intègrent plutôt bien. Ils ont envie de travailler, ils ont envie de trouver un travail. Je crois donc que nous œuvrons utilement. Les entreprises dans lesquelles ils sont, en apprentissage, en stage, en CDI, demain ou aujourd'hui, sont satisfaites de leur investissement. Effectivement, certains MNA ont des comportements délinquants, mais il ne s'agit pas d'en faire une généralité. Ce n'est pas vrai. Mais je veux aussi être clair : la loi doit s'appliquer. Quand on nous confie des MNA, nous devons nous en occuper pleinement et réussir leur intégration ici. Parce que c'est une réalité qu'ils vont rester sur le territoire.

Mais il faut aussi savoir que l'immigration est clairement une compétence de l'État, une compétence absolument régaliennne. Elle l'était sur les MNA avant que François HOLLANDE nous transfère cette compétence. Or, sur la compétence immigration, il y a une totale déshérence. Il n'y a objectivement plus de politique migratoire en France. Et je crois qu'on aurait tort de penser qu'il ne faudrait pas en avoir. Le fait de ne pas en avoir, de ne jamais ouvrir le débat sur le sujet fait que naturellement, nous continuerons de faire monter les extrêmes. Regardez des pays comme le Danemark, qui sont plutôt des social-démocraties. Ils ont eu ce débat. Les partis politiques de quasiment tout bord ont réussi à se mettre ensemble d'accord sur une politique migratoire acceptée. Dans le même temps, le RN local est passé de 20 % à 2 %. Cela veut donc dire qu'il faut avoir un débat. Il ne faut pas avoir peur du débat, et s'y tenir. La vraie difficulté aujourd'hui, c'est l'absence de débat, l'absence de décision depuis bien trop longtemps, quelque gouvernement qui ait été en place. Et évidemment, on peut avoir une opinion différente, et c'est fort légitime, sur ce que doit être la politique migratoire. Mais nous sommes finalement en démocratie. Sur ce point d'ailleurs, la France, je le dis clairement, doit continuer d'accueillir des réfugiés politiques. Vous savez d'ailleurs que j'ai été personnellement, et je le suis toujours, très engagé sur ce sujet, tant on voit les drames qui peuvent se passer pour ces réfugiés politiques. C'est donc l'honneur de la France d'être fidèle à ses valeurs et d'accueillir ces réfugiés politiques. Mais tout le monde n'est pas un réfugié politique. Notre pays n'a donc nullement vocation à accueillir sans limites celles et ceux qui veulent s'installer, particulièrement avec les démographies autour de nous et la bombe migratoire qui nous attend. Ce que nous avons vu aujourd'hui n'est rien à côté de ce que nous verrons demain. Quand un juge a pris une décision de reconduite à la frontière, je ne vois pas au nom de quoi, dans un pays démocratique, dans un État de droit, on devrait s'en offusquer. Les décisions du juge résultent des lois qui ont été votées par le Parlement et doivent être appliquées. Un État démocratique a le droit aussi de fixer les conditions des étrangers sur son territoire national. Ce n'est pas faire preuve d'inhumanité sur ce sujet. Au contraire, je rappelle même que du temps des philosophes des Lumières, c'était un critère fondamental, les philosophes décrivant que les libertés des individus et la souveraineté des nations devaient être compatibles. Sur ce sujet, ayons donc un débat de fond. Je sais que nous avons naturellement, au gré de ce qui se passe à Lampedusa ou ailleurs, des débats sur les migrants. Sa Sainteté le pape François est aujourd'hui en France. On a d'ailleurs le Roi Charles III et le Pape le même jour dans le même pays. C'est quand même assez cocasse. Mais le Pape est à Marseille. Sans doute va-t-il parler de ce sujet, tant on sait qu'il s'est exprimé au nom des valeurs qui sont les siennes et celles de l'Église. D'ailleurs, je dis à cet égard que je trouve tout à fait logique et normal que le Président de la République assiste à la messe du Pape François, n'en déplaise à certains. Nous sommes dans un pays laïque. Mais la laïcité ne veut pas dire qu'on ne reconnaît pas les religions. Simplement, la République est neutre. Mais que le Président de la République assiste à une messe du Pape en tant que chef d'État ne me semble absolument pas illogique.

Avant de passer la parole à Damien GIRARD et à Ronan LOAS, je voudrais évoquer quelques autres sujets d'actualité.

Le premier, c'est celui **du contrat de plan État/Région, plus particulièrement dans son volet routier**. Puisque nous avons eu hier une réunion de la conférence territoriale de l'action publique, à Quimper. Comme je n'aime pas trop le centralisme rennais, le département, fidèle à la position de mon prédécesseur, n'y assiste pas nécessairement. Hier, en pays quimpérois, j'ai donc fait le déplacement, avec Maël DE CALAN, qui a à peu près la même opinion que moi sur le sujet. Nous avons d'abord des divergences, mais aussi des points d'accord avec le président de région. Nous avons d'abord salué collectivement le fait que le contrat de plan État/Région soit passé de 189 M€ à 233 M€, soit 44 M€ de plus. Je félicite donc le président de région à cet égard, parce que nous avons tous intérêt à ce qu'il y ait le plus possible de moyens ici. J'ai quand même rappelé 2 choses : d'abord, les 233 M€ ne correspondent qu'à la moitié de ce que nous aurions eu si nous faisons une règle de 3 de notre poids démographique sur l'ensemble des CPER au niveau national. La Bretagne n'est donc dotée qu'à 50 % de ce qu'elle devrait être dotée en appliquant le poids démographique. Nous pesons peu. C'est une réalité. Même si nous avons eu 44 millions de plus, ce n'est qu'une mesure un peu de rattrapage. Mais nous sommes encore à 50 % de moins. Ce que j'ai dit au président, c'est que les 44 M€ de plus de l'État s'accompagnent de 8 M€ de moins de la région. À tout le moins, j'aurais souhaité que la région maintienne sa contribution là où les départements et les EPCI ou les communes vont la maintenir. J'ai donc invité le président de région à maintenir les 8 M€. Ce que m'expliquait le premier vice-président de la région, sans en être convaincu, c'est que c'était de la mécanique. Je lui ai dit que je ne connaissais pas beaucoup la mécanique des chiffres, mais que ce que je voyais, c'est qu'à la fin, c'était juste 8 M€ par la région. Cela ne sert à rien d'aller à Paris si de l'autre côté, c'est pour qu'on en mette moins. Naturellement, je l'ai invité à garder ses 8 M€ et à les mettre sur le Liziéc, là où la région met zéro chez nous là où elle met de l'argent partout ailleurs. Le Morbihan, je l'ai dit, a été globalement, historiquement maltraité plutôt dans les CPER. Un exemple : j'ai demandé au directeur général des services de regarder avec précision quelles ont été les contributions des différents CPER au département du Morbihan. J'entends bien que quand on règle un problème de nœud rennais, au niveau du transport ferroviaire, on règle aussi les TGV qui vont dans le Morbihan. On peut comprendre qu'il y ait un peu plus de choses à certains endroits. Nous pouvons le comprendre. Mais au cours des derniers CPER, c'est 2 % des crédits routiers bretons pour le Morbihan. On représente 22,5 % de la population. Nous avons eu zéro sur la culture, 5,7 % sur l'université. Ce qui fait qu'alors que nous représentons 22,5 % de la population, depuis 2015, nous avons eu 7,3 % des crédits cumulés de l'État et de la région sur les CPER. Nous n'avons eu qu'un tiers de notre poids démographique. Sachant que la Bretagne n'a elle-même que la moitié, cela fait que nous avons 1/6 de notre poids démographique national. Vous voyez bien que nous sommes d'une manière générale maltraités. Je l'ai dit au préfet de région, je l'ai dit au président de région. On peut se réjouir que le Liziéc y soit. Là, il y a des moyens : 16 M€ de l'État, avec 3 M€ supplémentaires. J'ai remercié le préfet de région. Par contre, la région est toujours à zéro. C'est assumé de la part de la région. Néanmoins, ce que nous souhaitons, c'est que ce projet aille vite. J'ai même proposé, pour aller plus vite... ce n'est pas une route qu'on fait d'un point a à un point b, où on peut la saucissonner en 2 ou 3 fois. Un échangeur, quand vous le commencez, il faut le finir. On ne va donc pas le saucissonner sur 2 ou 3 CPER. Ce n'est pas possible. J'ai même proposé que le département puisse préfinancer. Puisque nous ne sommes pas dans la situation financière de l'État et de la région, qui sont exsangues, nous pouvons préfinancer le CPER suivant. Bien sûr, ce que je souhaitais, c'est que les sommes que nous préfinançons soient gagées sur le futur CPER. Voilà une proposition que j'ai faite au président de la région et au préfet de région. J'aurai l'occasion de revoir le président de région d'ici moins de 10 jours. Nous allons travailler ensemble. Je suis convaincu que nous allons réussir à trouver une bonne solution. J'ai dit au Président de Région notre volonté de collaborer sur ce sujet. L'objectif n'est pas d'en faire des polémiques. Il est que nous arrivions à de bonnes solutions. Je sais que pour lui, la situation n'est pas toujours simple, qu'il y a des équilibres à respecter, qu'il y a des contraintes à respecter. Je ne jette pas systématiquement la pierre. Mais je souhaite aussi que le département soit bien traité et que, quelque part, face au fait que nous ayons été maltraités à l'époque, il y ait une espèce de compensation qui puisse se faire favorablement au département du Morbihan. Mais je compte sur la clairvoyance du président de région pour que nous y arrivions. J'ai bon espoir qu'il en soit ainsi. C'est le discours que j'ai pu tenir hier lors de cette réunion de CTAP.

Le 2<sup>e</sup> sujet que je voulais aborder, c'est celui **des taxis, et particulièrement pour les élèves et les étudiants en situation de handicap**. Vous avez reçu le courrier que je vous ai envoyé, parce que malheureusement, le vendredi précédant la rentrée, qui avait lieu le lundi, l'un des attributaires d'un des lots nous a dit être dans l'incapacité d'honorer le marché public qu'il avait eu. Mais quand on nous prévient le vendredi alors que la rentrée a lieu le lundi et que les élèves handicapés attendent d'être pris en charge, c'est compliqué de trouver des solutions dans le week-end. J'ai donc écrit aux familles en leur disant que j'étais scandalisé par ce qui s'était passé. Il y a un code des marchés publics que je dois respecter. Je comprends aussi leur colère. Nos services sont pleinement mobilisés. Nous avons fait preuve de beaucoup de réactivité. Ce n'est pas encore satisfaisant, mais nous avons d'ores et déjà pu trouver beaucoup de solutions. Parce qu'il nous faut répondre et que nous ne pouvons pas ne pas répondre aux besoins. Ce qui est par contre insupportable, ce sont les propos du président du syndicat des taxis morbihannais qui, en substance, aurait souhaité qu'on traite de gré à gré, naturellement sans appliquer la loi, et qu'on attribue les marchés entre amis. Ce n'est pas comme ça que cela fonctionne. C'est d'ailleurs le même qui l'année dernière avait dit que face à l'augmentation du coût du gasoil... un soir, il a dit qu'il ne ramasserait pas les élèves handicapés le lendemain. Je trouve que celui qui représente les taxis est indigne de les représenter. Qu'il ne compte pas sur moi pour se livrer à de telles turpitudes de ne pas respecter le code des marchés publics sur ce point. Nous veillerons donc à apporter une réponse adaptée à l'ensemble des élèves handicapés. J'ai écrit à l'ensemble des familles pour leur dire combien j'étais scandalisé et que nous avançons.

Dernier sujet, je voudrais aussi souscrire à l'appel de M. le Président de la République sur **une action résolue en faveur du patrimoine historique, et particulièrement de nos églises dans nos bourgs et nos villages**. La France est un pays de racines et de tradition catholique, avec ses églises qui sont au centre de nos villages. Le Président de la République a raison. C'est absolument essentiel. Vous savez que dans le Morbihan, nous le faisons de longue date. Ce n'est pas un secret si le rapport qui avait été engagé par des parlementaires... un parlementaire communiste, si je ne m'abuse, qui avait fait un rapport sur les églises. Vous voyez que tout peut arriver. Ce rapport avait conclu qu'en Bretagne, le patrimoine religieux était beaucoup mieux entretenu qu'ailleurs, et particulièrement dans le Morbihan. Vous vous souvenez qu'en début de mandat, nous avons renforcé notre action, parce que trop d'églises ou trop de patrimoines n'ont pas été entretenus pendant très longtemps. Après, les désordres sont tels que les coûts à mettre sont élevés. Ce ne sont pas simplement des matériaux. C'est aussi une architecture, c'est aussi évidemment l'histoire et l'identité de nos bourgs. Dans le Morbihan, nous savons que c'est important. C'est pour cela que nous n'avons pas attendu cet appel, aussi nécessaire soit-il, pour y arriver. On parle de 200 M€ à l'échelle nationale, soit 2 M€ par département. C'est moins que ce que nous mettons, nous. C'est très bien, c'est un bon début. Je souscris à cet appel du Président de la République. Mais là, c'est plutôt en milliards d'euros qu'il faudra mettre de l'argent, ou souscrire pour sauver ce qui fait l'âme même de nos communes.

Voilà ce que je voulais vous dire. C'était peut-être un peu long, mais nous avons beaucoup de choses aujourd'hui. Puisque nos travaux sont copieux, je ne vais pas prolonger mon débat. Je passe sans attendre la parole à M. GIRARD.

**M. GIRARD** – M. le Président, chers collègues, au nom du groupe de gauche et écologiste, je ne peux entamer mon propos sans avoir une pensée pour nos frères marocains et libyens qui subissent d'importants désastres naturels depuis deux semaines. Ces malheurs frappent des États dont les structures sont peu capables de protéger efficacement leur population face à ces événements tragiques. Qui plus est, la politique de développement et de partenariat international française et européenne envers les rives sud de la Méditerranée doit véritablement être questionnée, étant donné les difficultés diplomatiques et humanitaires que la France et l'Europe éprouvent pour à la fois mener la solidarité internationale et gérer des flux migratoires catastrophiques au sens humain du terme.

Puisque j'évoque des sujets internationaux, j'en profite aussi pour relayer l'inquiétude de familles de militaires morbihannais bloqués au Niger, comme on a pu le voir hier dans un article de Ouest-France. Depuis le début de notre mandat, lors de plusieurs sessions, nous avons évoqué ce type de tragédie qui se multiplie à travers le monde. Souvent, nous avons demandé que le département fasse preuve de solidarité, et il faut le reconnaître, vous y avez répondu. Nous pensons à l'arrivée de réfugiés ukrainiens, au tremblement de terre en Turquie, ou encore à notre demande

d'adhésion au Réseau de coopération décentralisée pour la Palestine. Même si pour ce dernier, nous avons hâte d'en voir la mise en œuvre. Nous pouvons constater que le retour de conflits armés et le dérèglement climatique génèrent du chaos, et malheureusement, nous n'en sommes qu'au début. Il nous semblerait utile que le conseil départemental se dote, comme il l'a fait par le passé, d'une politique de coopération décentralisée. Nous vous proposons d'y réfléchir à travers un groupe de travail où l'opposition que nous sommes serait représentée. Cette commission aurait également pour mission de proposer des actions plus ponctuelles lorsque des drames ont lieu, comme ceux cités précédemment.

Nous avons lu dans la presse que vous étiez interrogé sur le nombre de mandats que vous aviez en cours, sur ceux auxquels vous décidiez de renoncer, sur votre questionnement entre le choix de la politique et celui du sport. Je ne suis pas conseiller en orientation et je me garderai donc de vous donner des conseils en la matière. Ce qui nous importe au sein de notre groupe, c'est que vos engagements annexes ne nuisent pas à la capacité de notre collectivité et que le département soit, en temps et en heure, aux côtés des Morbihannaises et des Morbihannais qui en ont besoin. Cependant, nous ne pouvons que constater, sur un ensemble de sujets que les élus de notre groupe ont pu suivre ou faire remonter, que la réactivité et l'efficacité ne sont pas toujours au rendez-vous dans un certain nombre de cas. Quelques exemples : c'est le cas d'une femme du pays de Lorient qui vit avec sa fille handicapée et vit dans un habitat insalubre. 6 mois après nos premiers échanges et notre signalement, elle s'apprête à passer malheureusement un nouvel hiver sans chauffage dans cette même maison. C'est le dossier du FSL : entre notre première interpellation et le fait que vous considériez que ce sujet devait être retravaillé, il s'est écoulé 12 mois sans qu'au moment où nous parlons, aucun changement n'ait eu lieu. Même pas un coup de pouce transitoire pour faire face à l'inflation galopante des prix de l'énergie. Ce sont des familles étranglées, parfois obligées de quitter leurs logements pendant ce laps de temps. Ce sont les délais d'attente à la MDA qui ne s'améliorent pas malgré les promesses du début de mandat d'un délai de réponse devant rapidement être sous les 4 mois. Aujourd'hui, nous sommes quasiment au même délai moyen de traitement qu'au début du mandat : 5,6 mois actuellement contre 6 mois en juillet 2021. Il y a quelques mois, nous vous indiquions que sous le précédent mandat, votre majorité avait entre 2015 et 2021, selon le bilan social de notre collectivité, fait disparaître 60 postes d'assistant socio-éducatif (assistants sociaux, éducateurs spécialisés, conseillers en économie sociale et familiale). Vous nous aviez répondu que le département mettrait des moyens où il y en aurait besoin. Ce que vous évoquiez tout à l'heure aussi dans votre discours de politique générale. Aujourd'hui, nous vous le disons, sur un ensemble de politiques publiques qui sont au cœur des compétences de notre collectivité, les constats ne sont pas bons : il faut sûrement mettre plus de moyens pour répondre aux besoins, il faut aussi des élus présents pour faire avancer les sujets dont nos concitoyens ont besoin.

Quelques mots sur la situation sociale dans notre département. L'inflation et la crise énergétique affectent très fortement le pouvoir d'achat des ménages les moins riches. Nous le voyons sur le terrain, la pauvreté et la précarité s'aggravent pour les personnes éloignées de l'emploi, y compris pour une partie des personnes qui travaillent. Ces personnes trouvent parfois des solutions à travers un réseau de structures caritatives qui fournissent notamment de l'aide alimentaire. Je veux rappeler ici à quel point cette question affecte bon nombre de nos concitoyens. Dans un sondage IFOP en date du 10 avril de cette année, auprès de 1 007 Français vivant au SMIC ou en dessous de ce revenu, 53 % disent avoir réduit les portions alimentaires et 42 % indiquent avoir même supprimé un repas par jour au vu de cette inflation. Ces structures font donc face à des demandes qui explosent, au point de les mettre elles-mêmes en difficulté. On a tous en tête le cas des Restaurants du Cœur. Il y a urgence à mieux aider ces associations qui aident très concrètement des familles, des femmes, des enfants à manger un peu mieux à leur faim. Alors, on vous redit ici ce qui a été dit dans le huis clos de la commission permanente : nous ne comprenons pas les faibles revalorisations, voire les stagnations des aides à ces structures. Par exemple, l'association des Restaurants du Cœur (9 000 €) et la Croix Rouge Française (21 500 €) n'ont pas eu de réévaluation de leur aide en 2023. Nous ne demandons pas que l'ensemble des aides du département suive parfaitement l'inflation, mais concernant ce type d'associations, cela devrait pouvoir être le cas. Elles répondent à des besoins vitaux et ne pas faire évoluer les aides dans ce contexte de forte inflation revient à leur donner moins quand elles vont donner plus !

J'en viens à l'habitat, qui est le grand dossier de cette session, à travers la présentation des « *Orientations pour une stratégie départementale de l'habitat* ». Rozenn MÉTAYER, chez nous, en

détaillera l'analyse que nous en faisons. Mais commençons par indiquer qu'au vu de la crise du logement qui sévit sur une grande partie du territoire, et vous l'avez évoqué, c'est une bonne nouvelle que le département ait enfin une stratégie claire sur cette question. Nous en distinguerons les points positifs, car il y en a un bon nombre, mais je souhaitais souligner à ce stade deux écueils qui nous semblent majeurs dans cette stratégie.

Le premier, c'est de rappeler que le département du Morbihan a été le dernier département breton à être délégataire des aides à la pierre en 2009, mais aussi l'un des premiers à rendre la délégation à l'État en 2014. Dans ce schéma stratégique, vous nous expliquez que vous allez construire du réseau, réunir les acteurs, mais tout cela existe : ça s'appelle le comité régional de l'habitat et de l'hébergement, ou encore le club décentralisation et habitat. Cela fait presque 20 ans que les collectivités se saisissent du sujet du logement et de l'habitat en Bretagne, expérimentent collectivement et négocient avec l'État leurs moyens (certes de plus en plus remis en question au fil des gouvernements). Mais évidemment, sans cette casquette de délégataire, le département du Morbihan n'aura pas voix au chapitre comme une collectivité qui s'implique vraiment sur la politique habitat et logement.

Le second point concerne la place de Morbihan Habitat dans cette stratégie, alors que le département est un bras armé sur le logement social, soit. Mais faire en sorte que Morbihan Habitat soit le seul opérateur à bénéficier des garanties d'emprunts ou faire qu'il porte l'office solidaire du Morbihan pose question. La situation de monopole poussée à l'excès rend captifs nos maires et interroge. Vous semblez aussi considérer comme inéluctable que les communes s'impliquent financièrement quand ce sont les EPCI qui sont compétents à travers le PLH et donc doivent être financièrement impliqués et que le conseil départemental apportera 5 M€ annuels de titres participatifs à Morbihan Habitat. Vous l'avez compris, nous sommes inquiets de la place que vous réservez aux maires dans votre stratégie, face à un opérateur quasi unique qui peut alors se retrouver en situation d'imposer ses choix plutôt que de suivre les désirs des élus des territoires. Nous vous le disons d'autant plus facilement que nous avons des remontées de maires subissant par exemple la vente des logements sociaux dans leur commune, alors qu'ils sont contre et où il existe toujours une demande de logements accessibles.

À propos du rapport de la Chambre régionale des comptes sur les collèges, là aussi, nous en avons fait une lecture attentive et Alain CARIS en détaillera notre analyse, notre attention portant principalement sur l'enjeu de mixité sociale.

Dernier point, nous souhaitons évoquer de nouveau ici les centres sociaux. Au mois de juin, à l'initiative des 4 conseillers départementaux de Lorient, une rencontre s'était tenue, en votre présence, entre les présidents et directeurs des 5 centres lorientais et la présidente de la fédération des centres sociaux de Bretagne. Je crois que, comme nous, vous avez pu mesurer l'importance du travail réalisé par ce réseau, l'importance en termes de lien social. C'est un vrai acteur du « *aller vers* », une notion souvent évoquée, mais dont la mise en œuvre n'est pas toujours si évidente. Nous avons là un réseau, connu par les acteurs et habitants des quartiers et territoires où ils sont situés. Ces centres sociaux n'existent pas que dans les zones urbaines, à l'instar des centres sociaux intercommunaux de Questembert, par exemple. Les centres sociaux jouent un rôle de rempart contre le délitement social. Il nous faut sécuriser leur avenir financier, leur donner de la lisibilité, aider à l'émergence dans des territoires où il serait nécessaire qu'ils puissent exister. Nos voisins bretons fonctionnent avec des conventionnements. Le Morbihan en la matière est absent de cet accompagnement : pouvons-nous y travailler ?

**LE PRÉSIDENT** – Merci à vous. Je répondrai à vos interrogations, que j'ai pu noter, mais je laisse au préalable la parole à Ronan LOAS.

**M. LOAS** – Merci, M. le Président. Mes chers collègues, avant de commencer mes propos, je veux juste rebondir en disant que l'année 1982 n'était pas forcément vintage. Mais je suis heureux de voir cette salle évoluer.

C'est la rentrée, qui doit permettre effectivement, au travers d'une trentaine de bordereaux, de débattre de différents thèmes et de solutions conformes à la stratégie de la majorité départementale évoquée par notre président. Pour ce faire, il faut, comme nous le faisons dans cette assemblée, commencer par revenir aux Morbihannaises et aux Morbihannais, à ce qu'ils

vivent, à ce qu'ils voient, à ce qu'ils veulent. Les Morbihannais que je croise à Plœmeur, et je pense que nous avons tous le même ressenti, mes chers collègues, nous donnent le même message. Ils me semblent fondamentalement inquiets. D'ailleurs, mon collègue Damien GIRARD vient de reprendre ce mot d'inquiétude profonde de nos concitoyens. Ils sont inquiets de voir durer l'inflation, inquiets de voir régresser leur pouvoir d'achat. La peur de la fin de mois ne date pas d'hier, c'est vrai. Mais depuis septembre 2022, on évoquait déjà ces problématiques d'inflation, d'augmentation du coût de l'énergie. Les prix ont encore augmenté de 10 %. Si on compare entre le début de l'année 2022 et maintenant, on a près de 20 % d'augmentation sur le caddie moyen. La nourriture coûte plus cher. L'essence coûte plus cher, surtout quand on habite de plus en plus loin de son lieu de travail. L'électricité coûte plus cher, même si j'ai pu dire dans mon interview de rentrée de maire que l'orage était plutôt derrière nous. Mais nous sommes toujours sur des prix de l'énergie extrêmement forts pour les collectivités locales. Ils vont encore impacter nos concitoyens. Bref, la vie coûte plus cher. Bien sûr, avec l'inflation, les salaires augmentent un peu, les allocations parfois, les traitements de nos fonctionnaires, mais souvent après que les prix aient augmenté et dans une moindre mesure. Ils sont inquiets des prix, des loyers, du logement. Je crois que nous avons tout le même message. Nous n'aurons peut-être pas toujours tous les mêmes réponses. Je ne reprendrai pas les propos qui seront évoqués tout à l'heure par Soizic PERRAULT, mais le logement est au cœur de tous les questionnements de nos concitoyens, qu'ils soient en communes rurales, insulaires, en pleine urbanité. Mais je crois que c'est un véritable sujet.

Nous avons été déçus des annonces du gouvernement au mois de juin. Nous nous attendions à une grande révolution du logement. Il nous reste un levier, celui d'augmenter la taxe sur les résidences secondaires. Je crois que les différentes communes sont en train de prendre des décisions, qui s'appliqueront l'année suivante. Il faudrait délibérer avant le 1<sup>er</sup> octobre. Moi, je n'aurai pas ce temps-là, mais j'ai monté un groupe de travail. Les Français sont inquiets et l'expriment. Mais ce qui serait presque encore plus inquiétant, c'est quand ils ne l'expriment pas. Parce que quand on n'exprime pas une inquiétude, c'est une colère qui peut s'exprimer. Nous avons déjà évoqué dans cette assemblée, bien en amont de la crise des gilets jaunes, ces inquiétudes des territoires en péri urbanité, de ces citoyens qui se sentent déclassés, loin de la fibre optique, loin des lieux culturels, sportifs, associatifs, loin de tout, en contraste avec ces Français au milieu de tout. C'est sûr que la métropolisation, les choix de recentralisation créent ce mal-être auprès de nos populations. C'est bien plus que préoccupant. Je crois qu'il faut se méfier de ces colères non dites, non exprimées, exprimées sur la réforme des retraites. Je reste persuadé qu'il y a un ressentiment auquel il faudra répondre à un moment. Bref, il y a une crainte, une peur du déclassement, du déclassement des classes moyennes. Les classes moyennes sont au cœur des préoccupations de cette assemblée et de la stratégie exprimée de la majorité départementale. Les classes moyennes, de manière très durable et ce n'est pas nouveau, voient leur pouvoir d'achat baisser, s'éroder. Comment peut-on aujourd'hui, si on n'a pas la chance d'hériter, acheter avec un salaire au niveau médian ? Avant, on évoquait cela dans les grandes villes, mais on peut en parler maintenant dans le Morbihan. La société du travail est rapidement en train de disparaître sous nos yeux, et pas parce qu'elle sera remplacée par une société du divertissement, comme on peut l'entendre dans certains débats télévisés. Je ne pense pas la société du travail contre la société du divertissement. Ce n'est pas une question de différence entre le travail et le non-travail. C'est un mauvais débat citoyen qui ne veut strictement rien dire. Ce n'est pas seulement parce que l'échelle des salaires est parfois incompréhensible, mais parce que travailler sérieusement ne permet plus à la plupart des gens de changer de niveau de vie. Ce qu'ont pu connaître nos grands-parents, nos parents. On pouvait avoir une vraie évolution de notre vie quand on était juste travailleur et sérieux dans sa vie. Il y a eu un article brillant d'Antoine FOUCHER dernièrement, si vous avez pu le lire, qui disait que dans les années 50-70, avec une évolution annuelle du pouvoir d'achat autour de 4 à 6 %, on doublait son niveau de vie en une quinzaine d'années. Dans les décennies suivantes, il fallait plutôt une vie de travail, environ 40 ans. Maintenant, depuis une dizaine d'années, on l'évalue à 70 ans. Donc, on ne pourra plus progresser ne serait-ce que par la valeur travail. Dit autrement, travailler sérieusement ne permet plus à la plupart des gens de changer de niveau de vie. Les Français nous disent tous cela. Non pas qu'ils n'aiment pas le travail ou le méprisent... je crois que ce n'est pas du tout le sujet. Ils ont effectivement raison d'être inquiets. Nous essayons en permanence, dans cette assemblée, d'apporter des solutions. Une solution au pouvoir d'achat, c'est celle aussi de maîtriser l'imposition. Cela pourrait être vu comme un mauvais choix, mais dans cette période de tassement et d'érosion du pouvoir d'achat, ne pas toucher à l'imposition locale quand on a encore les leviers, et nous les avons de moins en moins dans nos communes, cela reste un choix, de maintenir surtout pour les classes moyennes ce côté vivable

d'être propriétaire et de continuer à vivre même dans les lieux les plus cotés et attractifs de notre territoire.

Un petit focus, parce qu'on a eu tendance à l'oublier, sur ces colères qui ont pu s'exprimer d'une autre manière, pendant les émeutes qui ont embrasé le pays. D'ailleurs, c'est moins le cas en Morbihan que dans d'autres territoires. Il faut reconnaître que même dans les grandes villes, nous avons été plus protégés. Le lien social, l'action sociale ont eu un effet d'amortisseur de ces colères qui se sont exprimées. Je ne rentrerai pas dans ce débat sur la police. En tout cas, j'ai toujours exprimé un soutien aux forces de l'ordre. Mais en voyant de très jeunes gens brûler, piller leurs écoles, leur quartier, c'est-à-dire des symboles républicains, en voyant des élus attaqués, dans notre immense majorité, je pense que nous avons tous été en colère. Chez beaucoup de nos concitoyens, il y a le sentiment que les institutions et les personnes qui les représentaient ont été bafouées. Je crois que c'est ce sentiment d'autorité qui a été le plus abîmé dans cette période.

Ce que je tenais à vous dire, c'est que quand le Président LAPPARTIENT évoque une stratégie, ce qui peut s'exprimer de manière aiguë en termes de crise... notre bonne gestion nous permet d'être plus réactifs. Nous entendons les remarques de l'opposition. Malgré tout, nous faisons évoluer en permanence nos dispositifs. On parle d'une trentaine de bordereaux, mais chaque session, nos différents dispositifs évoluent. C'est aussi l'avantage de cette assemblée : nous sommes tous élus sur des territoires différents. Et en plus d'être élus, nous sommes tous ici gagnants de notre élection et représentatifs. C'est aussi ce qui enrichit le travail à la fois dans les débats et les critiques. Reconnaissons que dans cette crise démocratique actuelle, qui remet nos démocraties libérales en jeu, on sait ici se respecter. Il n'y a pas d'hystérie. Les différents mauvais débats qu'on a pu entendre dans les différentes rentrées politiques des partis des uns et des autres ne se tiennent pas ici. Je crois que c'est toute la valeur de cette assemblée départementale.

Notre sénatrice présentera une DM très révélatrice, dans laquelle nous retrouverons un certain nombre d'orientations stratégiques en matière d'habitat, qui auront des traductions financières. Les objectifs et les stratégies seront développés par Soizic PERRAULT. Nous évoquerons les sujets d'insertion, d'inclusion. Nous sommes dans un département dans lequel nous sommes quasiment au plein-emploi. Ne rentrons pas dans le débat entre le nombre de chômeurs et le nombre d'entreprises ou de collectivités ayant du mal à recruter. Ce serait simple : on transformerait le chômeur en actif. Mais cela ne fonctionne pas comme ça. C'est tout le travail d'aller chercher par l'inclusion ces publics les plus détachés de l'emploi. Il y a aussi, en cette période de crise, la nécessité de protéger les plus fragiles d'entre nous. Nous connaissons ces problématiques de l'autonomie, de la dépendance, mais aussi du handicap, qui peuvent prendre des facettes multiples. On évoquera l'effort accru... il paraît que nous mobilisons effectivement 107 M€ en faveur des personnes handicapées. Nous vous proposerons d'ajuster à plus de 400 000 € encore les prestations handicap. C'est 600 000 € en faveur des IME ou 300 000 € à l'attention des établissements pour personnes âgées, sans repartir sur un débat sur les EHPAD et les solutions d'hébergement des personnes les plus dépendantes sur notre territoire. L'insertion est effectivement un véritable sujet, puisqu'au seul titre du RSA, on dénombre en 10 mois plus de 2,2 % de demandeurs. Ce qui pourrait paraître étonnant avec ce taux de plein-emploi. Je sais que tu sauras expliquer cette dynamique du retour à l'emploi et des leviers que nous avons mis en place.

Sur le sujet de la rentrée, ce serait un oubli si on ne parlait pas des collègues. Mais nous en parlons finalement assez peu dans les médias, puisque cela s'est très bien passé. C'est vrai que nos collègues étaient prêts. Je laisserai mes collègues détailler l'investissement qui a été réalisé. Il y a un PPI qui est réévalué. D'ailleurs, il est débattu de manière très sereine en commission. Mais ce dernier nous permet également de parler des 326 agents du département dans nos collègues, qui sont des maillons importants. Ils sont également un maillon important en matière de signalement de tous les sujets du harcèlement qui ont émaillé cette rentrée, des différentes violences hystériques dès le plus jeune âge. Sur les collègues, c'est donc une rentrée qui se passe bien. Je ne ferai pas ici une liste à la Prévert des investissements, mais je crois qu'aucun territoire n'est oublié, que ce soit à travers des nouveaux collègues ou des collègues en rénovation, pour prendre en compte la rénovation thermique.

Quand je parlais tout à l'heure de pouvoir faire face aux craintes des populations, la crainte est effectivement aussi celle du changement climatique. On a pu entendre un certain nombre de

débats, y compris de la part de certains représentants morbihannais à l'assemblée régionale, par exemple, disant qu'il faisait mauvais cet été, qu'il pleuvait tout le temps et donc qu'il n'y avait pas de réchauffement climatique. Mais je pense qu'il faudrait être plus précis en parlant de dérèglement climatique. Ces 2 mois de pluie et ce coup de chaud que nous venons de vivre sont aussi un marqueur fort du dérèglement climatique que nous subissons de plus en plus intensément sur nos territoires littoraux comme ruraux. Sur les collègues, il y a donc un rapport de la Chambre régionale des comptes, avec une seule recommandation. Pour l'avoir vécu dans ma commune, comme un certain nombre de mes collègues, finalement, quand il y a une seule recommandation, qui nous demande de mettre en place un schéma stratégique, c'est que notre gestion est plutôt efficiente. Je laisserai notre collègue Marie-Hélène HERRY vous présenter ce rapport de la Chambre régionale des comptes.

Sur le sujet du tourisme, malgré la pluviométrie, la fréquentation a été bonne. On a parlé de l'excursionnisme, qui est un tourisme mobile. Effectivement, avec la météo de cet été, il y a eu beaucoup moins de mouvements sur le territoire, sur les territoires littoraux. Mais d'autres équipements, en partie muséographiques, ont pu en bénéficier. Nous connaissons tout le talent de Morbihan Tourisme pour attirer des visiteurs, avec un point à signaler, qui est que faire le choix du Morbihan en termes de destination touristique, c'est aussi faire le choix d'un patrimoine entretenu. On reviendra, en parlant de Kerguéhennec, sur la volonté de montrer que le tourisme morbihannais est aussi un tourisme culturel, patrimonial et traditionnel, autour de certains événements qui ont pu se maintenir. Un petit warning sur l'année qui va s'ouvrir en termes d'événements, de festivals : il est évident que les JO vont perturber les événements. Mais on sait qu'avec des JO tous les 100 ans, on peut se permettre de décaler et d'accompagner certains événements. Parce que nous restons une terre de festivals. Je reste persuadé également que c'est ce qui maintient ce lien social sur notre territoire.

Voilà un peu le contraste avec le début de mes propos, peut-être vu comme plus pessimistes. Mais je suis plutôt réaliste sur l'état de pensée des Morbihannais. Il s'agit aussi de voir comment, avec une bonne gestion, on peut accompagner par nos politiques, en les faisant évoluer. C'est malgré tout une bonne rentrée dans le Morbihan, une bonne rentrée qui va préserver nos ressources financières, qui devront être gérées avec prudence. Parce que quelques nuages planent aussi sur le marché de l'immobilier, qui pourraient impacter nos DMTO. Vous avez vu dans le précédent rapport de la Chambre régionale des comptes que nous avons un autofinancement très confortable, un endettement limité, un certain nombre de leviers utiles pour faire face aux différents défis que nous aurons peut-être à relever dans les prochains mois ou prochaines années. En tous les cas, c'est un débat qui sera toujours enrichi. Vous avez utilisé ce mot, M. le Président, et je vais le réutiliser pour terminer mon propos. Ici, dans la diversité des territoires, de nos sensibilités politiques, toutes dans l'arc républicain... je tiens aussi à souligner ce mot. Je pense que dans le débat, nous arriverons toujours à construire les meilleures solutions pour les Morbihannaises et les Morbihannais. Je vous remercie.

**LE PRÉSIDENT** – Merci beaucoup, mon cher collègue, merci à vous toutes et à vous tous. Quelques éléments, notamment en écho à notre collègue Damien GIRARD.

D'abord, je souscris totalement à ses propos sur la solidarité avec nos amis marocains et libyens. Les difficultés de relations entre la France et un certain nombre de pays africains ne doivent pas nous égarer de la solidarité qui doit exister entre les peuples. Naturellement, nous adressons un message de sympathie à l'ensemble du peuple marocain et du peuple libyen.

J'ai bien noté aussi le sujet de la coopération décentralisée avec la Palestine, sur laquelle nous étions engagés sur le principe. Cela n'a pas forcément beaucoup avancé pour le moment. Mais nous allons regarder ça plus en détail.

Après, vous avez soulevé que le cumul d'un certain nombre de mes mandats pourrait potentiellement affecter l'efficacité au sein du département. Je pense qu'il n'en est pas ainsi, mais on laissera aux électeurs en temps voulu le soin d'y apporter une réponse. Toujours est-il que j'ai libéré certains mandats, puisque je ne suis plus président du parc naturel régional notamment, pour me concentrer pleinement sur les mandats qui m'ont été donnés, et particulièrement bien sûr celui de président de département.



Quelques points néanmoins que vous avez abordés. Sur le sujet du FSL par exemple, ce qui a été dit, de mémoire, à la session du mois de juin, c'est que nous allions travailler avec les acteurs, faire de la concertation notamment avec les CCAS et les gestionnaires, ce qui est en cours actuellement, pour proposer une refonte du FSL au mois de décembre. On s'était engagé. La méthodologie est en place. Tout cela fonctionne bien. Le travail est en cours à ce niveau-là. Nous serons en mesure de proposer au mois de décembre de nouveaux critères de FSL.

Vous avez aussi soulevé le délai moyen à la MDA, et peut-être que Karine BELLEC voudra y répondre après. Malheureusement, je constate comme vous que nous nous étions bien améliorés, puisque nous étions rendus à peu près à 4 mois. Ce qui était une bonne amélioration. Nous avons rechuté le mois dernier, puisque nous sommes montés à 5,6 mois, mais notamment avec 4 absences que nous avons eues, qui ont pu être palliées là. Mais cela nous a fait remonter. Alors que la courbe était plutôt assez bonne, elle a mécaniquement remonté le dernier mois. Même si nous avons choisi aussi de mettre des coups de collier particuliers sur des éléments qui vont nous permettre de faire baisser les durées, notamment quand il y a besoin de cartes d'invalidité. Le délai était à 12 mois. Ce qui n'est absolument pas acceptable. Là aussi, des mesures correctives sont en place. Mais Karine pourra en parler, puisque nous avons échangé cette semaine ensemble sur ce sujet non satisfaisant. Mais pour certains éléments, alors que nous étions sur la bonne route... globalement, quand on prenait les courbes de 2020, 2021, 2022, et même 2023, on voyait qu'on s'améliorait. Ce n'était pas au niveau où on aurait voulu s'améliorer, mais on s'améliorait. Là, il y a eu un dérapage concret, le mois dernier. C'est une réalité. Nous avons pris plus d'un mois et demi de retard en peu de temps. Karine pourra vous expliquer les détails au besoin, derrière.

Vous disiez aussi que nous avons fait disparaître un certain nombre de postes, de médiateurs ou dans le domaine de l'aide sociale. Simplement vous dire que nous avons fait en sorte qu'ils ne soient plus forcément dans nos effectifs, ces postes de conseiller en économie sociale et familiale, notamment parce qu'ils sont aussi aujourd'hui financés par le département, plus particulièrement au niveau de l'UDAF, parce que nous y avons vu des synergies. Ce n'est donc pas une perte nette de ces postes. Ils sont aussi financés par nous. C'est une réalité.

Sur le sujet de la délégation de l'aide à la pierre, que vous avez abordé, ce que nous pouvons expliquer, c'est que quand on prend la délégation d'aide à la pierre, on est simplement opérateur de l'État. Puisque cela reste une compétence de l'État. Cela ne change donc que rien à nos compétences directes. Là, c'est vraiment une compétence d'État. Les subventions accordées par l'État aux territoires ne sont pas plus élevées si c'est l'État qui les gère ou nous qui les gérons. Nous les gérons simplement au nom de l'État. Sauf que les plus anciens dans cette maison savent aussi que l'État est un mauvais payeur. L'État ne payait pas, du moins très tardivement. Nous ne sommes pas non plus la banque de l'État. Nous avons donc rendu cette compétence à l'État. Ils exercent la compétence qui est la leur. C'est vrai que je milite assez pour que chacun exerce sa compétence. Là, nous sommes un peu comme la région, qui veut tout gérer. Mais c'est une compétence d'État, que l'État gère. Si demain, c'était une compétence des départements, on gèrerait. Mais aujourd'hui, c'est une compétence de l'État. Cette délégation d'aide à la pierre n'apporte au final rien en termes d'efficacité. Nous avons donc choisi de ne pas le faire et de ne pas l'avoir directement sous notre coupe.

Vous avez aussi abordé le sujet de Morbihan Habitat et le fait qu'il pourrait être dangereux que Morbihan Habitat ait une situation monopolistique. Il y a une situation monopolistique sur l'aspect public, puisque c'est le seul opérateur public du Morbihan, en tout cas à l'échelle départementale. Pour autant, il y a des opérateurs privés comme Aiguillon, Espacil... qui interviennent dans nos communes. Comme vous, je pense que la pluralité est toujours assez saine dans le domaine. Mais avouons que pour des structures qui sont des structures privées, pour un certain nombre d'entre elles, nous n'avons pas vocation à les garantir. Nous ne garantissons que nos structures publiques, et Morbihan Habitat. J'ai aussi dit que les maires devaient être pleinement mobilisés. D'abord, on ne vend pas d'habitat social sans l'accord des maires dans les communes. Les maires sont sollicités. Par contre, la loi prévoit que les offices publics de l'habitat doivent présenter un plan de cession de logements sociaux, qui normalement vise à ce que nous puissions reconstituer des fonds propres, du moins améliorer la politique de l'habitat. Quand il y a vente, généralement, c'est pour construire. Nous avons le cas dans un certain nombre de communes où on a parfois la démolition, la reconstruction de logements sociaux. Au cours de la démolition, on a parfois en même temps de la construction et de la cession de certains logements, qui permettent de financer

l'opération, et souvent la construction de nouveaux logements sociaux. C'est discuté avec les maires. Moi, je suis d'avis, et Morbihan Habitat le sait bien, d'être opposé à la cession de logements sociaux sur mon territoire, parce que nous n'étions pas loin d'être carencés. On peut donc aussi admettre que parfois, pour financer des opérations dans certains territoires, vendre 2 logements si ça permet d'en faire 20... le bilan est quand même positif. Il y a de toute manière un équilibre qui doit être mené. Mais j'ai dit que sur notre stratégie de cession, on doit être très prudent parce que les capacités foncières ne sont pas infinies et qu'une fois qu'on a cédé, on a cédé. Notamment là où il y a de la demande, il faut faire attention à ne pas avoir une politique de cession tous azimuts. Mais vous verrez que nous ne représentons que 1,42 % du volume des cessions. Ce sont surtout les opérateurs de nature privée qui vendent beaucoup plus que nous, au demeurant. Morbihan Habitat vend moins. Mais il n'est pas illogique qu'il y ait aussi un programme de vente qui puisse se faire. Tout cela étant quand même discuté avec les maires. La politique de logement est discutée avec un maire. Il y a 3 éléments qui leur sont demandés. Généralement, c'est la cession du terrain. Ce sont souvent les communes qui discutent des terrains et qui ont les fonciers. 2<sup>e</sup> élément, ce sont des éléments de garanties d'emprunts. Je crois que vous allez prochainement, à l'agglomération de Lorient, ou à Vannes, voter les principes de garanties d'emprunts, comme nous l'avons fait. Puis parfois, il y a une subvention d'équilibre qui peut être demandée en plus des EPCI. Les communes sont aussi appelées à y participer.

Sur les centres sociaux, puisque nous avons donné notre accord qu'il y ait une réunion des centres sociaux, langue a été prise avec la présidente de la fédération, qui a décliné le rendez-vous. Je n'avais pas cette réponse ce matin, mais mes services me disent là qu'a priori, le rendez-vous a été décliné. Mais naturellement, nous sommes prêts à le remonter au besoin pour qu'il en soit ainsi.

Voilà ce que je pouvais vous répondre. Karine BELLEC, peut-être un petit mot sur le sujet de la MDA ? Puisque nous avons eu l'occasion d'échanger ensemble cette semaine sur ce sujet.

**Mme BELLEC** – Merci, M. le Président. C'est vrai que nous en avons échangé cette semaine, et nous avons eu une commission des droits hier, à la MDA, au cours de laquelle nous avons pu échanger avec les collègues présents. Nous étions sur la bonne voie, comme vous l'avez souligné à l'instant. Nous avons nettement amélioré nos délais, puisqu'au début de notre mandat, nous étions à 7 mois de délai. Ce qui était bien loin de la réglementation en place. Nous étions descendus à 4 mois. Ce qui était de bon augure. C'est vrai que le mois dernier, nos délais sont fortement remontés à 5,6 mois. Ce qui n'est pas du tout satisfaisant. Il y a eu plusieurs facteurs. En début d'année, au printemps, nous avons eu une vague d'absentéisme, qui se répercute sur les chiffres de l'été. Puisqu'il y a toujours un décalage à peu près de 4 mois entre la réalité de l'absentéisme et la traduction dans les chiffres en termes de délais. Depuis le mois de juin, nous avons fait 5 recrutements. Ce sont des créations de postes notamment, puisque nous avons décidé de renforcer les effectifs afin d'atteindre nos objectifs. Le temps de formation est assez long. Les derniers recrutés sont arrivés en fin d'été. Nous n'étions pas encore complètement opérationnels. Là, j'espère qu'en fin d'année, nous aurons des chiffres nettement améliorés.

Nous subissons aussi malheureusement les difficultés de recrutement sur des métiers en tension. Nous avons besoin d'infirmières et de médecins, qui sont des professions également en tension dans d'autres filières. Nous n'échappons pas à cette difficulté. Nous avons aussi, en informatique, un logiciel qui n'est pas forcément toujours simple à gérer, avec des versions différentes d'un département à l'autre. Dès que nous rajoutons des options, notamment par rapport aux nouveaux droits, il faut un temps informatique assez long pour la mise en œuvre.

C'est vrai que le résultat n'est pas satisfaisant aujourd'hui. Je ne désespère pas qu'il le soit rapidement, notamment avec les renforts que nous avons mis en place. Le président l'a évoqué tout à l'heure, concernant certaines aides comme les cartes de mobilité ou les reconnaissances RQTH. Nous démarrons des opérations flash de traitement de ces dossiers sur des semaines complètes, avec un nombre important d'agents mobilisés spécifiquement sur cette thématique, pour que nous ayons des délais meilleurs qu'aujourd'hui, puisque nous avons des délais pour les cartes de mobilité d'entre 8 et 11 mois.

Enfin, bien sûr, nous nous mobilisons fortement sur la maîtrise de ces délais. C'est également tous les dispositifs en parallèle que nous mettons en place, assez innovants. Notre département a mis en place des actions qui ont d'ailleurs été soulignées récemment par la venue d'une délégation de

la CNSA dans le Morbihan, dans un premier temps. Puis, quelques jours après à Quimper puisqu'il y a eu une rencontre interdépartementale avec la présence de la directrice de la CNSA nationale, qui a mis en avant tous les dispositifs innovants et précurseurs que nous mettons en place en parallèle.

Certes, sur certains dispositifs, notre action est porteuse. Sur d'autres, il reste encore effectivement des améliorations.

**LE PRÉSIDENT** – Merci, Karine, pour ces éléments. M. GIRARD.

**M. GIRARD** – En réponse sur la question de Morbihan Habitat, j'entends qu'il y a d'autres opérateurs plutôt privés. Il y a aussi des coopératifs, qui sont des réponses intéressantes sur certains territoires. J'insiste sur le fait que nous avons tout intérêt, notamment sur l'office foncier solidaire, à avoir un office foncier qui soit déconnecté de l'opérateur Morbihan Habitat.

Sur la question du respect de la volonté des maires, on ne le dit pas au hasard. Oui, la théorie que vous évoquez est bonne. Elle nous convient. Le problème, c'est qu'en réalité, ce n'est pas comme ça que cela se passe. En tout cas, je vous invite à vous rapprocher du maire de Ploërdut, qui ne décolère pas de ce qui s'est passé sur son territoire et qui subit une stratégie mise en place par Morbihan Habitat qui n'est nullement concertée et qui est même contradictoire avec les efforts qu'a pu faire la commune dans les années précédentes, notamment sur la mise à disposition de terrains, et qui voit un opérateur vendre et récupérer des sommes d'argent, qui sont en fait de l'argent représentant un effort qui avait été fait par la commune.

Sur les titres participatifs, c'est toujours intéressant d'apprendre ici des choses qui a priori vont avoir lieu sur son territoire d'origine. On débat pas mal en ce moment, à Lorient Agglomération, du futur PLH. Il aurait été pertinent pour nous de savoir qu'a priori, Lorient Agglomération va prendre des titres participatifs dans Morbihan Habitat. En plus, si c'est 2,5 M€, c'est relativement important. Cela me permet de poser une question. Est-ce que de la même façon que le département prévoit de mettre 5 M€ chaque année, ces 2,5 M€ seraient annuels pour les EPCI jusqu'en 2028 ?

Dernière chose, et je sens que je suis peut-être un peu irritant là-dessus, mais pour les associations caritatives, réellement, le fait de ne pas avoir fait évoluer les aides au même niveau que l'inflation est un problème. J'ai envie d'intercéder pour elles parce que je pense que le département a les moyens de faire ce réajustement d'ici à la fin de l'année. Franchement, il en va de pas mal de personnes sur nos territoires qui, clairement, ont du mal à manger à leur faim régulièrement.

**LE PRÉSIDENT** – Plusieurs points. Sur le sujet de Ploërdut, on va regarder dans le détail.

**Mme HERRY** – J'ai la réponse : ce n'est pas nous. Ce n'est pas Morbihan Habitat à Ploërdut. Ce serait une coopérative.

**LE PRÉSIDENT** – D'où la nécessité de renforcer Morbihan Habitat sur le département. Dès qu'on en a un autre, ils veulent vendre les biens de famille tout de suite. CQFD, finalement. Plus sérieusement, on regardera ce sujet.

S'agissant des titres participatifs, nous étions à 5 M€ par an jusqu'en 2028. Ce ne sont pas des sommes négligeables. Il y avait un accord, quand on a discuté, au sein du syndicat mixte. Il y avait le président de l'agglomération de Lorient, le président de l'agglomération de Vannes, qui ont dit que sur le principe, ils étaient d'accord, mais que naturellement, cela devait être retourné devant leur assemblée. Le président de l'agglomération de Vannes a confirmé ce matin, puisque nous avons eu une réunion du syndicat mixte, qu'il faisait passer cela à un prochain conseil communautaire cette année. M. le Maire de Lorient représentait la ville de Lorient à Nice, aux assises de la pêche, qui seront l'année prochaine à Lorient. C'était normal qu'il y soit. Il était représenté par M. TOULMINET, qui ne pouvait pas prendre l'engagement au nom de l'agglomération. Mais nul doute que l'accord de principe qui avait été donné sera honoré.

Ce que je pense aussi, c'est que l'ensemble des autres EPCI, certes moins importants... parce que nous, quand nous mettons 5 millions, c'est aussi pour l'ensemble du département, quelque part.

Mais les autres EPCI peuvent tout à fait prendre des titres participatifs qui, de toute manière, reviennent à la fin de l'opération. Ce n'est pas de l'argent mis à perte, bien au contraire. Puisque dans 15 ans, le remboursement boucle et cela se remettra à nouveau. C'est plutôt intéressant et assez vertueux comme système. Voilà ce que nous essayons de faire.

Je vous propose que nous passions aux points inscrits à l'ordre du jour, qui sont somme toute assez nombreux, ces opérations préliminaires étant nécessaires. Et comme il est 16 heures et que nous avons 31 bordereaux, nous allons commencer à les prendre, en commençant par le premier d'entre eux. Mais je vois que nous avons finalement déjà commencé la stratégie départementale de l'habitat, puisque nous en avons déjà, pour partie, parlé. Mais nul doute que Mme PERRAULT saura nous présenter ce point. Je vous propose que nous passions aux points inscrits à l'ordre du jour. Nous allons commencer par les rapports de la 4<sup>ème</sup> commission : « *Aménagement du territoire, aménagement numérique, solidarité territoriale, habitat, logement et tourisme* », et le bordereau 18, les orientations pour une stratégie départementale de l'habitat. Mme PERRAULT.

## **Orientations pour une stratégie départementale de l'habitat**

---

**Mme PERRAULT**, rapporteure de la 4<sup>ème</sup> commission.

Merci, M. le Président. Je vais essayer d'être la moins exhaustive possible. Comme vous l'avez dit tout à l'heure, à la campagne ou en campagne, c'est aussi l'ADN de notre ancêtre, le conseiller général : prendre le pouls des territoires, aller au-devant des difficultés, entendre les colères sourdes. En l'occurrence, le logement est une bombe à retardement. On le voit quand on siège en commission d'attribution des logements. C'est une source de division entre élus. On le voit dans ce que je viens d'entendre. C'est aussi une source de division entre habitants. Quand on est justement conseiller départemental, le but est toujours de préciser les problèmes. On dit toujours qu'il n'y a jamais de problème quand le sujet est précis. En l'occurrence, c'est ce que nous faisons ici avec ces orientations pour une stratégie départementale de l'habitat. On va essayer d'apporter, comme vous l'avez dit tout à l'heure, M. le Président, des réponses qui ne sont pas dogmatiques, des réponses pragmatiques, bien loin des clivages partisans et des positions populistes.

Le logement, c'est le sujet majeur en Bretagne, en Morbihan, qui est très attractif. C'est une chance d'être attractif. C'est la préoccupation de tous les Français et c'est la préoccupation des Morbihannais. C'est aussi un sujet très complexe qui voit intervenir une multiplicité d'acteurs : l'État, via la fiscalité et la législation, la région, théoriquement chef de file de l'aménagement du territoire et de la rénovation urbaine, le bloc communal, avec ses responsabilités en matière de droit du sol et les programmes locaux de l'habitat. Le département n'a qu'une compétence indirecte. Pourtant, c'est probablement lui qui détient les véritables outils opérationnels pour agir. La tutelle des principaux offices publics de l'habitat, la tutelle des conseils en architecture, le pouvoir de créer des agences départementales d'information sur le logement, le plan départemental pour le logement des personnes défavorisées ou encore le fonds de solidarité pour le logement. Ils sont de plus les chefs de file de la lutte contre la précarité énergétique. Autant de leviers dont nous disposons depuis des années en les poussant dans le Morbihan plus loin que les autres, et souvent d'ailleurs mieux que les autres. Et c'est évidemment une fierté. La stratégie que nous ambitionnons d'adopter est d'abord la mise en cohérence de tous les leviers et de toutes ces initiatives. Il faut savoir que chaque année, le département consacre déjà plus de 11 M€ en crédits directs d'intervention sur le sujet de l'habitat et du logement avec l'appui d'une équipe d'une petite dizaine de collaborateurs. Cette stratégie entend augmenter les moyens de plus de 50 % avec, et c'est certainement notre marque de fabrique, un plan d'action concret et surtout financé. Le contexte l'exige. Des chefs d'entreprise nous apportent le témoignage d'une pénurie de main-d'œuvre faute de pouvoir loger les salariés et les saisonniers. La liste d'attente pour accéder au logement locatif social croît de manière continue pour dépasser aujourd'hui les 20 000 personnes. Le marché de l'immobilier augmente fortement jusqu'à plus de 40 % depuis la crise pandémique, écartant par la même certains ménages de l'accession à la propriété.

J'ajoute aussi qu'il faudra, du point de vue du département, impulser au niveau du Parlement de nouvelles lois. Je sais que nous en avons trop, de lois. Mais en l'occurrence, il faudra des lois qui permettront d'inscrire par exemple la mobilité dans le logement social. C'est très important en fonction de l'évolution de la structure des familles. Ce sont des idées que nous devons aussi impulser. On estime qu'il faudrait produire 7 500 logements par an dans le Morbihan pour maintenir la population actuelle et accueillir les nouveaux résidents, alors que la production actuelle, pourtant soutenue, n'atteint que les 2/3 de cet objectif. La situation est de plus en plus complexe, pour 3 raisons qui sont autant de freins à la production de logements. Le public comme le privé observe cela, puisque bien sûr, plus le privé est tendu, plus nous sommes en difficulté dans le public. C'est une forte hausse des coûts de la construction, une forte hausse des frais financiers, c'est-à-dire des taux d'intérêt bancaire, et un foncier qui se fait de plus en plus rare et de plus en plus cher. Cela n'ira qu'en s'accroissant avec l'avènement prochain du zéro artificialisation nette (ZAN). Il va donc falloir produire plus de logements, mieux de logements, rénover les logements existants afin de mobiliser pleinement le parc actuel et veiller à la bonne adéquation entre les logements d'un côté et les besoins des ménages de l'autre. Ce sont en synthèse les 3 volets qui architecturent notre stratégie.

Dans le détail, notre premier défi est donc de **produire plus de logements**. Pour cela, il s'agit d'abord de mobiliser du foncier. Il s'agit ensuite, et c'est le cœur de notre stratégie, de faire en sorte que Morbihan Habitat puisse produire + 50 % de logements locatifs sociaux, pour atteindre le seuil de 900 logements neufs par an, et peut-être même 1 000 si la conjoncture le permet. Pour permettre une telle performance, le département va apporter 5 M€ par an en titres participatifs, et les EPCI du Morbihan, à commencer par Golfe du Morbihan Vannes Agglomération et Lorient Agglomération, vont également apporter ensemble 5 M€. Dans le même temps, nous allons encourager la production de petits logements, les T1 et les T2, qui concentrent les 3/4 de la demande, alors que le parc actuel est à 69 % composé de grands logements. Pour ce qui est de l'habitat spécifique, l'engagement du département est déjà une réalité concrète : 200 nouvelles places en habitat inclusif, 160 nouvelles places pour les personnes handicapées, et on pense aux amendements Creton, 150 nouvelles places en résidences habitat jeunes, 100 nouvelles places en EHPAD, 84 nouvelles places pour l'aide sociale à l'enfance. Il faudrait citer également l'importante campagne de rénovation des casernes de gendarmerie, dont nous aurons à reparler l'an prochain.

Notre second défi est de **mobiliser les logements existants et de les rénover**, faire mieux. Il s'agit pour Morbihan Habitat d'augmenter de 17 % le rythme des rénovations énergétiques dans le parc public. Côté parc privé, nous allons poursuivre notre dispositif Morbihan Solidarité Energie et continuer à porter nos deux programmes d'intérêt général : celui visant la lutte contre l'habitat indigne et celui visant le maintien à domicile. D'ailleurs, nous avons une réunion cette semaine avec tous les partenaires à la DGISS. Nous allons augmenter de 60 % l'aide départementale d'urgence pour l'amélioration de l'habitat des personnes très modestes. En parallèle, notre stratégie aborde le sujet de la sécurisation du parcours des ménages très modestes dans le parc locatif. En outre, elle ouvre une perspective que je salue tout particulièrement : l'ouverture des logements présents dans nos collèges publics l'été, lorsque les élèves n'y sont pas, au bénéfice des saisonniers. Ce sont des solutions pragmatiques. Sur Vannes, rien que l'internat du collège confié à Diwan, en centre-ville, offre un potentiel de 236 places que nous devrions pouvoir ouvrir dès la saison 2024.

Le troisième et dernier défi aborde le sujet de **l'adéquation entre l'offre et les besoins**. Il y est question des priorités d'intervention de Morbihan Habitat, avec des objectifs de production qui seront chiffrés y compris sur les îles et dans le Morbihan intérieur, à la campagne. Nous travaillerons sur la mobilité résidentielle, sur les règles de priorité d'accès au logement locatif social et nous favoriserons l'accession à la propriété, notamment au travers du bail réel solidaire. Voilà, mes chers collègues, en substance... Nous avons eu une présentation en commission lundi, présidée par Pierre GUÉGAN et le directeur général des services. C'est difficile de résumer le contenu de cette stratégie, de ce travail que nous souhaitons mener, ambitieux.

Deux choses avant de conclure : vous trouverez en annexe à ce rapport, le projet de charte partenariale pour le logement des actifs dans le Morbihan, qui est un focus sur cette problématique particulière, construit en lien avec la préfecture du Morbihan et les acteurs publics et institutionnels locaux. Cette charte vient renforcer notre stratégie, dont elle est partie prenante.

Je souhaite aussi vous préciser le calendrier de notre démarche. Après un débat aujourd'hui, qui a déjà commencé, sur les grandes lignes de cette stratégie départementale pour l'habitat, sur les orientations que je viens de vous décrire, nous animerons une concertation avec les maires et les présidents d'EPCI dans le Morbihan, ainsi qu'avec le réseau des partenaires locaux de l'habitat. Notre volonté est d'aboutir à une version consolidée et plus précise de cette stratégie, qui sera alors soumise au vote par notre assemblée départementale, en décembre. Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, un sujet précis, des réponses précises. Lors de cette prochaine réunion, nous aborderons également, je vous le rappelle, le plan départemental pour l'accès au logement et à l'hébergement des personnes défavorisées ainsi que la refonte des critères du fonds de solidarité pour le logement.

En conclusion, le président nous propose de prendre acte de toutes ces orientations et de l'autoriser à signer la charte partenariale pour le logement des actifs dans le Morbihan.

Il y a avis favorable de la 4<sup>ème</sup> commission.

**LE PRÉSIDENT** – Merci beaucoup, Soizic. J'ai ici le compte rendu des débats, qui m'est donné par les services. On me met que les échanges ont été nourris. J'imagine qu'il y a eu effectivement beaucoup de débats au sein de cette commission. Bravo à vous.

Effectivement, vous avez vu que dans ce qui vous est proposé, il y a 2 choses. Il y a le fait de prendre acte des éléments qui vous sont soumis, de les enrichir au besoin, de les amender. Avec cela, nous allons saisir l'ensemble des EPCI du département pour qu'ils puissent aussi émettre un avis, pour être en capacité au mois de décembre prochain de prendre une délibération. Et parallèlement, nous avons effectivement la charte d'engagement pour le logement des actifs dans le Morbihan, qui est élaborée par l'État. Afin qu'elle puisse être signée, l'idée est de m'autoriser à la signer. Mais cela fait aussi l'objet d'une concertation, avec notamment une réunion qui avait eu lieu avec l'AMF, l'État et les acteurs concernés. Mais l'un n'est pas antinomique de l'autre, puisque nous voyons que notre stratégie est beaucoup plus complète que cette charte d'engagement, les 2 étant compatibles.

Je crois que Mme MÉTAYER intervient au nom de l'opposition.

**Mme MÉTAYER** – M. le Président, chers collègues, vous l'avez dit, et nous partageons le diagnostic, le tableau du logement en Morbihan est alarmant. Derrière les mots, des maux qui impactent les vies des personnes privées de ce droit fondamental : des personnes vivent à la rue faute de places dans les hébergements d'urgence, des actifs dorment en tente ou dans leur véhicule, des familles sont hébergées par des tiers. Vivre chaque jour dans la survie matérielle ou morale, c'est épuisant pour nos concitoyens et ce n'est pas une vie. Le tissu humain et professionnel garant des solidarités, de la santé et de la sécurité des personnes est aussi lourdement impacté par la situation du logement en Morbihan : pompiers professionnels et volontaires, aides-soignantes, auxiliaires de vie, infirmiers peinent aussi à se loger. Le tissu économique morbihannais est touché. Faute de logement, des ouvriers et des employés refusent un emploi ou démissionnent pour certains après avoir longtemps utilisé le bout de canapé de copains ou après avoir consommé une grande partie du salaire dans le carburant. Par exemple, un kiné et un boulanger n'ont pas pu s'installer à Locmiquélic. Faire fonctionner une entreprise avec une pénurie de personnels, c'est problématique et pesant. Habiter des passoires énergétiques, c'est décider souvent de couper le chauffage ou continuer de chauffer avec des factures d'énergie qui grimpent, voir son reste à vivre diminuer et au final continuer d'avoir froid chez soi. Habiter des logements insalubres, c'est voir s'installer des maladies chroniques et avoir peur pour sa santé et celles de ses enfants. Beaucoup de nos aînés, eux aussi, sont privés de sérénité, car ils peuvent difficilement se projeter. Par exemple, Odette, 82 ans, Lorient, adore son T3 de 50 m<sup>2</sup> et son quartier. Elle redoute le jour où « elle se cassera la binette », comme elle dit, car elle ne pourra plus monter les 2 étages. Quelques immeubles de son quartier ont été munis d'ascenseurs, mais il n'en est pas question ici. Pour l'instant, la réponse de Morbihan Habitat est qu'elle devra vraisemblablement prendre un T1, changer de quartier, mais aussi sûrement de commune et peut-être payer un loyer un peu plus cher.

Dès les premières semaines qui ont suivi notre élection, comme vous, Soizic, nous avons été alertés par ces situations de vie dégradée faute de logement sans perspective d'amélioration. Il nous incombe, élus politiques, de redonner des perspectives. Aussi, il y a deux ans, dès le début de notre mandat, nous avons appelé de nos vœux ce chantier majeur pour travailler à résorber la crise du logement. Nous avons appelé à un plan départemental de l'habitat pour donner, d'une part, une cohérence aux actions de notre collectivité et, d'autre part, une feuille de route pour construire massivement du logement locatif accessible à tous en offrant un large panel de loyers de très modestes à modérés. Nous y voilà enfin, des grandes orientations de la politique départementale de l'habitat sont posées. S'il manque quelques chiffres et des données concernant le budget, néanmoins il y a beaucoup de points positifs : refonte du FSL, refonte du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées, refonte du schéma gens du voyage avec aide à l'investissement du département et remise en place de moyens humains d'État et du département, charte locative des actifs en lien avec la stratégie tourisme, titres participatifs en direction de Morbihan Habitat, renforcement des moyens du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), maintien des aides aux différents partenaires (Compagnons bâtisseurs, Procivis, Amisep, CCAS...), soutien aux baux glissants, aide au repérage du potentiel foncier par le CAUE. Cet appui est précieux pour les maires qui souhaitent être accompagnés. Il aurait peut-être été intéressant de prévoir une aide directe pour la réalisation des études portées

par certaines collectivités dans leur PLH. On note aussi la création de nouvelles places en foyer de jeunes travailleurs (aujourd'hui « Habitats jeunes »), en habitat spécifique et en EHPAD. Nous rappelons ici notre proposition concernant les places en foyer de jeunes travailleurs, d'aligner les aides financières du département sur celles de la CAF, car celles du département n'ont pas évolué depuis un moment.

Nous touchons là aux points négatifs des orientations pour l'habitat en Morbihan présentées aujourd'hui. Nous aurions préféré, Damien GIRARD l'a dit, un office foncier solidaire (OFS) départemental indépendant de Morbihan Habitat afin de permettre aux différents opérateurs de logements sociaux d'y faire appel. Par ailleurs, nous déplorons que l'OFS, en dehors d'une mutualisation avec Morbihan Habitat, n'ait pas davantage de moyens apportés par notre collectivité. Par exemple, nous regrettons l'absence d'intervention financière pour réduire les coûts de sortie des baux réels solidaires, importants dans l'aide à l'accession à la propriété.

Concernant la rénovation, nous déplorons que seul Morbihan Habitat soit concerné par les aides. Nous touchons là un point faible de la stratégie présentée aujourd'hui. Par les orientations données, les autres opérateurs du logement social se retrouvent à plusieurs titres mis à l'écart de dispositifs d'aide du département. Isoler ainsi les bailleurs sociaux, c'est risquer de les affaiblir, voire de les faire disparaître. C'est aussi oublier que beaucoup de locataires font partie du parc d'autres bailleurs sociaux. Par exemple à Lanester, un tiers des logements sociaux ne concerne pas Morbihan Habitat. Faire grandir Morbihan Habitat est nécessaire, mais de manière démesurée, attention, et j'évoquerai au bordereau suivant les garanties d'emprunt. Cela risque de générer une situation de monopole qui n'est souhaitable ni pour les bailleurs ni pour les maires ni pour les Morbihannais. En effet, il risque d'y avoir moins de possibilités pour les maires, leurs équipes et les exécutifs d'EPCI de choisir avec qui et comment ils feront leur opération. Auront-ils encore la possibilité de décider quel est l'opérateur ou l'acteur susceptible de mieux répondre à leurs besoins et à leurs attentes ?

Pour finir, nous attirons l'attention sur un point très important également. C'est le nombre de logements réellement créés. Vous visez aujourd'hui une production de 900 logements locatifs par an. Mais ce chiffre-là est-il un chiffre de production nette, en dehors de la reconstitution des logements détruits et des logements anciens vendus ? Pourtant, c'est bien le nombre de logements réellement disponibles en plus qui est l'indicateur d'une politique de logement volontariste pour répondre aux besoins criants des Morbihannais.

Pour conclure sur cette stratégie départementale de l'habitat, nous saluons le travail réalisé et les engagements pris. Cependant, nous avons mis en lumière le risque d'installer un monopole. Ce qui n'est jamais bon pour l'équilibre territorial. Nous souhaitons que d'ici décembre 2023, cette stratégie puisse évoluer en fonction des points de vigilance que nous avons soulevés au bénéfice des territoires, des élus et des nombreux habitants qui attendent une rénovation ou un logement. Je vous remercie.

**LE PRÉSIDENT** – Merci beaucoup. Quelques éléments, d'abord sur les chiffres : nous sommes bien sur des chiffres bruts, mais vous le savez, je pense. Vous vouliez peut-être que je le confirme, parce que nous avons effectivement, notamment dans les opérations ANRU... dans les secteurs dans lesquels vous êtes conseillers départementaux, il y a aussi des secteurs de déconstruction. Nous avons donc des déconstructions/reconstructions. Nous sommes bien sur des chiffres bruts de construction. Dans les déconstructions plus cessions, on n'est pas loin de 150. Mais on sait que ce qu'il nous faut pour augmenter le parc, c'est 900 à 1 000 logements. D'où les moyens que nous mettons avec. Peu de collectivités mettent autant de moyens dans les offices. Ce qui fait que les offices sont exsangues, voire dans le rouge, voire dans l'incapacité de produire autant de logements. Après, encore faut-il que l'aide à la pierre suive sur ces sujets, qu'il y ait suffisamment de crédits.

Il y a juste une chose qui m'étonne quand même. Je vois dans vos bouches respectives une interrogation, sous couvert de situation monopolistique... on voit quand même qu'il y a des interrogations sur Morbihan Habitat. Moi, j'avais sans doute cru, naïvement, que la gauche, au sens large du terme, même si aujourd'hui, elle est éclatée entre différents groupes, était plutôt pour l'habitat public. Mais si vous préférez les opérateurs privés, ils sont tout à fait disponibles et prêts aussi à intervenir. Nous en tout cas, dans la version un peu gaulliste de ce que j'ai dit tout à



l'heure, nous pensons que les opérateurs publics sont aussi d'une grande efficacité. Nous avons une gestion un peu entrepreneuriale de Morbihan Habitat. Mais il y a une efficacité. 85 %, ce n'est pas 100 %. Il y a donc de la place. Un logement social sur 6 n'est pas construit par Morbihan Habitat. Il y a donc de la place pour les opérateurs privés. J'ose imaginer que ce n'est pas parce que le logo est un peu teinté de bleu que vous lui trouvez un manque de vertu. Mais toujours est-il que c'est un outil efficace, qui répond aux besoins. Justement, en unissant nos forces, nous avons les moyens. Nous sommes le plus gros opérateur de Bretagne, quasiment le seul aujourd'hui en capacité d'avoir une visibilité à moyen terme là où les autres ne savent plus comment financer l'ensemble de leurs opérations. Nous avons donc proposé une stratégie. Le fait d'avoir une taille critique permet aussi d'amortir parfois un certain nombre de coûts de gestion et de faire en sorte que l'objectif initial, qui est quand même de loger des gens, soit atteint par plus de production. Je rappelle qu'aujourd'hui, nous ne sommes pas du tout à ces chiffres de production. Je l'ai répété. L'objectif est d'augmenter de 50 % la production de Morbihan Habitat. C'est 50 % de production en plus. Ce sont des chiffres absolument colossaux qu'il nous faut faire. Mais nous avons des opérations parfois de déconstruction. Je rappelle que sur l'opération par exemple ANRU à Lorient, je crois que le département met 6,5 M€. Le département, au-delà même de son soutien à Morbihan Habitat, sait aussi être aux côtés de la ville sur des opérations de cette nature pour cofinancer... nous avons rajouté 1,5 million dans l'opération par rapport à ce que nous avions prévu initialement. Nous sommes effectivement au rendez-vous. Les opérateurs privés, généralement, ont plutôt tendance à prendre des secteurs parfois un peu plus rentables, si je puis m'exprimer ainsi, parce qu'il y a d'autres logiques potentiellement, derrière. Nous, nous intervenons partout.

Cela me permet juste de dire que sur Ploërdut, nous avons fait vérifier. Ce n'est pas effectivement Morbihan Habitat qui a déconstruit. Cela ne veut pas dire que je condamne l'opération. Je ne la connais pas. Simplement, ce n'est pas Morbihan Habitat qui a déconstruit. Nous aurons besoin de moyens. Parce que nous sommes bien gérés et parce que nous avons des moyens, nous avons prévu d'investir. C'est-à-dire que cette politique de l'habitat s'accompagne, non pas de vœux pieux, mais de moyens. Et les moyens vont permettre d'intervenir partout dans le département.

Ce matin, nous avons eu un rapport qui nous a été présenté et que je propose d'adresser à l'ensemble des conseillers départementaux, qui est celui de l'état de la production, des études, des démolitions, des ventes de l'ensemble des logements de Morbihan Habitat à l'échelle du département. Ce document est particulièrement bien fait, et je remercie les services de Morbihan Habitat. Je propose qu'il soit diffusé à l'ensemble des conseillers départementaux, de telle sorte que, puisque notre département est membre du syndicat, vous ayez l'ensemble des éléments. Vous avez les mises en chantier, les livraisons et surtout la localisation géographique sur chacune des communes. Ce qui permet de voir aussi que nous intervenons partout, certes majoritairement là où est la population, et sur le littoral, ou dans les grandes agglomérations. Pour autant, les projets, les rénovations, les réhabilitations, les constructions nouvelles, il y en a partout sur le territoire morbihannais. Et ce n'est qu'un début, avec l'objectif qu'on s'est assigné. On va vous faire passer ce document-là. M. GIRARD.

**M. GIRARD** – Premièrement, sur le nombre de logements à créer chaque année, pour nous, la question du chiffre brut en comparaison du nombre net de logements créés chaque année... c'est une notion réellement importante. Ne serait-ce que sur la ville de Lorient, j'ai en tête que dans le mandat, on va au minimum déconstruire 780 logements sociaux, dont 500 sur l'ANRU Bois du Château et 180 au sein de Frébault. Vous voyez bien que c'est extrêmement important. Il y a également ce qui va être vendu. Nous pensons qu'il est important d'avoir une trajectoire autour de la création nette. Parce que c'est là où on va voir si on répond réellement aux besoins croissants en termes de logements sociaux. On voit bien aujourd'hui les files d'attente se rallonger.

Sur la question de Morbihan Habitat, évidemment, vous n'allez pas nous dire que nous n'aimerions pas avoir un office public. Mais même si nous sommes de gauche, nous n'avons rien contre les offices privés à partir du moment où ils répondent aux besoins des communes. Il y a même des offices privés coopératifs qui sont assez intéressants. Vous avez aussi noté qu'au sein de la gauche, il y a des écologistes. Nous sommes assez attachés à la question de la biodiversité. La biodiversité, cela veut dire la diversité. Effectivement, 85 %, c'est important. À la rigueur, les 15 % restants peuvent être un peu augmentés. Ce n'est même pas ce que nous demandons. Ce que nous demandons, c'est que les autres types d'opérateurs ne soient pas mis de côté. S'ils ne sont pas du tout accompagnés, ou insuffisamment accompagnés par le département, on a un risque de

les voir disparaître. Pour autant, s'ils existent, c'est que souvent, ils répondent à des besoins auxquels Morbihan Habitat ne peut peut-être pas répondre aussi efficacement. C'est notre propos. Attention à faire en sorte que les politiques portées par le département permettent de continuer à avoir une diversité sur notre territoire. Merci.

**LE PRÉSIDENT** – Vous avez déjà apporté une précision utile, c'est que les écologistes sont à gauche. C'est vrai que comme on ne sait plus qui habite où, là, au moins, les choses sont claires. Nous avons eu l'occasion d'en parler avec Mme QUERIC tout à l'heure, puisque la France insoumise traite le Parti communiste aujourd'hui de collabo... c'est vrai que parfois, on se demande qui est où, si les gens dans le même camp s'affrontent. Nous avons vu qu'il y a parfois de l'ambiance entre vous sur ces sujets. Nous voilà, non pas rassurés, mais c'est vrai que nous avons une taille minimale de groupe ici qui est fixée à 8 : si vous deviez exploser, cela ne pourrait plus faire un groupe en tant que tel. Nous voilà rassurés sur le fait que vous soyez toujours alignés. Mais il n'y a pas de France insoumise ici. Cela permet donc de mieux fonctionner. [Changement du micro du président] Dès que je commence à parler de la gauche, cela ne va plus. Il faut que chacun reste dans son couloir, ce sera quand même plus simple.

Ces préambules étant faits, on peut parler en net ou en brut. Mais le brut ne va pas se transformer en net, si c'est cela, la question. Nous allons aujourd'hui passer globalement de la production de 600 logements à 900 logements. C'est ce que je dis, il y a une augmentation de 50 %. Nous espérons même atteindre 1 000. Avec ce que nous mettons comme moyens, nous pourrions atteindre 1 000. Notre objectif, c'est au minimum 50 % d'augmentation. D'abord, cela paraît assez simple, mais il y a des aspects pratico-pratiques. Il faut plus d'ingénieurs, plus de suivi, plus de moyens, plus de marchés publics. Il y a beaucoup de choses à faire. Je vous rappelle que c'est globalement, au cours des 6 prochaines années, 1 Md€ de commande publique à peu près. C'est 150 M€ par an de construction. C'est très important. C'est même formidable à l'heure où les autres réduisent la voilure. Nous, on enlève les ris et on renvoie de la toile, comme on dit en bateau. On va envoyer, mais effectivement, on sait que grosso modo... parce qu'il y a des démolitions, ce n'est pas tout à fait linéaire. En moyenne, c'est 150 par an. On va dire que le bilan net est autour de 750. On espère le porter autour de 850. Voilà les chiffres tels qu'ils sont. Mais c'est quand même une augmentation sensible que nous pouvons saluer à l'heure où par ailleurs, dans d'autres départements, on a plutôt tendance à réduire la production de logements sociaux. Marie-Hélène.

**Mme HERRY** – Merci. C'est un sujet qui me tient à cœur également, en tant qu'élue rurale, ou élue de petite commune, ou élue de la Bretagne intérieure. Je pense qu'ici, je suis le maire de la plus petite commune. C'est aussi à ce titre que je voulais parler devant vous. On parle de la recentralisation vers Paris. On parle de la recentralisation de la Bretagne vers Rennes. Moi, je voulais parler des petites communes, qui aspirent à un développement de l'ensemble du département, harmonieux. C'est une caractéristique, je pense, de notre Bretagne. Aujourd'hui, nous avons aussi des besoins, y compris dans les petites communes. Pour cela, il y a des programmes qui se sont faits dans le passé, notamment de bailleurs sociaux publics, et qui, pour partie, avec l'accord des maires, sont en vente. Il pourrait être intéressant qu'une partie de ces fonds gagnés avec ces ventes puisse être redirigée vers ces communes, afin qu'il y ait un renouvellement du parc social sur l'ensemble des communes du Morbihan.

Par ailleurs, comme vous, je constate une grosse difficulté dans notre population, à savoir son vieillissement. On sait que le vieillissement de la population sur le Morbihan à venir va se poursuivre. Nous avons un besoin partout. Je salue en cela tout le travail qui est mené par cette proposition et cette stratégie de développement du Morbihan. Évidemment, j'y suis favorable. C'est un gros travail qui a été fait dans un environnement extrêmement contraint, sur lequel, tu l'as dit, David, l'État et la Région ne sont pas au rendez-vous. Ronan en a aussi parlé très clairement dans son propos de départ. Je voulais juste attirer l'attention là-dessus. Tu sais combien cela me tient à cœur. Je te remercie d'ailleurs de m'avoir confié la présidence de Bretagne Sud habitat. Je pense qu'effectivement, c'est quelque chose qui est notre marque de fabrique, ce développement harmonieux de l'ensemble de notre département. Je pense qu'il ne faut oublier personne dans cette histoire. C'est vrai qu'il faut aller d'abord vers les grosses villes, vers les villes SRU, là où il y a des tensions très fortes sur le domaine du travail et de l'emploi. On le sait tous. Je pense qu'il n'y a pas une commune qui y échappe. Mais parfois, on a l'impression que les plus petites y échappent un peu plus, et ce n'est pas tout à fait vrai. Elles ont aussi besoin de continuer à accueillir de la population, pour continuer à se développer harmonieusement.

**LE PRÉSIDENT** – Merci beaucoup. J’y souscris pour ma part. Effectivement, il faut qu’on puisse construire partout. C’est un des objectifs, et vous verrez qu’il y a des opérations en cours.

Ce qu’on peut simplement dire, et cela avait été annoncé par le gouvernement, c’est que l’objectif de cette réforme du financement était globalement d’aboutir à avoir à peu près 5 opérateurs nationaux, en logement social. Il est à peu près évident que si on arrive à 5 opérateurs nationaux, ils vont venir construire dans les grandes villes, dans les métropoles, là où il y a des obligations, un peu dans les modèles de l’Europe du Nord. Et il n’y aura plus rien dans les campagnes. Il faut quand même se le dire assez directement. D’où l’importance pour nous, de manière stratégique à un peu plus long terme, d’avoir d’emblée créé Morbihan Habitat, un office à l’échelle morbihannaise avec à peu près 35 000 logements, que nous allons doter financièrement assez lourdement, qui va se renforcer, qui va être l’un des plus importants et qui sera un leader. Nous pourrions, par notre stratégie, continuer à construire dans le rural là où ce ne serait pas la stratégie d’un opérateur national. D’où l’importance de cela.

Je fais juste le parallèle avec quelque chose qui n’a rien à voir, qui est la Compagnie des ports du Morbihan. Nous avons eu une stratégie départementale avant-gardiste qui fait qu’aujourd’hui, nous sommes clairement la première entreprise de gestion de port en France. Cela veut dire que les richesses produites dans ce département autour de cela restent, et j’y reviendrai tout à l’heure dans notre stratégie portuaire, ici. Dans le Morbihan, on sait jouer collectif, quelles que soient nos sensibilités. Il faut que nous ayons aussi cette avant-garde en matière de logement, un office pleinement opérationnel, renforcé, avec des fonds propres, qui puisse investir, massivement soutenu par les collectivités, et qui fasse que derrière, à l’heure où il y aura des fusions par la force des choses... parce que là, la plupart rentrent dans le rouge. C’est un peu comme les EHPAD. La plupart des opérateurs rentrent dans le rouge et il y aura des phénomènes de concentration très rapides, à mon avis, qui vont arriver, et dans des conditions plutôt de reddition, quasiment, d’absorption. Alors qu’ici, on a fait le choix de manière volontaire de construire cet office solide, renforcé, et on pourra continuer à construire dans le monde rural, où il y a effectivement des attentes. Alors que si nous n’avions que des opérateurs nationaux, parce que les opérations sont moins rentables, parce que gérer 3 logements à tel endroit, c’est quand même beaucoup plus compliqué que gérer un immeuble de 30 logements... il faut le reconnaître, on n’ira plus forcément le faire. Mais on intervient. Je regarde Dominique GUÉGAN en face de moi. Nous avons 4 logements qui sont prévus par le bailleur social Morbihan Habitat, à Malguénac par exemple, dans le lotissement communal. On intervient dans les communes du département. C’est bien notre ambition. Forcément, en masse, il y en aura moins dans le rural, c’est une évidence. Il est aussi logique que là où il y a des obligations légales, réglementaires pour certaines communes, notamment avec des systèmes carencés, des efforts complémentaires soient faits. Mais je partage tout à fait cette opinion. Dotons-nous d’un outil solide. Ceux qui attendront d’être contraints et soumis seront obligés d’avoir une reddition en bonne et due forme, et pas à leurs conditions, alors que nous, nous l’avons construit conjointement.

S’il n’y a pas d’autres interventions sur ce sujet, nous allons voter. Il nous faut concrètement prendre acte du débat, d’une part, et deuxièmement, approuver néanmoins la charte d’engagement pour le logement des actifs dans le Morbihan, qui est un document d’État essentiellement, et que nous allons pouvoir signer avec M. le Préfet du Morbihan.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l’unanimité.

Nous allons passer au point 2 de l’ordre du jour. Il nous en reste donc 30. Mais je suis convaincu que mes collègues finiront dans les délais. Il y a quand même des bordereaux beaucoup plus courts objectivement. Nous avons commencé par les 2 étapes longues et nous aurons des étapes plus courtes maintenant, avec la politique de l’habitat et du logement. Pierre GUÉGAN va nous présenter cela.

## Politique de l'habitat et du logement

---

**M. GUEGUAN**, rapporteur de la 4<sup>ème</sup> commission.

Plusieurs adaptations à nos dispositifs d'aide dans le domaine de l'habitat et du logement nous sont proposées. Concernant le dispositif « *Logement locatif social public* », le département soutient la construction de logements sociaux, y compris dans le cadre de vente en l'état futur d'achèvement (VEFA), en apportant une aide financière aux bailleurs sociaux de 6 000 € par logement construit, à condition que le coût d'achat soit inférieur à 1 850 € hors-taxes par mètre carré de surface habitable. Afin d'accompagner la hausse des coûts de construction, il est proposé de porter ce plafond à 2 035 € hors-taxes pour les opérations dites « *complexes* ». De plus, à l'avenir, ce prix plafond sera indexé sur l'évolution du coût de la construction.

Concernant ensuite le dispositif « *Aide à la création et à la rénovation de logements sociaux* » s'inscrivant dans un projet d'habitat inclusif, il est proposé d'ajouter 2 critères de recevabilité afin de mieux définir ce qu'est un habitat inclusif et s'assurer que le projet répond bien aux enjeux du schéma autonomie : le respect du cahier des charges édité par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, la validation préalable du projet par le département. Il est également prévu 2 majorations de l'aide, l'une de 2000 € quand le projet comporte une dimension domotique, et l'autre de 6000 € si le logement est un prêt locatif aidé d'intégration.

Enfin, concernant le dispositif « *Rénovation des logements insalubres* », je vous rappelle que 4,6 % des logements morbihannais sont considérés comme insalubres. Le département, au titre de la lutte contre l'habitat indigne, compétence réglementaire, soutient financièrement les projets de rénovation. Il est proposé d'adapter le soutien financier du département en modifiant les modalités d'aide d'urgence afin de permettre le financement des travaux liés aux besoins de première nécessité, mais aussi de créer une aide exceptionnelle mobilisée sur des dossiers où les personnes sont en très grande vulnérabilité.

En conclusion, le président nous propose d'approuver les modifications apportées à ces 3 dispositifs d'aide, qui entreront en vigueur au 1<sup>er</sup> octobre prochain. Il y a avis favorable de la 4<sup>ème</sup> commission.

**LE PRÉSIDENT** – Merci. Y a-t-il des questions sur ce point ? Non.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

Voilà une action concrète traduite des efforts que nous faisons en matière d'habitat et de logement.

Nous allons passer au point 17, celui du soutien du département à la Compagnie des ports du Morbihan. J'en parlais tout à l'heure. Nous allons laisser la parole au grand marin Nicolas JAGOUDET.

**RAPPORT N° 17** (Pos. 22717)

## **Soutien du département à la compagnie des ports du Morbihan**

---

**M. JAGOUDET**, rapporteur de la 4<sup>ème</sup> commission.

Merci, M. le Président. La Compagnie des ports du Morbihan, en soutien à la Société nationale de sauvetage en mer, mène une action de modernisation progressive des stations SNSM hébergées dans les ports départementaux dont elle assure la gestion. Dans ce cadre, la création de nouveaux locaux adaptés a été projetée.

Aussi, M. le Président nous propose d'abonder à hauteur de 70 000 € l'autorisation de programme correspondant, la portant ainsi à 2 202 000 €.

Il y a également avis favorable de la 4<sup>ème</sup> commission.

**LE PRÉSIDENT** – Merci. Y a-t-il des remarques ? Non.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

Nous passons au point 20, agence de développement du tourisme du Morbihan, rapport financier 2022. Stéphane HAMON.

## **Agence de développement du tourisme du Morbihan**

### **Rapport financier 2022**

---

**M. HAMON**, rapporteur de la 4<sup>ème</sup> commission.

Merci, Président. Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, le président nous demande de nous prononcer sur le rapport ayant trait à la situation financière de l'ADT au cours de l'exercice écoulé. Notre collectivité fait appel à cette agence pour concevoir et déployer une politique ambitieuse visant à renforcer l'attractivité de son territoire. La vocation de ce rapport étant financière, je vous invite à vous intéresser dans un premier temps au compte de résultat 2022 de cette association.

S'agissant des produits d'exploitation, ils s'établissent à un peu plus de 2,3 M€ et sont constitués à près de 90 % de subventions. Celle allouée par le département, d'un montant de 2 050 000 €, est maintenue au même niveau depuis 2019. Les autres ressources de la structure correspondent essentiellement aux outils de promotion commerciale dont les ventes de coffrets touristiques, et aux cotisations des membres de l'association. Les produits d'exploitation sont en hausse de 4 % par rapport à l'exercice précédent, qui avait été impacté par la gratuité des packs de services aux partenaires pour soutenir la filière touristique fortement impactée par la crise sanitaire. Cette gratuité a été valorisée à un peu plus de 100 000 € et ces produits reviennent au niveau d'avant crise.

Du côté des charges d'exploitation, elles enregistrent un total de près de 2,4 M€, soit une hausse de 6 % par rapport à l'année précédente. Cette évolution provient essentiellement, d'une part, d'une hausse des achats et charges externes de 140 000 €. Ce poste de charges comprend notamment les dépenses relatives à la campagne de communication à la télévision et sur les plateformes de partage vidéo, ainsi que les dépenses de promotion commerciale et d'accompagnement des territoires et des professionnels. De plus, courant 2022, après la vente des bâtiments copropriété avec le département, l'ADT a déménagé dans des locaux qu'elle loue désormais. D'autre part, il y a une légère hausse des charges de personnel, pour s'établir à un peu plus de 1 M€, l'effectif étant de 16 personnes fin 2022. Ce poste représente 43 % du montant total des charges d'exploitation. Globalement, en 2022, les charges d'exploitation progressent plus vite que les produits d'exploitation.

L'ADT dégage pour la seconde année un résultat d'exploitation déficitaire de 62 k€ après un déficit de 15 k€ en 2021. En intégrant à ce montant le résultat financier, le résultat exceptionnel, essentiellement composé de la vente des locaux, et l'impôt sur le bénéfice, l'ADT parvient à un résultat net bénéficiaire de près de 138 000 €, contre un bénéfice de 13 000 € en 2021.

Concernant le bilan de l'ADT, il s'élève à plus de 1,5 M€ au 31 décembre 2022. Pour l'actif, nous pouvons retenir un actif immobilisé brut de 570 000 € contre 900 000 € un an plus tôt, impacté par la sortie de l'actif du bâtiment vendu et du terrain associé. Il est désormais composé des outils Web de la structure, dont la plateforme digitale Morbihan tourisme, et des matériels et agencements nécessaires à son activité. Une trésorerie à fin d'exercice s'élève à près de 1,4 M€ : cette somme disponible a été impactée positivement par la vente des locaux et permet de couvrir désormais plus de 7 mois d'activité. Ce qui est une situation confortable pour l'association. Pour le passif, les points saillants concernent des fonds propres qui s'élèvent à plus de 917 000 € au 31 décembre 2022, portés par le résultat de l'exercice de près de 138 000 €. Il représente toujours plus de la moitié du total du bilan, 59 % au 31 décembre 2022. Il y a une provision pour charges de 260 000 € correspondant principalement à l'évaluation des indemnités de départ à la retraite et à l'absence d'emprunt bancaire. Si nous écartons le taux de dépendance de cette structure à des fonds publics, nous pouvons considérer sa situation financière comme saine, plaçant l'association en capacité d'agir en faveur des objectifs de notre politique touristique départementale.

En conclusion, le président nous demande d'approuver le rapport financier de l'agence de développement du tourisme du Morbihan relatif à l'exercice 2022.

Il y a un avis favorable de la 4<sup>ème</sup> commission.

**LE PRÉSIDENT** – Merci pour ce rapport d’activité. Soizic.

**Mme PERRAULT** – Juste pour apporter une bonne nouvelle concernant le tourisme en Morbihan. Le 12 septembre, nous étions, avec la chargée de mission de l’agence départementale du tourisme, au siège du Conseil national des villes et des villages fleuris pour un grand oral. Nous présentions la candidature du Morbihan au label « *département fleuri* ». C’est un travail que nous avons mené conjointement avec les services de l’ADT et du département du Morbihan. Un travail qui valorise l’engagement de toutes les communes qui s’engagent dans la démarche en faveur du fleurissement et de l’embellissement, qui valorise aussi l’engagement du département dans la préservation de son environnement. C’est très important aujourd’hui. Le résultat est tombé : nous sommes labellisés « *département fleuri* ». C’est une énorme fierté et surtout, nous devons remercier le triptyque citoyens/élus/techniciens, qui travaillent au quotidien pour rendre notre département encore plus beau. C’est également en faveur de notre environnement.

**LE PRÉSIDENT** – Merci pour cette bonne nouvelle et bravo à toutes les équipes mobilisées. Y a-t-il des remarques ? Non.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l’unanimité.

Voilà qui clôture les rapports de la 4<sup>ème</sup> commission.

Nous passons aux rapports de la 1<sup>ère</sup> commission. Il restera simplement, à la fin, le dernier rapport qui sera celui de la décision modificative. Nous allons passer au point n° 10, celui-ci du rapport annuel 2022 de la SEM Atout ports. Gilles DUFEIGNEUX.

## SEML Atout ports Rapport annuel 2022

---

**M. DUFEIGNEUX**, rapporteur de la 1<sup>ère</sup> commission – Merci, M. le Président. Conformément aux dispositions législatives en vigueur, le rapport annuel de la société d'économie mixte Atout ports nous est soumis. Je vous rappelle que cette SEM a pour vocation le développement portuaire et touristique, en réalisant notamment des prestations de conseil en ingénierie auprès des collectivités pour le développement commercial et/ou la transformation numérique des ports. La société est composée de 4 actionnaires, dont le département, détenant 50 % du capital. Les activités de la SEM regroupent le « *Passeport escales* », avec un nombre d'escales en très nette progression, avec 77 770 nuitées en 2021. La facturation des autres produits et services numériques qui, là aussi, est en très forte progression par rapport à l'année passée, portée par le déploiement essentiellement des accès connectés sur les ports et la gestion des parkings. Enfin, il y a l'activité d'ingénierie et de conseil, qui est en légère progression. L'activité étant ponctuelle et sans récurrence, il est nécessaire chaque année de retrouver de nouveaux clients pour la pérenniser.

Sur la situation financière d'Atout ports, elle dégage pour la 4<sup>ème</sup> année d'activité, un résultat d'exploitation et un résultat net comptable bénéficiaire, respectivement de 114 000 € et 57 000 €, qui sont en progression.

Concernant le bilan d'Atout ports, quelques éléments : d'une part, un fonds de commerce « *Passeport escales* » pour 700 000 €, la plateforme logicielle pour 50 000 €, un fonds de commerce de la société Primocéan, acquise en 2019, pour 239 000 €. À cela s'ajoute l'évaluation du coût de conception de nouveaux outils numériques en cours, pour près de 400 000 €. D'autre part, la trésorerie s'élève en fin d'année à 1 837 000 €, un niveau très élevé qui s'explique par l'apport d'actionnaires lors de l'augmentation de capital de 1 500 000 € réalisée courant 2022.

Après 4 années d'activité, Atout ports doit poursuivre sa stratégie de développement en tant que partenaire incontournable des gestionnaires de ports, en les accompagnant sur l'ensemble des domaines du numérique, de l'ingénierie et du conseil. Après le rachat de la société EAS-SEAPORT fin 2022, Atout Ports doit désormais réussir l'intégration de sa filiale au sein de son plan de développement.

En conclusion, le président nous propose d'approuver ce rapport annuel d'Atout ports pour l'exercice 2022.

Il y a un avis favorable de la 1<sup>ère</sup> commission.

**LE PRÉSIDENT** – Merci. Voilà un bel outil qui a été créé par le département du Morbihan, et tout spécifiquement pour valoriser le savoir-faire qui était la nôtre, que nous ne pouvions pas valoriser au sein de la Compagnie des ports du Morbihan. L'élément majeur a effectivement été l'achat de l'entreprise mentionnée. Cela a permis notamment de développer l'ensemble de nos services numériques, avec un développement assez important. Nous avons eu une réunion hier avec la directrice de la SEM et nous sommes aussi en développement sensible encore de près de 20 % du chiffre d'affaires sur l'année 2023. Bravo à toutes les équipes d'Atout ports.

Y a-t-il des questions ? Non.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

Nous passons maintenant au rapport annuel de la société publique locale Compagnie des ports du Morbihan.



---

*Départ de :*

- M. Nicolas JAGOUDET (a donné pouvoir à M. Pierre GUÉGAN),*
  - Mme Dominique GUÉGAN (a donné pouvoir à M. Dominique LE NINIVEN).*
-

## SPL Compagnie des ports du Morbihan Rapport annuel 2022

---

**M. DUFEIGNEUX**, rapporteur de la 1<sup>ère</sup> commission.

M. le Président, là encore, c'est une disposition législative de présentation du rapport annuel. Je rappelle que la Compagnie des ports a pour vocation la gestion et l'exploitation des équipements portuaires et la promotion des équipements touristiques du Morbihan. Son actionnariat est composé exclusivement des collectivités du département ou de leurs groupements. Les activités de la Compagnie des ports du Morbihan en 2022 regroupent l'exploitation des ports et la gestion de patrimoine touristique.

Sur la gestion des ports, l'activité principale, son chiffre d'affaires est en progression de plus de 8 % par rapport à 2021, portée par une fréquentation très soutenue pendant la période estivale 2022. Plusieurs facteurs expliquent cette évolution du chiffre d'affaires, notamment la dynamique commerciale continue des ports avec de nouveaux contrats terre-mer et la progression des tarifs de 1,8 % en moyenne. S'y ajoute également une hausse des recettes issues des activités de manutention, malgré les arrêtés sécheresse qui ont stoppé certaines opérations d'entretien-maintenance ainsi qu'une forte progression des ventes de marchandises, carburant et boutiques des ports, dont le catalogue de produits est extrêmement attractif. La poursuite de l'optimisation de la gestion des plans d'eau, notamment par le succès des contrats annuels dont le « *Passeport Morbihan* », ainsi que l'extension du « *Passeport escales* », adopté par plus de 160 ports partenaires de toute la façade Manche Atlantique et à l'international, sont une vraie source de développement pour les ports départementaux. Enfin, il y a la capacité d'accueil des ports, qui a augmenté de plus de 800 places par la gestion du port départemental de Pénérif à Damgan. Ainsi, à la fin 2022, le Président y faisait référence tout à l'heure, la Compagnie gérait plus de 12 230 places de port, constituant ainsi le premier gestionnaire de places de port de plaisance en France.

Le chiffre d'affaires dégagé par la gestion par ailleurs des 3 sites départementaux, patrimoniaux et touristiques est une autre source de revenus. Cela concerne les cairns de Gavrinis, de Petit Mont et le domaine de Manéhouarn. Ce chiffre d'affaires s'est élevé au total à plus de 1,3 M€ pour l'année 2022, en forte hausse, de 15 %, par rapport à l'année précédente. Cela représente 4 % du chiffre d'affaires de la Compagnie des ports. La fréquentation a été très forte pendant la saison estivale, dégagant des résultats opérationnels et touristiques positifs pour les 2 sites départementaux en 2022. La contribution financière annuelle versée par le département pour le contrat de gestion des cairns s'élève à 390 000 €.

La situation financière de la Compagnie, si on analyse un peu, peut être considérée comme satisfaisante pour plusieurs raisons. En matière de compte de résultat, regroupant l'ensemble des produits et des charges de l'exercice, les principaux éléments sont un chiffre d'affaires global de la Compagnie à plus de 30 M€, en progression de 8 % par rapport à 2021, avec des charges d'exploitation elles aussi en progression de 2 %, s'établissant à 30,6 M€ en 2022, 30,7 M€ précisément, en raison de charges de personnels qui se sont élevés à 9,1 M€ en 2022, en hausse à l'époque de 7 % par rapport à 2021. Cela a été impacté par le recrutement de personnel supplémentaire pour accompagner les projets d'investissement. L'effectif total de la société s'élève en 2022 à 292 salariés, dont 135 en CDI. Les autres charges d'exploitation, hors charges de personnel, se sont établies à 21 M€, stables par rapport à 2021 avec des évolutions contrastées selon la nature des dépenses. Pour l'année 2022, les redevances versées aux collectivités se sont élevées à plus de 1 M€, dont plus de 720 000 € versés au département du Morbihan pour les ports concédés. Le résultat d'exploitation se solde en 2022 par un excédent de 1,5 M€ contre 1,7 M€ l'année précédente, un résultat financier négatif à hauteur de 660 000 €. Au final, après constatation de l'impôt sur les sociétés, la Compagnie dégage un résultat net excédentaire de plus de 645 000 €, contre 710 000 € en 2021. Concernant le bilan de la Compagnie des ports, qui est une photographie du patrimoine, je le rappelle, il s'établit à 123 M€ en 2022, contre 114 M€ en 2021. Quelques éléments significatifs : la poursuite du programme d'investissement, avec plus de

10 M€ d'immobilisations mises en service en 2022. On se souvient et on peut citer notamment la finalisation des derniers aménagements pour Port-Haliguen, ainsi que de nombreux investissements réalisés dans les autres ports, dont l'aménagement de nouveaux pontons. Je pense anecdotiquement à Arradon. Il y a un net renforcement des capitaux propres par l'intégration du résultat bénéficiaire de l'exercice passé en réserve, des dettes financières qui s'établissent à 35 M€ fin 2022, contre 32,3 M€ fin 2021. Enfin, il y a un niveau de trésorerie qui s'élève à plus de 700 000 € à la fin 2022. Cette trésorerie disponible a permis de financer une partie des investissements et des renouvellements d'immobilisation de la société, et ainsi de limiter la contractualisation de nouveaux emprunts en 2022 à hauteur de 5 M€.

Comme vous avez pu le constater, l'exercice 2022 est satisfaisant. La fréquentation et le chiffre d'affaires progressent malgré un contexte économique incertain et des conditions climatiques impactant certaines activités portuaires. Le résultat net de la société se maintient à plus de 600 000 € en 2022. Cela permet de renforcer à nouveau les capitaux propres et les ressources financières dédiées à la qualité des services proposés à la clientèle. L'important programme d'investissement, qui se poursuit et s'accroît, nécessite cependant une vigilance accrue sur le maintien d'un équilibre financier entre la nécessité des travaux d'infrastructure de long terme, le soutien des financeurs, les collectivités et les partenaires bancaires, et le montant d'endettement acceptable.

En conclusion, le président nous propose d'approuver ce rapport annuel pour 2022 de la Compagnie des ports.

Il y a un avis favorable de la 1<sup>ère</sup> commission.

**LE PRÉSIDENT** – Merci beaucoup. C'est un rapport satisfaisant, une bonne santé de la Compagnie des ports du Morbihan. Nous avons annoncé ici 104 M€ d'investissement prévus à horizon 5 ans. Cela veut dire de gros investissements qui sont prévus. Nous pouvons le faire parce que nous avons des capitaux propres. Notre endettement est somme toute tout à fait mesuré, même si là, il a augmenté de 3 millions. Mais on venait de le baisser de 7 millions. Dès lors, nous avons un endettement un peu plus faible que ce qu'il était. Nous avons aussi des capitaux propres à hauteur de 29 M€. Le ratio entre notre dette et nos capitaux propres est de 83 %. C'est un ratio qui est très bon. Il était de près de 30 % il y a 5 ans. Nous avons donc nettement amélioré la solvabilité de la Compagnie des ports, qui n'a pas pour vocation de distribuer ses dividendes aux actionnaires. De toute manière, nous en avons 93 %. Il est mieux qu'on les laisse pour agir. Nous avons bien un outil au service du territoire, efficace, avec une vraie vision. Nous avons donc renforcé les moyens affectés à la Compagnie des ports. Vous avez pu voir les transformations sur le port de Quiberon. Vous voyez actuellement les transformations sur le port du Crouesty. Vous avez vu le port de Pénerf. Vous voyez aussi les travaux qui commencent à La Trinité-sur-Mer. Ce sont de gros travaux sur l'ensemble de nos ports, une modernisation nécessaire et nous avons vocation à continuer à investir au bénéfice du territoire et parfois aussi de réfléchir aux ports à sec, notamment sur la zone de Kermarquer, à La Trinité-sur-Mer, où on a plutôt vocation à acheter le foncier au sein du département, pour que ce soit à terme un bien de retour pour le département. Idem peut-être sur le terrain à Arzal, et dès lors, cela permettrait au département d'être propriétaire, de soulager d'abord l'investissement de la compagnie et deuxièmement, que ce soient des biens de retour à terme pour le département, comme ses ports d'ailleurs au demeurant.

Une compagnie qui se porte bien, qui reste leader national. Nous avons aussi récupéré à leur demande la gestion du port de Redon. Nous avons eu en 2022 aussi le port de Pénerf, et puis nous avons des demandes de gestion plus large, de mouillage. Je pense à Saint-Armel notamment, et tout à l'heure, nous aurons à la fin un débat sur la stratégie du département par rapport aux concessions qui arrivent à terme. On y viendra plus spécifiquement. La Compagnie des ports fonctionne bien.

C'est l'occasion pour moi aussi de remercier son directeur, Michel LE BRAS, qui sait mettre du liant avec l'ensemble des acteurs, tous les salariés de la Compagnie des ports du Morbihan, qui font aussi un excellent travail. Merci à eux et merci à l'ensemble des administrateurs de la Compagnie des ports, notamment les 2 vice-présidents, Gérard PIERRE et Denis BERTHOLOM, l'un plutôt sur les investissements, l'autre plutôt sur la politique achat, qui sont pleinement mobilisés, puisque ce sont quand même des très gros marchés, des très gros investissements. Merci à vous. On peut se

réjouir de ce qu'on peut apporter aux territoires. D'ailleurs, nous avons reçu d'autres départements, très inspirés par le modèle que nous avons mis en place pour réfléchir aussi à leur niveau de peut-être dupliquer le modèle, peut-être pas à une même échelle mais à une échelle assez intéressante.

Y a-t-il des questions sur la Compagnie des ports ? Non.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

On passe à la société publique locale Équipements du Morbihan, toujours avec Gilles DUFEIGNEUX.

## **SPL Équipements du Morbihan** **Rapport annuel 2022**

---

**M. DUFEIGNEUX**, rapporteur de la 1<sup>ère</sup> commission.

Toujours pour les mêmes raisons, le rapport annuel 2022 : EDM intervient sur des projets immobiliers dans le cadre de conventions d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Concernant l'activité en 2022, le chiffre d'affaires est en net recul, de près de 40 % par rapport à 2021, pour s'établir à 235 000 €. Les mandats de construction en cours ont généré une rémunération de 180 000 €, en forte baisse de 170 000 € par rapport à l'année précédente. Celle issue des AMO, de travaux et d'études a, quant à elle, augmenté de 25 000 €. La raison principale de cette évolution des rémunérations est liée à l'achèvement des travaux au collège de Tréfaven et aux archives départementales alors que le déclenchement de la phase de programmation ou de travaux pour certains collèges a pris du retard. En 2022, la SPL a contracté 2 nouveaux mandats : le mandat pour la conduite de l'opération de restructuration du collège Saint-Exupéry, et de construction de son complexe sportif, ainsi que le mandat du pôle socioculturel de Questembert. À cela s'ajoute la signature d'un contrat d'études pour le parc d'activités de Lauzach, porté par Questembert communauté.

S'agissant de la situation financière pour l'année 2022, les produits d'exploitation couvrent les charges d'exploitation, dégageant ainsi un léger excédent d'exploitation. Plus de 90 % des charges d'exploitation de la société correspondent à la refacturation de Morbihan Habitat pour la mobilisation de ses moyens humains et techniques, la SPL n'ayant aucun salarié. Avec un résultat financier légèrement positif, la SPL dégage en 2022 un résultat net après impôts bénéficiaire de 1 617 €.

Concernant le bilan, 3 caractéristiques peuvent être soulignées : un montant de l'actif immobilisé nul du fait de l'utilisation des moyens de Morbihan Habitat, des dettes à moyen-long terme à hauteur de 1,6 M€, dont 1,1 M€ relevant de la trésorerie théorique des mandats, et un montant des capitaux propres de 241 000 € au 31 décembre 2022 pour un capital social de 225 000 €. La SPL Équipements du Morbihan dégage pour la 8<sup>e</sup> année consécutive un résultat net légèrement positif.

Après les 2 années de crise sanitaire, l'année 2022 n'a pas permis à la SPL de retrouver son niveau d'activité. L'année 2023 est annoncée assez proche du volume de chiffre d'affaires de 2022. 8 collectivités sont actionnaires de la SPL, mais seuls le département, Questembert communauté et la ville de Vannes utilisent actuellement ses services. Aussi, le recours à la SPL pour le pilotage de projets d'envergure par l'ensemble de ses actionnaires est une nécessité pour la poursuite de son développement.

En conclusion, le président nous propose d'approuver ce rapport 2022 de la SPL Équipements du Morbihan.

Il y a un avis favorable de la 1<sup>ère</sup> commission.

**LE PRÉSIDENT** – Merci. Y a-t-il des remarques ? Non.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

Nous passons à la société anonyme bretonne d'économie mixte d'équipement naval, la fameuse SABEMEN. Mohamed.

**Société anonyme bretonne d'économie mixte d'équipement naval  
(SABEMEN)  
Rapport annuel 2022**

---

**M. AZGAG**, rapporteur de la 1<sup>ère</sup> commission.

Merci, M. le Président. Mes chers collègues, conformément aux dispositions législatives en vigueur, le rapport sur l'activité et la situation financière de la société d'économie mixte SABEMEN au titre de l'exercice 2022 nous est soumis. Le département du Morbihan est actionnaire à hauteur de 83 % de cette société, dont le capital social est de 83 400 000 €. Il n'y a pas eu de changement dans le capital de la société au cours de l'exercice 2022. La SABEMEN contrôle les activités de sa filiale la SOMABRET, société maritime d'armement de Bretagne, propriétaire de 3 navires affectés aux lignes bretonnes et vers l'Espagne. Ce contrôle s'effectue par le biais de sa participation majoritaire au capital et de son nombre de sièges à son conseil d'administration. Ainsi, la SABEMEN ne réalise plus de chiffre d'affaires, puisque l'ensemble de la flotte est désormais la propriété de sa filiale. Les recettes de la société sont constituées des seuls revenus financiers liés aux cautions données pour le financement des navires par la SOMABRET. Les charges représentent les frais courants liés au fonctionnement de la société. Le résultat de l'exercice est légèrement bénéficiaire et a été affecté en réserve. Bien que les navires exploités sur les lignes bretonnes par la Brittany Ferries appartiennent à la SOMABRET, le contrôle et le pouvoir de décision demeurent une prérogative de la SABEMEN. Les enjeux et les risques liés à l'activité continuent ainsi à être supportés par la Brittany Ferries et les collectivités publiques.

À titre d'information, les comptes de la SOMABRET ont enregistré un chiffre d'affaires de 12,8 M€, contre 9,9 M€ un an plus tôt et des résultats nets comptables positifs de 1,7 M€ pour l'exercice 2022.

En ce qui concerne l'activité de la Brittany Ferries, après 2 années fortement impactées par la crise sanitaire, la compagnie a réouvert l'ensemble de ses lignes au printemps 2022. Elle enregistre une hausse significative de son trafic passager, toutes lignes confondues, avec 1,8 million de passagers, mais qui reste encore en retrait par rapport à la moyenne de 2,5 millions de passagers avant la Covid. Le chiffre d'affaires consolidé de la compagnie s'élève cependant à 445 M€ sur cet exercice 2022, contre 212 M€ sur l'année précédente. Les risques éventuels pour les collectivités actionnaires sont a priori maîtrisés. La SABEMEN s'est portée caution solidaire auprès des banques d'une fraction des prêts accordés pour la construction et les gros travaux sur les navires. Toutefois, le capital restant dû de ses emprunts est faible au regard de la valeur de marché de ses biens.

En conclusion, le président nous propose d'approuver le rapport annuel de la SABEMEN pour l'année 2022.

Il y a avis favorable de la 1<sup>ère</sup> commission.

**LE PRÉSIDENT** – Merci. C'est un héritage du passé concernant les parts de la SABEMEN. Nous avons imaginé que dans la loi NOTRe, la région puisse reprendre nos parts, puisque nous n'avons pas de compétences particulières en transport et en transport des passagers notamment. Il n'empêche qu'on a essayé de nous recoller cela sur la compétence touristique pour justifier une quelconque intervention. C'est surtout qu'il n'y avait pas de sous pour racheter nos parts. Voilà donc la décision qui a été prise. Là nous avons effectivement ces parts de la SABEMEN, actionnaire majoritaire de la SOMABRET, et notamment propriétaire des bateaux de la Brittany Ferries, même s'ils n'arrivent pas sur les côtes morbihannaises.

Y a-t-il des questions ? Non.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

Nous allons passer maintenant au compte rendu de la délégation en matière d'ester en justice de mi-mai à fin août 2023. C'est un dont acte. Mohamed AZGAG.

## **Compte rendu de la délégation en matière d'ester en justice (mi-mai à fin août 2023)**

---

**M. AZGAG**, rapporteur de la 1<sup>ère</sup> commission.

Merci, M. le Président. Conformément au second alinéa de l'article L. 3221-10-1 du code général des collectivités territoriales et à la délégation que nous lui avons confiée lors de la réunion du 17 mars 2023, le président nous présente dans le tableau figurant en pages 77 et 78 du livre des rapports les actions en justice pour la période de la mi-mai à fin août 2023.

En conclusion, le président nous propose de lui décerner acte de cette communication.

Il y a avis favorable de la 1<sup>ère</sup> commission.

**LE PRÉSIDENT** – Y a-t-il des remarques ? Non, nous pouvons en prendre acte. Merci beaucoup.

Le point suivant est le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes de Bretagne sur la gestion des systèmes d'information. Denis BERTHOLOM.



**RAPPORT N° 5** (Pos. 22736)**Rapport d'observations définitives  
de la Chambre régionale des comptes de  
Bretagne sur la gestion des systèmes d'information**

---

**M. BERTHOLOM**, rapporteur de la 1<sup>ère</sup> commission.

La Chambre régionale des comptes de Bretagne a adressé au département le 9 août dernier son rapport d'observations définitives portant sur la gestion des systèmes d'information pour les exercices 2016 et suivants. Conformément à l'article L. 243-6 du code des juridictions financières, ce rapport doit être communiqué à l'assemblée délibérante dès sa plus proche réunion.

La CRC indique que depuis 2016, le département a amélioré la gouvernance de sa direction des systèmes d'information avec des outils de pilotage satisfaisants et la mise en œuvre d'une méthodologie de gestion des projets permettant une meilleure prise en charge des demandes des directions. Ces évolutions sont intervenues dans un contexte de progression des budgets consacrés à la politique numérique départementale. Il met en évidence 3 orientations :

- une gouvernance des systèmes d'information dont l'amélioration est à poursuivre,
- une gestion des données à améliorer,
- des pistes de rationalisation à expertiser afin d'optimiser la gestion du système d'information départemental.

Dans ce cadre, la CRC formule les 5 recommandations suivantes :

- se doter d'un plan de conduite de la transformation numérique prévoyant la gouvernance et les moyens confiés à la direction générale des ressources humaines et numériques,
- arrêter un schéma directeur des systèmes d'information conforme aux normes professionnelles Cobit (référentiel pour la gouvernance du SI), afin de garantir dans le temps la cohérence d'ensemble du système d'information et son adéquation aux besoins de la collectivité,
- établir la cartographie applicative des systèmes d'information,
- doter la direction des services numériques d'un plan de formation spécifique compatible avec la cartographie cible des compétences,
- adopter et mettre en ligne sur le site Internet du département la politique de confidentialité des données recueillies.

Sur certaines recommandations, le département a apporté des précisions afin d'indiquer les orientations déjà mises en place :

- pour la recommandation n° 2, avec la mise en place d'un schéma stratégique numérique,
- pour la n° 4, avec la mise en place d'un plan de formation en lien avec le schéma stratégique numérique,
- pour la n° 5, avec l'évolution de la politique de confidentialité du site qui sera concomitante à l'évolution du site Internet,
- pour les autres recommandations relatives au plan de conduite de la transformation numérique et la cartographie applicative, des actions vont bientôt démarrer.

En conclusion, M. le Président nous demande de bien vouloir lui décerner acte de sa communication sur les observations définitives de la CRC Bretagne sur la gestion des systèmes d'information du département pour les exercices 2016 et suivants.

Il y a un avis favorable de la 1<sup>ère</sup> commission.

**LE PRÉSIDENT** – Merci beaucoup. Y a-t-il des remarques ? Non, c'est un dont acte. Merci beaucoup.

On passe au point 4, celui de la politique en matière de ressources humaines, avec notamment une décision modificative. Denis BERTHOLOM.

---

*Départ de Mme Hania RENAUDIE (a donné pouvoir à Mme Rozenn GUÉGAN).*

---

## **Politique en matière de ressources humaines Décision modificative**

---

**M. BERTHOLOM**, rapporteur de la 1<sup>ère</sup> commission.

Ce rapport a pour objet d'abonder les crédits relatifs à la politique des ressources humaines.

D'une part, un crédit complémentaire de 1 200 000 € au titre de la masse salariale est sollicité afin de mettre en œuvre les décisions gouvernementales en matière de pouvoir d'achat des agents, qui doivent être financés par la collectivité sans que l'État ne compense le département avec des recettes équivalentes. Il s'agit de la revalorisation de 1,5 % de la valeur du point d'indice en faveur des agents territoriaux à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023, la revalorisation du SMIC intervenue en mai 2023 de 2,22 %, la revalorisation des grilles indiciaires pour les bas salaires (les agents de catégorie C et les premiers échelons de la catégorie B), la revalorisation du chômage en avril 2023 de 1,9 % pour les personnels qui ont quitté la collectivité et qui bénéficient de cette allocation versée par le département.

À côté de ces dépenses imposées, 2 ajustements budgétaires sont nécessaires par ailleurs. Le premier concerne la formation, outil majeur de développement des compétences, pleinement mobilisé pour les directions et les agents. Les besoins notamment dans le secteur social engendrent une dépense supplémentaire de 30 000 € aux inscriptions budgétaires. Le second concerne les frais de déplacement, pour lesquels un crédit complémentaire de 20 000 € est sollicité.

En conclusion, M. le Président nous propose l'inscription d'un crédit de paiement complémentaire en fonctionnement de 1 250 000 €.

Il y a avis favorable de la 1<sup>ère</sup> commission.

**LE PRÉSIDENT** – Y a-t-il des remarques ?

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

Point 3, moyens logistiques et gestion du patrimoine, ajustements budgétaires. Denis BERTHOLOM.

**RAPPORT N° 3** (Pos. 22563)**Moyens logistiques et gestion du patrimoine  
Ajustements budgétaires**

---

**M. BERTHOLOM**, rapporteur de la 1<sup>ère</sup> commission.

En matière de dépenses, des ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires afin de répondre à des besoins exprimés depuis le vote du budget primitif.

Tout d'abord, au titre des systèmes d'information, pour permettre le déploiement d'un système d'information de gestion financière dont la mise en production est programmée au 1<sup>er</sup> janvier 2025, en remplacement d'un outil actuel vieillissant et ne répondant plus aux besoins de la collectivité, il est proposé une autorisation de programme complémentaire de 1 800 000 €, montant maximum du marché qui intègre 4 années de maintenance.

Ensuite, pour assurer la bonne gestion du patrimoine immobilier, il nous est demandé d'inscrire 100 000 € pour poursuivre les travaux d'entretien et de petites réparations des bâtiments.

En conclusion, M. le Président nous propose de voter les crédits budgétaires sur la base des éléments financiers récapitulés à la page 29 du livre des rapports.

Il y a un avis favorable de la 1<sup>ère</sup> commission.

**LE PRÉSIDENT** – Merci beaucoup. Y a-t-il des remarques ? Non.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

Le point n° 2, actualisation du règlement des garanties d'emprunt du département. Mme la Sénatrice, Muriel JOURDA.

---

**Actualisation du règlement des garanties d'emprunt**

---

**Mme JOURDA**, rapporteure de la 1<sup>ère</sup> commission.

Merci, M. le Président. Nous revenons effectivement à l'habitat pour constater d'abord que nous avons un marché immobilier qui est assez difficile, dans le Morbihan comme ailleurs, et que si nous combinons cela à la création de Morbihan Habitat, dont nous avons beaucoup parlé tout à l'heure... qui est, je le rappelle, le résultat de la fusion de 3 offices publics de l'habitat, Lorient habitat, Vannes Golfe habitat et Bretagne Sud habitat... Nous nous sommes interrogés sur les modalités d'intervention que nous pouvions avoir en matière de garanties d'emprunt pour le logement social. Afin de faciliter les projets en la matière, de renforcer l'action des acteurs publics, le président nous propose de faire évoluer notre intervention en termes de garanties d'emprunts des 3 façons suivantes :

- d'abord de réserver la garantie départementale dans le domaine du logement social aux seules opérations présentées par l'organisme Morbihan Habitat ;
- ensuite de faire intervenir le département à hauteur de 10 % pour les communes du ressort des communautés d'agglomération de Vannes et de Lorient, dont je rappelle que par définition, elles étaient exclues de notre périmètre d'intervention avant la fusion des 3 organismes ;
- et, enfin d'intervenir sur un taux de garantie unique à hauteur de 50 % pour toutes les communes en dehors du ressort des communautés d'agglomération de Vannes et de Lorient, alors qu'il y avait auparavant des seuils de population, qui seraient alors supprimés.

C'est une évolution des garanties d'emprunts qui prendrait effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

C'est donc la proposition qui vous est faite par le président d'approuver avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024 les modifications apportées au règlement des garanties d'emprunts, telles qu'elles sont présentées des pages 17 à 27 du livre des rapports.

Nous avons bien sûr un avis favorable de la 1<sup>ère</sup> commission.

**LE PRÉSIDENT** – Merci. Y a-t-il des remarques sur l'actualisation des garanties d'emprunts ? Oui.

**Mme MÉTAYER** – M. le Président, chers collègues, nous pensons que la stratégie de vous appuyer sur un unique et seul opérateur, créant de fait une hégémonie de Morbihan Habitat, ne serait pas une bonne solution. D'une certaine manière, nous allons imposer un seul choix. Ce n'est pas cohérent avec la logique que vous affichez de respecter la liberté de choix des territoires que de ne favoriser que Morbihan Habitat du point de vue des garanties d'emprunts. Nous souhaitons que tous les bailleurs, privés, associatifs, coopératifs, et ils sont nombreux à travailler sérieusement, même si Morbihan Habitat restait majoritaire, puissent bénéficier de la garantie d'emprunt par le département du Morbihan. Nous avons besoin de cette diversité. Autrement, ces bailleurs pourront certes bénéficier de garanties d'emprunts contre le paiement d'une commission, par la Caisse de garantie du logement locatif social (ce qui coûte 2,5 %) mais ce sera une contrainte supplémentaire pour le coût final du logement vendu ou loué. Pour ces raisons, nous nous abstenons sur ce rapport.

**LE PRÉSIDENT** – Merci. C'était déjà le cas. On n'intervenait que sur certains bailleurs, publics notamment. Nous sommes un peu moins sûrs quand même de la solvabilité d'un certain nombre de bailleurs privés ou associatifs. Vu les montants de garantie par le département, cela peut avoir d'énormes conséquences. Vous l'avez dit, il existe la CGLLS, qui peut être mobilisée. Cela a un certain coût, mais je l'ai vu aussi en tant que maire : pour ne pas dépasser un certain ratio de garantie par rapport à l'endettement, j'ai préféré verser une subvention égale à la cotisation à la CGLLS de telle sorte à ne pas augmenter forcément indéfiniment la garantie d'emprunts. Localement, on peut travailler avec des opérateurs privés, les aider dans la garantie. Cela n'empêche pas que les communes ou les EPCI sont libres de ce qu'ils veulent faire aussi. Mais le volume garanti d'emprunts est largement supérieur d'ores et déjà à la dette propre du département. On fait donc un peu attention.

J'entends aussi qu'il y a certains conseillers régionaux qui s'émeuvent qu'on ne mettrait que 10 % à Vannes et Lorient, de garantie. Je rappelle qu'on ne garantissait pas sur ces 2 agglomérations. Là, cela veut dire que c'est un renforcement de la place du département.

Je veux dire aussi que pour intervenir au niveau de l'attribution... qui garantit, peut intervenir notamment dans les attributions de logement. C'est important que les uns et les autres puissent le faire. Mais nous, nous n'avons pas vocation à garantir l'ensemble des opérateurs, mais notre opérateur public... d'où cette évolution. J'entends bien votre argument, mais il existe des organismes pour cela. Nous n'avons pas vocation à tout garantir.

Après cette présentation, y a-t-il d'autres remarques ?

Le résultat des votes est de :

- 34 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 8 abstentions (*Alain CARIS, Myrienne COCHÉ, Damien GIRARD, Mathieu GLAZ, Marie LE BOTERFF, Boris LEMAIRE, Catherine QUÉRIC et Rozenn MÉTAYER*).

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

Voilà qui clôt la 1<sup>ère</sup> commission. Nous aurons simplement, à la fin, la décision modificative n° 2.

Nous passons à la 2<sup>ème</sup> commission : « *Autonomie, personnes âgées, personnes handicapées* ». Nous passons au point 11, politique départementale en faveur des personnes âgées. Fabrice ROBELET.

---

*Départ de Mme Muriel JOURDA (a donné pouvoir à M. Denis BERTHOLOM).*

---

**RAPPORT N° 11** (Pos. 22718)**Politique départementale en faveur des personnes âgées**

---

**M. ROBELET**, rapporteur de la 2<sup>ème</sup> commission.

Merci, M. le Président. Ce rapport a pour objectif de solliciter l'inscription de 3,46 M€ de crédits supplémentaires pour l'exercice 2023 sur la politique en faveur des personnes âgées.

Pour rappel, le budget de fonctionnement consacré à la politique départementale en faveur des personnes âgées représente pour l'exercice 2023 un peu plus de 123 M€. Ces crédits seront répartis de la manière suivante : 1 360 000 € pour le financement des besoins de crédits sur l'allocation personnalisée d'autonomie, dont les bénéficiaires ont augmenté de plus de 4 % au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2023, 100 000 € pour combler le besoin de financement complémentaire au titre de l'aide sociale légale à domicile, dont le nombre de bénéficiaires a augmenté lui de 7,8 % par rapport à l'année 2022, et 2 M€ pour abonder les crédits versés aux EHPAD au titre de l'APA en établissement, crédits servant à financer les dépenses liées à la prise en charge de la dépendance dans ces structures.

En conclusion, le président nous propose de voter ces crédits budgétaires récapitulés en page 100 du livre des rapports.

Il y a un avis favorable de la 2<sup>ème</sup> commission.

**LE PRÉSIDENT** – Merci. Y a-t-il des questions ? Non.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

Point suivant, le soutien de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie au département en faveur du maintien à domicile. Karine BELLEC.

## **Soutien de la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie aux départements en faveur du maintien à domicile**

---

**Mme BELLEC**, rapporteure de la 2<sup>ème</sup> commission.

Merci, M. le Président. Le département du Morbihan a, par l'adoption de son schéma de l'autonomie, mis l'accent sur les différentes actions qui concourent à garantir une politique de soutien à domicile pertinent et au service des usagers. L'une d'entre elles concerne l'accompagnement des acteurs du domicile que sont les services d'aide et d'accompagnement à domicile, les SAAD. Il s'agit pour nous de garantir que ces opérateurs, acteurs essentiels pour garantir la vie à domicile des personnes dépendantes, disposent de personnel qualifié, formé et en nombre suffisant. Une autre orientation forte concerne l'aide aux aidants, maillon essentiel dans l'accompagnement quotidien de nos personnes âgées ou en situation de handicap.

Enfin, par le déploiement de l'accueil familial, le département développe des alternatives aux prises en charge en établissement et facilite la mise en œuvre des projets de vie des usagers qui le souhaitent.

Si différentes actions sont d'ores et déjà engagées par le département en soutien aux SAAD, aux solutions de répit ainsi qu'à l'accueil familial, la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) souhaite accompagner les départements dans leurs projets et actions en publiant un appel à manifestation d'intérêt. Celui-ci doit, sur la base des engagements et projets portés par le département, faire effet de levier et contribuer à leur financement pour nous permettre de faire davantage, plus longtemps et plus fort.

Il nous est ainsi proposé de valider une réponse du département à cet appel à manifestation d'intérêt de manière à pouvoir bénéficier sur 4 années d'un soutien de la CNSA de plus de 800 000 €, qui seront directement versés et déployés au profit des acteurs de terrain en territoire, et ainsi soutenir notre action. Ces fonds nous serviront notamment à financer du temps d'ingénierie pour aider les SAAD à se structurer en territoire, renforcer l'attractivité des métiers du domicile, favoriser la coordination des solutions de répit pour les personnes en situation de handicap et financer des temps de formation pour les accueillants familiaux.

En conclusion, le président nous propose que le département réponde à l'appel à manifestation d'intérêt en faveur du maintien à domicile publié par la CNSA, et de déléguer à la commission permanente le soin de se prononcer sur le cadre conventionnel qui sera proposé par la CNSA

Il y a un avis favorable de la 2<sup>ème</sup> commission.

**LE PRÉSIDENT** – Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Oui, Mme COCHÉ.

**Mme COCHÉ** – Merci, M. le Président. Il nous est demandé d'autoriser le conseil départemental à répondre à l'appel à manifestation d'intérêt en faveur du maintien à domicile. Compte tenu du contexte actuel dont on sait que sans volontarisme dans nos politiques, la situation ne fera que s'aggraver au cours des années à venir, nous sommes évidemment favorables à nous y inscrire. Le rapport de la concertation « *Grand âge et autonomie* » évalue à plus de 140 000 le nombre d'équivalents temps plein à recruter en établissement ou à domicile d'ici 2030.

2030 c'est demain ! Et nous savons tous, au regard des projections démographiques, que notre département sera fortement impacté dans cette tranche d'âge. Ce serait donc une erreur de ne pas y aller.

Cependant, le présent appel à manifestation d'intérêts s'articule autour de 6 axes :

- Axe 1 : Stratégie et pilotage,
- Axe 2 : Appui à la transformation en « service autonomie à domicile »,
- Axe 3 : Modernisation et de professionnalisation des services d'aide à domicile,



- Axe 4 : Attractivité des métiers de l'autonomie,
- Axe 5 : Soutien aux aidants de personnes en situation de handicap,
- Axe 6 : Promotion de l'accueil familial.

Aussi, vous nous voyez surpris que l'axe 2 n'apparaisse pas clairement dans ce bordereau qui n'en présente que 5 ! Le décret du 13 juillet précise l'obligation de transformer d'ici 2025 des SAAD, SSIAD et SPASAD en « services autonomie à domicile » (SAD). Nous souhaitons que le département intègre aussi cet axe de travail et s'engage à accompagner au mieux les structures. Les enjeux sont importants parce que les acteurs qui seront poussés à se regrouper vont faire face aux différences des statuts, des conventions collectives, des secteurs d'intervention, etc. Nous espérons que les financements seront à la hauteur des besoins d'aide, au risque de demander des efforts importants à des structures déjà fragilisées et qui ont besoin de rester attractives.

Nous souhaitons également que cette convention fasse l'objet d'un suivi régulier en session plénière plutôt qu'en commission permanente, tant les enjeux sont importants. Merci.

**LE PRÉSIDENT** – Je propose à Karine BELLEC d'apporter des éléments de réponse.

**Mme BELLEC** – C'est vrai que d'ici 2 ans, tout SAAD doit avoir fusionné au moins avec un SSIAD, avec une mise en œuvre qui sera à réaliser. Si nous répondons favorablement à l'appel à manifestation d'intérêt, comme nous l'avons vu en commission, une partie du financement sera fléchée pour cette mise en œuvre, avec l'ingénierie, des études.

**LE PRÉSIDENT** – Merci, Karine.  
Y a-t-il d'autres remarques ? Non.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

Nous passons au point 13, politique départementale en faveur des personnes handicapées. Marie-Odile JARLIGANT.

---

**Politique départementale en faveur des personnes handicapées**

---

**Mme JARLIGANT**, rapporteure de la 2<sup>ème</sup> commission.

Merci, M. le Président. Ce rapport a pour objectif l'inscription de 1 324 100 € en crédits de paiement de fonctionnement et 24 100 € en recettes supplémentaires pour l'exercice 2023 sur la politique en faveur des personnes en situation de handicap.

Ces crédits sont répartis de la manière suivante :

- 24 100 € en recettes ainsi qu'en dépenses au titre du concours du département au fonctionnement de la MDA, ceci afin de tenir compte du niveau exact de la contribution apportée par l'État au budget de fonctionnement de la MDA ;
- 400 000 € de crédits complémentaires pour faire face aux besoins toujours croissants au titre de la prestation de compensation du handicap, et notamment le financement du nouveau droit d'accompagnement à la vie sociale ;
- 600 000 € pour financer la hausse des tarifs constatée sur les jeunes maintenus en IME au titre de l'amendement Creton, et pour lesquels le département est responsable financement ;
- 300 000 € pour combler un besoin de financement dans le cadre de la prise en charge en établissement pour personnes âgées des personnes en situation de handicap. Cette évolution est essentiellement liée aux augmentations de tarifs dues à l'inflation en 2022-2023.

En conclusion, le président nous propose de voter ces crédits budgétaires tels que récapitulés en page 106 du livre des rapports.

Il y a un avis favorable de la 2<sup>ème</sup> commission.

**LE PRÉSIDENT** – Merci beaucoup. Y a-t-il des remarques ? Oui.

**Mme COCHÉ** – Merci, M. le Président. L'amendement Creton, inscrit dans la loi du 13 janvier 1989 en son article 42, oblige les établissements de jeunes handicapés à maintenir les adultes de plus de 20 ans qui, après orientation de la CDAPH, sont toujours en attente d'une place. Cela génère des situations terribles et difficiles pour certaines familles.

Plus de 30 ans après, où en sommes-nous ? Ils seraient plus de 10 000 en France, chiffre annoncé par l'État lors de la CNH et sa conférence du handicap, dont 5 000 orientés en FAM et MAS. On les estime à peu près à 200 dans le Morbihan, dont une centaine orientée vers un établissement relevant du département. Cette situation génère une automaticité de prise en charge financière par le département du tarif journalier qui s'élève avec le réajustement proposé dans ce bordereau à plus de 3 M€.

200, ce sont aussi peut-être autant de jeunes enfants orientés vers un IME qui ne peuvent être accueillis aujourd'hui et dont la prise en charge précoce ne peut être que bénéfique pour l'enfant.

M. le Président, nous aimerions avoir des éléments précis sur le nombre exact, l'âge, l'orientation et le secteur géographique de ces adultes concernés par l'amendement Creton, informations qui nous permettraient de prendre de nouveaux engagements de création d'établissements relevant de votre seule compétence, par exemple les foyers de vie, qui s'inscriront dans le plan stratégique de l'habitat dont nous avons débattu en début de séance.

**LE PRÉSIDENT** – Merci à vous. 2 éléments de réponse : le premier, c'est qu'effectivement, par rapport à votre demande, je crois qu'il est prévu, et Karine BELLEC l'avait annoncé, qu'à la prochaine commission, il y ait un point complet qui soit fait là-dessus, de telle sorte que vous puissiez avoir l'ensemble des éléments, à date, de la situation, des demandes, de la localisation

des lieux, où sont les appels à projets. On vient d'ouvrir un nouvel appel à projets de 10 places, au mois de juillet. Je propose qu'un point complet soit fait en commission par rapport à cela. Nous sommes fidèles à l'engagement que nous avons pris d'augmenter le nombre de places de telle sorte que cela desserve les amendements Creton et que par conséquent, là où les établissements sont faits pour des mineurs, ils puissent y aller et que les places ne soient pas prises par des majeurs en amendement Creton. On doit retrouver une certaine fluidité dans le système. Nous avons annoncé à l'époque la création de 165 places. Nous y sommes. Mais nous voyons bien qu'il y a encore quelques places à ouvrir. Le taux de réponse du Morbihan est autour de 85 % par rapport aux besoins. Nous sommes plutôt bons par rapport à d'autres. Pour autant, cela veut dire qu'il y a encore des gens qui n'ont pas de solution, en tout cas pour ce qui relève du département. Pour ce qui relève de l'État, on est globalement à 50 %. Pour le coup, le compte n'y est pas et il y a un vrai sujet de fond. Mais là, cela ne relève pas du département. Sur ce qui relève de chez nous, on s'améliore. Des appels à projets sont faits, des ouvertures sont faites. J'en ai inauguré à Bieuzy-Pluméliaou ou dans d'autres endroits. On ouvre ces places. C'est très bien. Des appels à projets sont en cours.

Je propose qu'à la prochaine commission, vous puissiez traiter ce point-là.

**Mme JARLIGANT** – C'est prévu de donner un état des lieux à la prochaine commission.

**LE PRÉSIDENT** – D'accord. Y a-t-il d'autres remarques ? Non.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

Nous allons passer aux rapports de la 3<sup>ème</sup> commission : « *insertion, famille, enfance et action sociale* », et plus particulièrement au point 14, politique départementale en faveur de l'insertion et de l'emploi. Gaëlle FAVENNEC.

---

*Départ de M. Gwenn LE NAY (a donné pouvoir à Mme Françoise BALLESTER).*

---

## **Politique départementale en faveur de l'insertion et l'emploi**

---

**Mme FAVENNEC**, rapporteure de la 3<sup>ème</sup> commission.

Merci, M. le Président. Chers collègues, concernant l'allocation RSA, le nombre de foyers allocataires a baissé depuis la fin de la crise sanitaire. Mais il a à nouveau progressé à partir de l'été 2022. Ainsi, nous constatons une hausse de 2,2 % entre août 2022 et juin 2023. Il est donc nécessaire d'abonder le budget à hauteur de 1 645 000 € supplémentaire, pour un montant de dépenses totales estimé à 83 704 000 €. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cet abondement. D'une part, il y a la revalorisation du RSA, réglementaire, en fonction du niveau d'inflation. Dans ce cadre, le montant du RSA a été revalorisé pour la dernière fois de plus 1,6 % en avril 2023. D'autre part, malgré un taux de chômage très bas dans le Morbihan, nous constatons une hausse du nombre de demandeurs d'emploi qui, ayant une activité réduite, ont des revenus de travail faibles. Ce qui leur permet d'ouvrir un droit au RSA.

Concernant l'appel à projets mobilité, le département a répondu favorablement à la proposition de l'État de s'associer avec la région pour aider au développement de solutions de mobilité pour les publics en difficulté. Le programme départemental d'insertion qui a été voté ici même en mars dernier identifiait d'ailleurs cette thématique comme un projet phare de la mandature, identifié comme un des principaux freins dans le retour à l'emploi.

En articulation avec celle de l'État, de la région, l'action du département se focalisera sur le soutien financier des investissements liés aux véhicules, voitures, scooters, vélos, en privilégiant les solutions concourant à la transition environnementale, autre priorité de notre mandature. Ces solutions seront déployées en priorité sur les territoires sous dotés comme les territoires ruraux du nord du département.

En conclusion, le président nous propose de nous prononcer sur la création de cette aide à la mobilité solidaire et de voter les crédits budgétaires figurant aux pages 109 et 110 du livre des rapports.

Il y a un avis favorable de la 3<sup>ème</sup> commission.

**LE PRÉSIDENT** – Merci. Y a-t-il des remarques ? Oui.

**Mme QUÉRIC** – M. le Président, chers collègues, quand, en 1988, le revenu minimum d'insertion a été créé par Michel ROCARD, il s'agissait de donner à chaque citoyen l'accès à un revenu minimum pour pouvoir vivre et non être en survie ! À l'époque, jeune élue lanestérienne, je me souviens que le RMI représentait 50 % du SMIC, et je me rappelle avoir eu des réticences à la mise en œuvre du I de RMI : l'insertion. Cela supposait que pour survivre, on devait avoir une activité sociale. Le RSA représente à peine aujourd'hui 35 % du SMIC. Lors de la création du RMI, un quart des allocataires était suivi dans ses démarches de recherche de formation et d'emploi. Aujourd'hui, on en est en moyenne à un professionnel pour 100 personnes accompagnées. Le RSA, notamment le A d'activité, fait débat : il suppose que le bénéficiaire est inactif. Or, survivre dans la grande précarité est un combat quotidien. Dans notre pays, les responsables politiques sont d'une inventivité incroyable pour discriminer toujours davantage les plus pauvres. Dans le cadre du débat de France Travail, on voit bien que le suivi et l'accompagnement sont plus axés sur le contrôle et le flicage que sur l'accompagnement et le soutien. D'ailleurs, on peut s'attendre à ce que ce suivi soit confié, comme plusieurs prestations de Pôle emploi actuellement, à des entreprises privées très peu investies dans l'accompagnement. C'est en effet un marché juteux, car, même si on peut noter une petite baisse du nombre d'inscrits à Pôle emploi, on sait que ces 6 millions représentent aussi une manne financière. À chaque fois que le nombre d'allocataires du RSA est en hausse, cela signifie une augmentation de la précarité, notamment pour des personnes vivant seules, souvent jeunes. C'est la double peine avec l'inflation de l'alimentation et de l'énergie. Sans parler du non-recours au RSA qui se chiffre à 3 Md€ : sur 1 761 000 foyers éligibles, 598 000 ne le touchent pas, soit 35 % (source ATD Quart Monde). Car le dossier de demande est infernal à remplir,

notamment à cause du jargon employé et de questions intrusives (nom des conjoints et des concubins successifs...). D'ailleurs, dans le projet de France Travail, aucune allusion aux 3 milliards d'économie liés au non-recours et aux moyens dédiés à leur résorption.

M. le Président, il serait intéressant de savoir si le nombre d'allocataires augmente dans des secteurs déjà touchés par la précarité ou si cela se diffuse dans des territoires moins touchés auparavant.

Autre sujet de ce rapport, le département s'associe à l'État et la région Bretagne dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt conjoint pour soutenir le développement de solutions de mobilité solidaires, à destination des publics les plus éloignés de l'emploi. L'objectif est de « *multiplier les possibilités offertes aux publics pour que la mobilité ne soit plus un obstacle à la reprise d'un emploi ou à l'accès à la formation* ». Sur le terrain, les gens (et ce n'est pas faute de volonté) n'arrivent pas à joindre les 2 bouts quand ils sont au RSA, et le transport est un frein supplémentaire. C'est Isabelle qui perçoit 600 € au RSA avec un fils de 20 ans, demandeur d'emploi qui doit payer 204 € par an pour se déplacer en bus, sur l'agglomération de Lorient. C'est Sylvie qui perçoit l'ARE, 21,31 € par jour, qui a deux enfants à charge et qui elle aussi paye 204 € par an de bus, et 87 € par enfant. C'est Sandra qui perçoit 8,67 € par jour, soit 268 € par mois et doit payer 20,40 € par mois le transport en bus.

C'est pourquoi, nous pensons que la mise en place de cette mobilité solidaire pourrait être adossée à une expérimentation de la prise en charge totale de la solution de déplacement. En d'autres termes, la gratuité des transports pour les allocataires du RSA. Nous vous proposons de l'expérimenter très concrètement en visant 50 % des allocataires du RSA. En considérant les coûts moyens pour la location de véhicule et de déplacement en transports en commun, le montant annuel serait de 2 400 000 €. En comparaison, cela représente le montant d'allocations RSA versé à 410 Morbihannais pendant une année. Vous voyez bien que cette solution est raisonnable et soutenable financièrement et aura des impacts très positifs sur le retour à l'emploi. Aujourd'hui, se termine la semaine européenne de la mobilité. Symboliquement, vous pourriez prendre ce bel engagement. Nelson MANDELA a dit : « *Vaincre la pauvreté, ce n'est pas un geste de charité, c'est un acte de justice !* » À nous de jouer dans le département du Morbihan ! Je vous remercie.

**LE PRÉSIDENT** – Merci beaucoup. Comme vous, nous sommes engagés pour vaincre la pauvreté, parce qu'on ne peut pas se résoudre à ce qu'un certain nombre de nos concitoyens vive dans de telles conditions. Nous sommes donc naturellement fortement engagés.

Plusieurs éléments dans votre intervention : d'abord, et j'avoue que je n'ai pas rempli moi-même un dossier de RSA, qu'il faut déclarer ses conjoints successifs. Cela m'a un peu étonné. Normalement, que vous déclariez votre conjoint est une chose, puisqu'il y a une globalisation des ressources... d'ailleurs, les indus sont souvent liés à cela. Sur les conjoints successifs, je suis assez surpris. Il y a peut-être des pensions alimentaires, des choses de cette nature ? D'accord, c'est une mise à jour de la situation. Mais on ne vous demande pas tout votre historique. C'est ce que je voulais dire.

**Mme QUÉRIC** – Je disais cela parce que vous avez bien compris que les dossiers sont très complexes. Pour avoir moi-même rempli récemment un dossier DALO sur Lorient, il faut avoir un minimum de connaissances techniques. C'est extrêmement difficile. C'est un Cerfa qui fait une dizaine de pages.

**LE PRÉSIDENT** – J'avoue que ce n'est pas simple. Parfois, il faut être un peu accompagné pour remplir cela. Mais nous avons aussi des services qui accompagnent pour remplir tout cela.

Pour revenir sur le sujet de la mobilité, qui est un sujet que vous avez abordé, nous avons une plateforme départementale de la mobilité qui a quand même été mise en œuvre, qui est dotée d'un certain nombre de moyens. Certes, c'est peut-être insuffisant, mais c'est le cas. J'ai une note pour accepter de mettre un peu plus de moyens, y compris dans les zones d'agglomération. Ce qu'on peut aussi estimer, c'est que les autorités organisatrices des mobilités, les agglomérations essentiellement et la région, puissent aussi avoir une tarification adaptée pour les demandeurs d'emploi. Je regarde Denis BERTHOLOM qui est vice-président aux transports à l'agglomération de Vannes. C'est le cas, je crois, sur ce sujet-là, pour faire effectivement en sorte que la note de

transport à la fin du mois ne soit pas l'équivalent de la moitié ou d'un tiers du RSA, notamment. Je ne sais pas si c'est le cas dans les autres collectivités, mais je ne saurais que les inciter à aller dans ce sens-là, tant le sujet de la mobilité est un frein, pour être très clair.

Il y a un outil qui fonctionne très bien, qui est le vélo, aussi. Très sincèrement, on va un peu moins en vélo, mais c'est aussi un outil. Dans le temps, on allait pas mal travailler en vélo. Il faut aussi accepter que parfois, cela peut être un outil qui peut fonctionner dans un certain nombre de secteurs. J'entends bien que dans les secteurs très ruraux ou d'autres, cela peut être un peu plus compliqué. Mais les plateformes de mobilité prévoient aussi des outils mis à disposition de cette nature.

Après, sur le sujet de fond du RSA, vous parlez de la privatisation, quelque part, du suivi, ou d'autres aspects. D'abord, il n'est pas illogique qu'il y ait des contrôles. On voit d'ailleurs que lors des contrôles, il y a un certain nombre d'indus, puisqu'un certain nombre de personnes ont bien compris comment il fallait remplir le Cerfa et ont bien compris comment le remplir de telle sorte qu'on ne s'aperçoive pas du tout. Heureusement, c'est une minorité des gens au RSA. Mais justement pour que ça fonctionne, il faut aussi qu'on soit sûr qu'il n'y a pas d'abus. Qu'il y ait du contrôle paraît assez logique. Et on voit bien que le contrôle qu'on met en place fait en sorte que le taux de personnes qui fraudent le RSA n'est pas très élevé, au final. Disons les choses, parce qu'il y a des images d'Épinal. Mais qu'il y ait des contrôles, c'est normal. Si des gens ne respectent pas la règle, c'est normal qu'elles soient sanctionnées. Mais cela ne doit pas laisser penser que tout le monde fraude, parce que ce n'est pas vrai. Maintenant, l'objet que nous avons, et nous avons voté un plan départemental de l'insertion, c'est quand même que les gens s'insèrent le plus facilement possible. La mobilité est un frein. Mais je pense aussi que parfois, le niveau de salaire, par rapport à l'ensemble des prestations sociales qui peuvent être données, doit être supérieur, de telle sorte à inciter encore plus facilement à venir travailler. Puisqu'on sait très bien que parfois, ce différentiel n'est malheureusement pas suffisant pour déclencher le fait de choisir de venir travailler. Nous avons donc voté notre PDI. Il répond d'une manière générale à l'ensemble des problématiques posées. J'entends votre discours, mais là, le point que nous avons est notamment sur le renforcement d'un certain nombre de politiques et de crédits en faveur de l'insertion et de l'emploi.

Y a-t-il d'autres remarques ? Non.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

Politique départementale en faveur de la protection de l'enfance, Dominique LE NINIVEN.

## Politique départementale de protection de l'enfance

---

**M. LE NINIVEN**, rapporteur de la 3<sup>ème</sup> commission.

Merci, M. le Président. Mes chers collègues, dans ce rapport, il nous est proposé en tout premier lieu l'inscription en décision modificative d'un crédit de paiement complémentaire de 2 198 000 € afin d'abonder les programmes d'intervention « *Prévention et aide sociale* », et « *Enfants confiés* », respectivement à hauteur de 400 000 €, et de 1 798 000 €, ainsi que d'une recette de 1 250 000 €. En effet, afin de répondre à la forte tension constatée sur les places d'accueil des enfants confiés, il est nécessaire d'augmenter la capacité d'accueil des services autorisés et de diversifier les modes d'accueil. Trois nouveaux services vont ouvrir dans les prochains mois, qui participent à cette politique et dont il convient de tenir compte dans nos prévisions budgétaires.

⇒ Le premier projet se situe sur la commune de Bubry et devrait permettre d'accueillir 12 jeunes présentant des difficultés d'adhésion à un projet d'emploi ou de formation et pour lesquels la perspective d'une autonomie prochaine liée à la majorité est jugée à risque.

⇒ Le second projet devrait voir le jour sur la commune de Lanester et vise l'accueil de 12 jeunes mineurs de 6 à 12 ans au sein d'une maison d'enfants à caractère social.

⇒ Enfin, le troisième projet concerne les jeunes filles mineures non accompagnées. Pour répondre à leurs besoins spécifiques, une structure dédiée de 9 places ouvrira ses portes à Lorient.

Il convient en outre de tenir compte des revalorisations salariales actées dans les conventions collectives applicables aux établissements et services autorisés, et des nouvelles modalités salariales s'appliquant aux assistants familiaux du département.

En second lieu, pour répondre à ce même besoin de diversification et de développement de l'offre des accueils des enfants confiés, il nous est proposé d'attribuer des subventions d'investissement en faveur de la création de 3 nouveaux dispositifs de protection de l'enfance. Le premier projet est la construction d'un village d'enfants de 30 places sur la commune de Sarzeau, dont l'ouverture est prévue pour la fin de l'exercice 2024 et pour lequel il nous est proposé d'accorder une subvention de 750 000 €. Un village d'enfants accueille, selon un mode vie familial, des frères et sœurs qui ont été confiés à l'aide sociale à l'enfance. L'objectif du village d'enfants est de leur offrir un cadre affectif et éducatif stable, indispensable à leur développement. Chaque enfant vit avec ses frères et sœurs dans une maison qui devient la sienne auprès d'une éducatrice familiale qui l'élève jusqu'à son autonomie, dans le respect de sa culture, de sa religion et de ses traditions, avec l'appui d'une équipe éducative. Le second projet est la création d'une plateforme d'appui en faveur du dispositif d'accueil familial de la Sauvegarde 56, pour lequel il nous est proposé d'accorder une subvention de 150 000 €. Ce dispositif offre des solutions de prise en charge en famille d'accueil d'enfants confiés au service de protection de l'enfance pour lesquels un suivi adapté est nécessaire du fait de problématiques comportementales. La création d'une plateforme technique en soutien à ce dispositif permettra d'une part le déploiement de 2 équipes mobiles susceptibles d'intervenir en soutien auprès des assistants familiaux, et d'autre part, la mise en place de 2 plateformes permettant de réaliser des accueils temporaires, notamment pour permettre des temps de répit parfois nécessaires pour gérer une crise ou organiser des relais afin de favoriser une continuité de suivi pour ces jeunes.

Enfin, le 3<sup>ème</sup> projet concerne la création d'une plateforme d'appui en faveur des enfants nécessitant un accompagnement dit « *complexe* », pour lequel il vous est proposé d'accorder une subvention de 150 000 €. Ce dispositif, porté en partenariat avec l'Agence régionale de santé, repose sur la mobilisation d'une équipe mobile susceptible d'intervenir au sein du lieu de vie de l'enfant, ainsi que sur 2 dispositifs d'appui. Ceux-ci permettent des hébergements temporaires qui sont mobilisés sur des situations de crise ou dans le cadre des parcours élaborés pour chaque jeune accompagné.

En conclusion, le président nous propose d'attribuer les 3 subventions que je viens de vous présenter, de voter les crédits budgétaires figurant en page 115 du livre des rapports et de l'autoriser à signer les conventions à intervenir avec les associations SOS villages d'enfants et la Sauvegarde 56.

Si vous me le permettez, M. le Président, je voudrais juste rappeler qu'à la dernière commission permanente, nous avons voté également un bordereau équivalent à 4 940 800 € concernant justement l'accompagnement des enfants protégés et de la protection de l'enfance, en partenariat naturellement avec l'ARS.

**LE PRÉSIDENT** – Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Oui.

**Mme QUÉRIC** – M. le Président, chers collègues, un mot sur ce contexte qui n'est pas que morbihannais. Des présidents (de gauche) de conseils départementaux ont rencontré il y a 15 jours Charlotte CAUBEL, Secrétaire d'État auprès de la Première ministre, chargée de l'Enfance. Cela faisait suite à une lettre ouverte de 25 présidents (dont ceux des Côtes-d'Armor et d'Ille-et-Vilaine) pour affirmer leur engagement sur le sujet et demander l'implication de l'État pour « *garantir une protection des enfants effective et renforcer la prévention* ». La secrétaire d'État s'est dite ouverte à des États généraux de la protection de l'enfance en 2024. Tant mieux, nous considérons que la protection de l'enfance est un sujet prioritaire.

Dans ce rapport, nous notons aussi les crédits alloués à une structure de 9 places à Lorient, pour des jeunes filles mineures non accompagnées. En effet, ce qui devrait nous préoccuper en tant qu'humanistes, c'est une prise en charge en tant que personnes en danger avant de regarder le statut de ces jeunes migrants, qui très souvent ont fui des situations de guerre, de famine, d'errance. Ce qui compte, c'est l'intérêt supérieur des enfants. Notre ami le Pape François, aujourd'hui à Marseille, envoie régulièrement des messages forts en nous demandant de reconnaître dans le migrant un frère ou une sœur dans le besoin. Cela rejoint aussi le propos qui avait été tenu dans cet hémicycle par Frédéric de SAINT-SERNIN, directeur général de l'ONG Acted, qui disait aux élus que nous sommes d'accueillir les réfugiés de la même manière, au-delà des couleurs et des religions.

**LE PRÉSIDENT** – Merci. Je comprends mieux votre couleur blanche aujourd'hui, vous qui avez souvent des couleurs beaucoup plus flashy. Vous vous êtes mise aux couleurs du Saint-Père. C'est très bien. Et vous êtes fidèle à la tradition communiste de cette assemblée, puisque même si les élus n'ont jamais été très nombreux et majoritaires, ils ont néanmoins toujours sujet. Nous avons Gérard PERRON, à l'époque, qui était maire et conseiller général d'Hennebont, avec qui j'ai siégé, et qui siégeait à la place de M. LEMAIRE. À chacune de ses envolées lyriques, il avait souvent la dernière encyclique du pape et ne pouvait pas terminer un discours sans citer le pape. Je vois que le parti communiste est fidèle à ses valeurs et je vous en remercie.

**Mme QUÉRIC** – Nous avons des valeurs.

**LE PRÉSIDENT** – Elles sont communes. Sur ce, c'est un bordereau qui est quand même très important, avec des renforcements significatifs. C'est parmi les missions fondamentales du département. On doit bien les exercer. On a renforcé les moyens. Là, nous avons fait le point avec Dominique sur le dérapage que nous avons, malheureusement, et les besoins de structures. Entre ce qu'on ouvre à Bubry, Lanester, SOS villages d'enfants, même s'il faut quand même les construire et les avancer, je pense que ce sont des mesures concrètes que nous mettons en place.

Je voudrais aussi en profiter pour saluer tous les acteurs du secteur, et aussi l'ensemble de nos assistants familiaux, qui sont aussi pleinement mobilisés dans un contexte pas toujours évident. Merci.

Nous pouvons passer aux voix.



Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

On passe au point 16, protection maternelle et infantile, expérimentation de nouvelles collaborations avec la CAF. Dominique LE NINIVEN.

## **Protection maternelle et infantile** **Expérimentation de nouvelles collaborations avec la CAF**

---

**M. LE NINIVEN**, rapporteur de la 3<sup>ème</sup> commission.

Merci, M. le Président. Chers collègues, aujourd'hui, toute personne morale portant un projet de création, extension, transformation d'un établissement d'accueil du jeune enfant ou d'une maison d'assistants maternels bénéficie de l'accompagnement technique conjoint du département et de la CAF, chacun dans son champ de compétence. Pour autant, les étapes se chevauchent, mobilisant alors les 2 autorités de manière conjointe. Le décret du 15 avril 2022 fixe des modalités d'expérimentation en matière de services aux familles.

Dans ce cadre, le projet de convention qu'il nous est proposé de conclure avec la CAF a pour objectif de simplifier la procédure administrative et l'appui technique pour les porteurs de projets, de préparer une organisation plus efficiente en vue de l'augmentation du nombre de projets portés par le comité départemental des services aux familles, de permettre une meilleure affectation des ressources humaines du département en renforçant notamment la mission départementale de surveillance et de contrôle des modes d'accueil soulignée dans un récent rapport de l'IGAS, sans détériorer le niveau de service rendu. Pour exercer les missions qu'il est envisagé de déléguer, les ressources nécessaires pour la CAF ont été estimées au maximum à un équivalent temps plein. Le projet de convention prévoit le versement d'une participation annuelle correspondant aux salaires et charges du collaborateur qui sera recruté par la CAF dans la limite d'un montant maximal de 50 000 €. La visibilité du département dans cette politique publique importante pour notre territoire sera garantie par une information des partenaires et porteurs de projets ainsi qu'un contrôle a posteriori de cette délégation. Cette délégation prendra son plein exercice à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et s'achèverait à la fin de l'expérimentation, fixée au 21 mai 2026.

En conclusion, le Président nous propose de déléguer à la CAF, dans le cadre de l'expérimentation prévue dans le décret du 15 avril 2022, les missions de délivrance des autorisations et avis de fonctionnement des établissements d'accueil pour jeunes enfants et des MAM, de l'autoriser à signer la convention à intervenir avec la CAF telle que présentée en pages 226 à 233 du livre des rapports.

Il y a également avis favorable de la 3<sup>e</sup> commission.

**LE PRÉSIDENT** – Merci beaucoup. Y a-t-il des remarques ? Non.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

Nous passons aux rapports de la 5<sup>ème</sup> commission : « *Environnement, biodiversité, climat, agriculture, pêche et eau* ». Le 1<sup>er</sup> bordereau est le n° 21, sur l'eau avec quelques ajustements budgétaires. Marie-Christine LE QUER.

## **Eau**

### **Ajustements budgétaires**

---

**Mme LE QUER**, rapporteure de la 5<sup>ème</sup> commission

Merci, M. le Président. Dans le cadre de l'assistance technique fournie par le département en matière d'assainissement des eaux usées ainsi que pour le suivi de la qualité des eaux de plusieurs cours d'eau réalisé sous sa maîtrise d'ouvrage, le département fait appel au GIP Inovalys. Le laboratoire entreprend les prélèvements et analyses d'effluents et d'eau nécessaires. L'augmentation du nombre d'analyses, l'assujettissement à la TVA d'Inovalys et des retards de facturation entraînent des besoins de crédits de paiement non prévus lors de l'élaboration du budget primitif 2023. Les crédits supplémentaires sollicités ont été évalués à 62 000 €.

En conclusion, le président propose le vote de ce crédit.

Il y a un avis favorable de la 5<sup>ème</sup> commission.

**LE PRÉSIDENT** – Merci. Y a-t-il des remarques ? Non.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

Le point 22, espaces naturels et activités de nature, avec des ajustements budgétaires. Alain GUIHARD.

## Espaces naturels et activités de nature Ajustements budgétaires

---

**M. GUIHARD**, rapporteur de la 5<sup>ème</sup> commission

Merci, Président. Des ajustements budgétaires sont nécessaires pour poursuivre les projets et opérations conduits dans le cadre des politiques relatives aux espaces naturels sensibles et à la randonnée. Des crédits supplémentaires sont ainsi sollicités pour faire face à des dépenses de fonctionnement liées à des commandes de matériaux, notamment le bois, la poursuite constatée de l'augmentation des prix de certains travaux depuis le début de l'année et une campagne de communication renforcée pour lancer le nouveau programme d'animation sur les sites ENS « *Morbihan Grandeur nature* ».

À ce titre, un crédit de paiement de 150 000 € est demandé. Le département, plus que les années précédentes, est destinataire de demandes de subvention au titre du fonds d'intervention en faveur des espaces naturels. Pour permettre l'accompagnement financier du département, une autorisation de programme complémentaire de 150 000 € nous est proposée, portant ainsi l'autorisation de programme en investissement indirect à 350 000 €.

Dans le domaine de la randonnée, les projets restent particulièrement nombreux. Des travaux seront engagés dès ce début d'automne pour ouvrir de nouveaux sentiers sur les communes de Landaul ou de Landévant, permettant ainsi de concrétiser la mise en œuvre de la servitude de passage des piétons le long du littoral. Ils viennent s'ajouter à des opérations déjà en cours sur Houat ou Le Tour-du-Parc par exemple, ou qui connaîtront une 2<sup>ème</sup> phase de travaux. Pour mémoire, ces différents investissements sont accompagnés par des financements de l'État dans le cadre du programme « *France Vue sur mer* », qui permettent d'accélérer les opérations sous contrainte de délai. Comme dans beaucoup d'autres domaines, les conséquences de l'inflation continuent également à impacter les coûts.

Pour poursuivre ces investissements en matière de randonnée, les besoins en autorisation de programme complémentaire ont été évalués à 1,5 M€ et les crédits de paiement à 500 000 €. L'autorisation de programme totale avec votre accord atteindrait ainsi 4 M€ cette année.

En conclusion, M. le Président nous propose de voter les crédits supplémentaires récapitulés en pages 194 et 195 du livre des rapports.

Il y a avis favorable de la 5<sup>ème</sup> commission.

**LE PRÉSIDENT** – Merci. Y a-t-il des remarques ? Non.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

Nous passons aux bordereaux de la 6<sup>ème</sup> commission : « *Éducation, culture, sport et vie associative* ». Nous commençons par le point 23, politique en faveur des collèges, collèges publics et privés, dotations 2024, modification de dotations 2023. Christine PENHOÛËT.

---

*Départ de M. Michel JALU (a donné pouvoir à Mme Marie-Jo Le Breton).*

---

**Politique en faveur des collèges  
Collèges publics et privés  
Dotations 2024  
Modification de dotations 2023**

---

**Mme PENHOUE**T, rapporteure de la 6<sup>ème</sup> commission.

Merci, Président. Chers collègues, afin de notifier avant le 1<sup>er</sup> novembre aux chefs d'établissement les moyens alloués par la collectivité, comme cela est prévu par le code de l'éducation, les dotations aux collèges doivent être décidées dès à présent.

S'agissant tout d'abord des dotations et subventions aux collèges publics, le Président nous propose de modifier substantiellement un des critères de dotation aux établissements, leur permettant jusqu'à maintenant d'honorer la prise en charge des factures d'énergie nécessaires au fonctionnement des locaux. Pour rappel, le département dotait chaque établissement d'un montant équivalent à la moyenne constatée des 3 derniers exercices arrêtés pour toutes les dépenses d'énergie. Depuis 2015, tous les collèges publics sont adhérents au groupement de commandes gaz et électricité porté par Morbihan énergie. De fait, dans le contexte actuel d'augmentation des coûts de l'énergie, les établissements publics ont pu bénéficier du cadre protecteur offert par ce groupement, dont les contrats courent jusqu'au 31 décembre prochain. Pour 2024 et probablement les exercices suivants, nous pouvons craindre des variations très conséquentes du coût de l'énergie et dans la suite de ce que nous connaissons depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2022. Pour les collèges publics, les aléas budgétaires qui peuvent en découler ne sont pas amortissables par leur fonds de roulement, sauf à dégrader très fortement leur capacité à maintenir des soutiens aux projets éducatifs et à la qualité de la restauration.

Ainsi, une modification du système de dotations tel qu'il existe aujourd'hui est nécessaire. Cette hypothèse de recentralisation des dépenses a été travaillée en concertation avec les principaux et les adjoints gestionnaires des collèges, et a reçu l'assentiment général. Afin de permettre aux établissements de poursuivre sereinement leurs activités, il vous est proposé de reprendre en paiement direct sur le budget départemental toutes les charges d'énergie des collèges publics dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Pour ce qui concerne les autres critères de dotations, le président nous propose de maintenir les conditions d'affectation de moyens à chaque établissement, suivant leurs spécificités établies à partir du nombre d'élèves, de leurs dépenses d'approvisionnement en eau et de traitement des déchets, du nombre de mètres carrés bâtis, de la présence d'internes, de section Ulis ou SEGPA, voire de leur classement en REP (réseaux d'éducation prioritaire).

Le président nous propose par ailleurs de maintenir un critère pour le versement de la dotation de base qui, comme pour les dotations votées depuis 2020, serait conditionnée par le niveau des fonds de roulement constaté dans chaque établissement. En effet, ces fonds sont toujours très conséquents, 4 450 000 €, sans que les besoins de financement soient identifiés au-delà d'un certain seuil de disponibilité de ces fonds de roulement.

En conséquence, plutôt que de laisser perpétuellement dormir ces moyens, il est proposé de maintenir le dispositif qui permet au collège d'équilibrer son budget en faisant appel à ces fonds. S'ils sont suffisamment conséquents, il faut noter que le nombre cible de jours de fonds de roulement est légèrement abaissé pour tenir compte de l'absence de risques liés aux dépenses d'énergie. Cette année, le non-versement proposé atteint 540 329 €, contre 533 428 € l'année passée.

Il vous est proposé par ailleurs de reconduire le fonds commun d'investissement afin d'accompagner les établissements dans leurs acquisitions immobilières et matérielles. Ce fonds, doté de 500 000 €, permettra aux collèges de faire rapidement face aux besoins identifiés sans recours à une épargne de précaution. Sur 5 ans, depuis 2020, ce seront donc 2,5 M€ qui auront bénéficié à l'équipement matériel et immobilier des collèges publics, en plus des dotations

attribuées annuellement à ce titre aux collèges, 332 538 € en 2024. Des dotations spécifiques sont également proposées afin de soutenir particulièrement le collège de Le Palais pour les frais liés à l'insularité, mais également pour favoriser l'acquisition d'équipements au plus près des besoins des agents départementaux et couvrir les charges particulières du service de restauration du collège d'Elven.

Enfin, le président nous demande de prévoir des crédits pour les difficultés exceptionnelles que pourraient rencontrer les établissements et la participation aux frais de fonctionnement des collèges publics des départements limitrophes. En intégrant les crédits dédiés à l'accès aux équipements sportifs, dont je vous parlerai plus tard, ce sera un crédit global de 8 023 637 € qui devra être inscrit au budget 2024, contre 5 709 117 € en 2023.

En application du principe de parité sont déterminées également des dotations et subventions aux collèges privés, pour lesquels le Président nous demande de prévoir un montant de 13 425 743 €, contre 11 879 164 € en 2023. Ce programme en direction des 45 collèges privés se compose des dotations de fonctionnement et d'équipement courants, forfait d'internat, y compris pour la part personnel, compensant en partie la masse salariale des agents techniques départementaux intervenant dans les collèges publics, des dotations spécifiques et des dotations d'accès aux installations sportives. L'augmentation des crédits, plus 13 %, est due à l'intégration des crédits affectés par les collèges publics en dépense d'énergie, pour leur part correspondant à l'externat.

Pour ce qui concerne particulièrement les dotations d'accès aux installations sportives au bénéfice des collèges publics et privés, les principes du dispositif restent inchangés. Toutefois, je vous rappelle que l'an passé, nous avons validé une augmentation importante, 46 % de crédits supplémentaires, pour se rapprocher des coûts réels de fonctionnement que supportent les communes ou structures propriétaires des installations. Le président nous propose de maintenir le montant d'indemnisation voté pour 2023.

Toutes les offres pédagogiques thématiques que nous proposons dans le cadre de notre politique éducative s'adressent à l'ensemble des collèges morbihannais. Le Président nous propose de prévoir 906 000 € en crédits de paiement, soit 145 000 € de plus que les crédits inscrits en septembre de l'an dernier, pour satisfaire aux nombreuses demandes et à l'approvisionnement des établissements en serviettes périodiques dans le cadre de la lutte contre la précarité menstruelle.

En définitive, pour ce qui relève des dotations aux collèges, ces propositions conduiront à inscrire au projet de budget 2024 des crédits à hauteur de 22 355 380 € pour les 87 collèges morbihannais, en très forte augmentation par rapport à l'année 2023. Au-delà des dotations au sens propre, notre assemblée doit déterminer les tarifs de restauration et d'internat pour les collèges publics morbihannais. Lors de notre réunion du 28 septembre 2022, par une mesure technique, baisse du prélèvement sur recettes perçues par le département au titre de la contribution des services de restauration aux charges de personnel, nous avons permis aux établissements de disposer de marges de manœuvre financières supplémentaires pour l'approvisionnement en denrées, + 8 %, sans augmenter le coût du repas facturé aux familles. D'ores et déjà, cette hausse du budget denrées consentie pour 2023 semble insuffisante au regard de l'inflation observée et ne permettra pas aux établissements de poursuivre leur progression vers une politique d'achat favorisant des produits de qualité et locaux, voire même de maintenir le niveau acquis.

Si la lutte contre le gaspillage alimentaire permet de dégager des marges de manœuvre financières, celles-ci peuvent s'avérer insuffisantes et devront être renforcées par un recours au fonds de roulement de chaque collège, fonds de roulement qui par ailleurs marque un fléchissement à la clôture de l'exercice 2022. De plus, le déploiement du programme « *Morbihan Ty Self* », qui permet de réduire massivement le gaspillage, ne concerne pas encore tous les collèges.

Afin de permettre aux établissements de ne pas décrocher au regard des chiffres actuellement disponibles, le président nous propose une augmentation raisonnable de ce crédit « *denrées* », en actionnant deux leviers : le premier, une hausse des tarifs appliqués aux usagers et une nouvelle baisse des contributions des établissements aux charges de personnel.

Si vous en êtes d'accord, l'action de ces 2 leviers permettra une nouvelle hausse de 8 % du crédit denrées, portant son augmentation proche à l'inflation actuellement constatée. Les augmentations des autres postes de dépenses, énergie, charges de personnel notamment, seront quant à elles supportées par le budget départemental.

Le détail de l'ensemble des tarifs vous est proposé en pages 204 et 205 du livre des rapports. Le tarif le plus pratiqué pour nos élèves très majoritairement demi-pensionnaires progresserait de 2,95 € à 3,10 €. Je rappelle que ce tarif de 2,95 € était bloqué depuis 6 ans. Cette hausse de 0,15 €, certes importante, ne représente cependant que 2,10 € par mois tout au long de l'année scolaire pour un demi-pensionnaire. Comme précédemment indiqué, le président nous propose de compléter l'abonnement du crédit assiette par une nouvelle baisse du taux de contribution aux charges de personnel, en passant de 17,5 % à 15,6 %, permettant de dégager environ 100 000 € qui resteront dans les budgets des établissements, affectés au crédit nourriture.

Par ailleurs, le président nous demande de l'autoriser à signer au nom et pour le compte du département les conventions d'occupation précaire des logements de fonction non affectés par nécessité absolue de service, les conventions à intervenir pour l'utilisation d'équipements sportifs ainsi que celles conçues pour l'usage des locaux scolaires en dehors des périodes d'utilisation pour l'enseignement.

Enfin, le président nous demande de voter des ajustements de dotations pour l'exercice en cours afin de rectifier une erreur d'attribution.

En conclusion, le président nous demande de bien vouloir nous prononcer sur l'ensemble de ces propositions qui sont récapitulées en pages 206 à 208 du livre des rapports.

Il y a, M. le Président, avis favorable à l'unanimité de la 6<sup>ème</sup> commission.

**LE PRÉSIDENT** – Merci beaucoup. Y a-t-il des remarques ? Oui.

**M. CARIS** – M. le Président, chers collègues, 3 remarques rapides concernant ces dotations 2024 aux collèges publics : tout d'abord, on ne peut évidemment que se satisfaire du choix qui a été fait par la collectivité d'assurer directement les charges de gaz et d'électricité des établissements, qui ne seront plus dans la crainte de se retrouver en difficulté du fait des incertitudes relatives aux évolutions des prix de l'énergie. Pour l'avoir vécu, je sais de quoi je parle.

Ensuite, 2<sup>ème</sup> remarque, il me semble que certaines dotations n'ont pas changé depuis 2016 et auraient pu être augmentées afin de tenir compte de l'inflation. Je pense notamment aux coûts des transports, pour ne citer que cet exemple. Lors du dernier CA auquel j'ai participé, un professeur d'EPS nous indiquait pour un même transport d'élèves, le tarif, qui était de 100 € l'an dernier, était passé à 200 € aujourd'hui pour le même transport. C'est un doublement des coûts de transport. Ce qui veut dire qu'il y a un certain nombre d'établissements qui vont devoir arrêter certaines activités. C'est fort probable.

Dernier point, et c'est juste formel, comme je l'ai évoqué en commission, il me semble que la présentation synthétique proposée à la page 202 du rapport est ambiguë. Pourquoi ? Parce qu'il est affiché que les collèges publics, en 2024, obtiennent un crédit global de 8 023 637 € pour un crédit global pour les collèges privés de 13 425 743 €. Ce qui pourrait laisser penser que le département favorise l'enseignement privé au détriment de l'enseignement public. Ce qui n'est pas le cas, bien sûr, on le sait tous. Néanmoins, quelqu'un qui se contenterait de la lecture de ce rapport pourrait avoir des interprétations peut-être un peu hâtives quant au financement des collèges publics par le département. Si une autre présentation pouvait être proposée, je pense que ce serait bien.

**LE PRÉSIDENT** – Vous avez raison sur ce dernier point, parce qu'une lecture ex abrupto des éléments pourrait laisser penser qu'il en est ainsi. Or, on traite très bien nos collèges publics. Nous sommes parmi les meilleurs départements de France. Mais effectivement, nous sommes aussi aux limites de la loi Falloux sur les collèges privés. Les 2 réseaux sont particulièrement bien traités. Mais les chiffres tels qu'ils sont pris pourraient laisser penser qu'il y a une différence. Ce qui n'est

pas le cas. On veillera à ce qu'à l'avenir, on explique un peu mieux le contexte de cette présentation.

Mais on peut quand même se réjouir de la qualité de ce qu'on met. Par exemple, encore aujourd'hui, sur l'enseignement numérique, un marché a été signé, de l'ordre de 1 700 tablettes, pour 640 000 €. Nous sommes quand même en train de doter aussi nos collèges de très bons équipements. Ce sont des choses qui fonctionnent plutôt bien. J'ai eu l'occasion de faire la rentrée dans 2 collèges. J'avais posé la première pierre à Pluvigner. Nous avons vu qu'il y a de bonnes dotations, ainsi que dans le réseau privé. Cette saine émulation est profitable pour le niveau scolaire du Morbihan.

Christine.

**Mme PENHOUE** – Juste une petite précision : le coût de transport est pris en charge au niveau réel pour l'éducation physique et sportive. Il y a juste un décalage par rapport à l'année précédente. En fait, le département est présent.

**M. CARIS** – Il s'agissait des déplacements de l'UNSS.

**LE PRÉSIDENT** – Avec ces remarques, y a-t-il d'autres éléments ?

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

Nous passons au point 24, observations définitives de la Chambre régionale des comptes sur la gestion des collèges pour les exercices 2016 et suivants. Marie-Hélène HERRY.



## **Observations définitives de la chambre régionale des comptes sur la gestion des collèges pour les exercices 2016 et suivants**

---

**Mme HERRY**, rapporteure de la 6<sup>ème</sup> commission.

La Chambre régionale des comptes a adressé au département le 9 juin dernier son rapport d'observations définitives sur la gestion des collèges pour les exercices 2016 et suivants. Conformément au code des juridictions financières, ce rapport est donc communiqué aujourd'hui à notre assemblée délibérante.

Dans la synthèse de ce rapport, 3 constats sont évoqués :

1. des dynamiques territoriales à forts enjeux pour la gestion du réseau des collèges,
2. une maîtrise des coûts et un niveau de service important,
3. des marges de progression dans un contexte démographique appelé à devenir moins favorable.

La chambre divise ensuite son rapport en 3 parties :

1. un réseau de taille moyenne caractérisé par une forte concurrence du secteur privé,
2. une gestion du réseau satisfaisante qu'il convient de consolider,
3. un pilotage stratégique global à consolider pour renforcer le fonctionnement du réseau.

Seule cette dernière partie contient une dizaine d'observations auxquelles le président a pu répondre dans son courrier présenté aux dernières pages du rapport. En définitive, la CRC n'a formulé qu'une seule recommandation : adopter dès 2023 un schéma stratégique des collèges incluant une dimension d'aménagement à long terme. Le président a assuré à la chambre le réexamen régulier et l'amendement autant que de besoin du plan pluriannuel d'investissement en faveur des collèges publics, que nous avons adopté dès la fin 2022.

Comme le rappelle le président à la CRC, nous devons recevoir de manière positive les observations de ce rapport, résumées notamment au travers d'un de ses titres « *une maîtrise des coûts et un niveau de service important* ».

Je me permets juste un petit aparté sur une des recommandations de la CRC, qui parle des cités scolaires. Si vous évoquez dans votre courrier de réponse en fonctionnement les choses, M. le Président, je souhaite rappeler ici à l'assemblée que le niveau d'investissement de qualité des bâtiments, sur l'ensemble de nos départements, est très en dessous en ce qui concerne la cité scolaire... de ce que nous investissons dans nos collèges, sur lesquels nous avons totalement la main. M. POULAIN et moi-même espérons d'ailleurs une avancée pour le bien et l'équité des jeunes de notre canton sur la cité scolaire Brocéliande.

En conclusion, le président nous demande de bien vouloir lui décerner acte de sa communication sur les observations définitives de la CRC Bretagne sur la gestion des collèges morbihannais pour les exercices 2016 et suivants.

Il y a un avis favorable de la 6<sup>ème</sup> commission.

**LE PRÉSIDENT** – Merci beaucoup. Un point sur la cité scolaire : j'ai écrit au maire de Guer, Jean-Luc BLÉHER sur le sujet. Parce qu'il y avait différentes options. Je crois que nous avons prévu 5,5 M€ de travaux. Il faut quand même savoir que nous sommes sur des cités scolaires. La chambre régionale des comptes voudrait toujours que ce soit le modèle un peu unique. On voit que c'est là où cela fonctionne le moins bien. Surtout quand la région a les clés. Cela faisait longtemps que je ne l'avais pas dit. C'est comme le Général, il y a des choses qu'il faut dire de temps en temps. Je n'avais pas prévu, mais les faits m'y amènent. C'est vrai qu'il y a des améliorations à faire. Si cela avait été un collège propre du département, il y a longtemps qu'on

aurait mis ça en bas et qu'on en aurait refait un autre. Là, on a prévu une forte modernisation de ce collège. C'est objectivement une nécessité sur place. J'y suis passé l'autre jour et j'ai vu le maire. Nous avons acté qu'il fallait de toute manière faire quelque chose à cet endroit. Mais les cités scolaires, on voit bien... en plus, la région a demandé à la chambre régionale des comptes de nommer un expert qui pourrait fixer les charges, parce qu'en plus, on a les factures très tardivement. On n'est pas forcément d'accord entre les départements et la région sur les cités.

M. le Maire de Questembert pourrait aussi témoigner que ce n'était pas forcément facile. Là, au moins, chez vous, on a reconstruit un neuf. Si on avait attendu que la cité scolaire soit rénovée, on y serait encore, pour le coup.

**M. LEMAIRE** – On manque encore de légumerie à la cantine, en revanche.

**LE PRÉSIDENT** – Il faut voir ça par le bon bout de la lorgnette.

**M. LEMAIRE** – On finira par y arriver avec la région.

**LE PRÉSIDENT** – Oui, c'est ça, mais vous avez peut-être plus de poids que moi. Ce sont vos cousins germains, disons. Avec toutes les tendances, on ne sait plus trop.

**M. LEMAIRE** – Je vous invite à regarder les soutiens réels lors de la campagne départementale.

**LE PRÉSIDENT** – Sans dévoiler ce qui se passe dimanche, je regarde aussi où les gens sont.

**M. LEMAIRE** – La multitude fait le débat d'idées. Parfois, on est d'accord, parfois, on ne l'est pas. Je pense que sur les dernières sénatoriales, vous étiez plutôt en ordre dispersé, de votre côté.

**LE PRÉSIDENT** – Oui, mais là, il ne vous a pas échappé qu'on s'est remis en ordre. J'ai essayé de faire en sorte qu'on ne soit pas dispersé.

**M. LEMAIRE** – Le chemin reste à parcourir.

**LE PRÉSIDENT** – Voilà, c'est à la fin du marché qu'on fait les comptes. Ne fanfaronnons pas avant dimanche. On verra dimanche. Tout cela en partant des collègues... comme quoi. Merci, Marie-Hélène, pour cette intervention.  
Alain.

**M. CARIS** – M. le Président, permettez-moi d'avoir un regard assez critique sur ce rapport en tant qu'ancien professionnel de l'Éducation nationale, mais aussi de par ma formation d'économiste. Le rédacteur de ce rapport, dans ces comparaisons sur les résultats obtenus par les élèves dans les collèges publics et dans les collèges privés, ne fait référence qu'au taux de réussite au DNB comme indicateur de performance des collèges. Or, cela fait bien longtemps que dans l'Éducation nationale, les résultats au DNB ne sont plus les seuls indicateurs de performance d'un collège. Il en existe bien d'autres comme les taux d'accès de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>. Est-ce qu'un collège est capable de mener tous ses élèves de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>; comme les taux d'accès à la seconde générale, les taux d'accès ensuite à la 1<sup>ère</sup>... le tout pouvant être pondéré par l'IPS (l'indice de position sociale) du collège, indicateur utilisé de plus en plus dans l'Éducation nationale, et pas seulement, puisque les médias s'en saisissent aussi. Tout cela pour dire que le rédacteur du rapport a une approche pour le moins réductrice des réelles performances des établissements, à mon sens.

Deuxième remarque, concernant le fil conducteur « économique » qui sous-tend les recommandations de ce rapport, le rapporteur de ce rapport a bien appris ses leçons de micro-économie théorique en matière d'économie d'échelle. D'un point de vue théorique, c'est très fort : quasiment toutes les recommandations, hormis celles relatives au PPI, prônent la réalisation d'économie d'échelle, qu'il s'agisse des petits collèges, des synergies avec la région, de la restauration scolaire, de l'entretien, et j'en passe. Sauf que la concrétisation de cette approche théorique est loin d'être toujours vérifiée. La recherche d'économie d'échelle a ses limites en effet. Elle débouche dans de nombreuses situations à des déséconomies d'échelle. Vous savez ce que c'est, puisque vous-même, dans votre réponse à la Chambre régionale des comptes... il suffit de regarder ce que vous répondez pour mettre en cause cette recherche d'économies d'échelle systématique, de façon technocratique.

En outre, il nous semble, et je pense que vous partagerez, qu'il n'est pas acceptable que cette recherche d'économie d'échelle se fasse au détriment des territoires. Nous savons ce qu'il en est pour une commune de la présence structurante d'un collège sur son territoire, en particulier lorsqu'elle est éloignée des centres urbains.

Enfin, si ce rapport met en évidence une bonne maîtrise des coûts et un niveau de service important de la part de la collectivité, il ne fait qu'effleurer les enjeux de la réussite scolaire, en particulier celui de la mixité sociale dans les établissements. Les études montrent que la mixité sociale est un facteur de plus grande réussite pour les élèves les plus en difficulté. En ce sens, le rapport note que la densité de nos collèges couplée à la concurrence des collèges privés constitue un risque pour la mixité sociale. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons que notre collectivité continue à être très attentive, dans les années à venir, aux évolutions de cette mixité sociale. Nous avons à notre disposition pour la favoriser plusieurs leviers comme la sectorisation des collèges, la répartition des collèges publics sur le territoire ou l'offre pédagogique aux établissements. Je vous remercie.

**LE PRÉSIDENT** – Merci. Je réponds juste sur ces éléments avant de laisser la parole à Marie-Hélène.

Ce qu'on peut voir, c'est que d'abord, nous avons une réussite scolaire qui est meilleure qu'ailleurs. Je pense sincèrement que la dualité des 2 réseaux, la saine émulation en sont une des raisons. C'est plutôt bien. Nous avons 52 % des élèves dans le privé, 48 % dans le public. Si en plus, on additionne le premier et le 2<sup>e</sup> niveau, mais nous ne sommes pas en charge du premier niveau, nous sommes à 50,3 % des élèves dans le privé. Il y a donc une saine émulation, mais le privé, chez nous, a une particularité par rapport au niveau national. C'est que parfois, on a l'image d'Épinal. On avait vu l'ancien ministre de l'Éducation, qui n'a pas fait long feu, dire qu'il fallait surtout que le privé soit beaucoup plus mixte socialement. Ses enfants étaient dans les écoles en question. C'est vrai que quand on regarde ça depuis le prisme des grandes métropoles ou des grandes villes, il n'est pas faux de dire que les élèves du privé, souvent du privé catholique au demeurant, ne sont pas le reflet d'une mixité sociale complète. Disons-le dans ces termes. C'est une vision assez élitiste. À l'inverse, dans le département du Morbihan, quand on sort la sociologie et le niveau de revenus de l'ensemble des collégiens dans le privé et le public, on sort quasiment au même niveau. C'est donc une chance en tout cas pour nous que les réseaux privés ne soient pas élitistes socialement parlant, versus d'autres endroits de France où naturellement, c'est le cas. Je pense à Paris ou aux grandes métropoles. Je crois qu'il y avait d'ailleurs dans la presse locale cette semaine la tribune d'un jésuite qui vantait justement la mixité sociale notamment dans l'enseignement catholique. C'était assez intéressant de voir la philosophie de ce qu'il décrivait. Je souscris tout à fait à votre idée : la mixité sociale est indispensable dans les établissements scolaires des 2 réseaux, pour que ce soit aussi un facteur d'intégration complète et que les différences qui peuvent exister par rapport au milieu social duquel on vient... l'école concourt à les gommer, pour que l'égalité des chances soit une vraie réalité. C'est ce qu'on vise ici par les moyens qu'on donne à l'ensemble de nos établissements, à l'ensemble de nos collèges. On veillera à ce que toutes les Morbihannaises et tous les Morbihannais puissent avoir à cet égard les mêmes opportunités.  
Marie-Hélène.

**Mme HERRY** – Je suis tout à fait d'accord avec vous. Je suis ravie de l'entendre. Hier, c'était l'anniversaire de notre ancien président, François GOULARD. Je pense qu'il serait ravi aussi de voir ce que vous avez évoqué, qui lui tenait aussi à cœur. C'est pour cela que Montaigne a été fermé. Il est évoqué dans le rapport que les résultats de ses élèves aujourd'hui sont nettement meilleurs.

**LE PRÉSIDENT** – Tout à fait, cela n'a pas été simple, cette fermeture. Mais nous avons vu au final qu'on a amélioré la mixité, et donc la réussite scolaire.

S'il n'y a pas d'autre remarque, pouvons-nous prendre acte de ces remarques de la Chambre régionale des comptes ? Parfait.

Nous allons passer au projet de développement du domaine de Kerguéhennec. Je vais passer la parole au spécialiste, notre vice-président en charge de la culture, Ronan LOAS.

## **Projet de développement du domaine de Kerguéhennec**

---

**M. LOAS**, rapporteur de la 6<sup>ème</sup> commission.

Nous avons déjà évoqué ce sujet lors d'une précédente session. C'est un élément fort du patrimoine historique départemental. Le domaine de Kerguéhennec a une identité qui repose sur la rencontre entre le patrimoine historique, la nature et la création artistique. C'est vraiment ce triptyque qui forme l'identité du domaine. Devenu un centre d'art contemporain de renommée nationale et européenne, il se donne pour ambition nouvelle de réunir l'ensemble de ses atouts pour développer l'attractivité du site.

Le projet envisagé dans les années à venir prend appui sur la richesse des lieux (le patrimoine, l'art, les paysages), fruit d'un dialogue fort entre l'histoire, les enjeux environnementaux et les artistes d'aujourd'hui.

Le projet de développement s'inscrit au cœur d'une offre globale qui s'ouvrira vers de nouvelles activités de loisirs de grand air, pour faire de Kerguéhennec un but de visite à la journée non seulement pour tous les Morbihannais, mais également pour un public régional, national et on l'espère, international.

La fréquentation actuelle du site, sur la base des chiffres 2022, est de 80 000 visiteurs s'agissant des espaces naturels, et entre 30 et 60 000 visiteurs s'agissant des expositions. Il est à noter que le domaine est aussi un lieu bien identifié du monde enseignant, grâce à sa riche offre pédagogique. Il accueille chaque année environ 15 000 scolaires.

Toutefois, afin d'atteindre cette nouvelle ambition, plusieurs conditions préalables sont nécessaires non seulement au développement de la fréquentation, mais aussi à la qualité d'accueil du public. Le château nécessite des travaux structurels au niveau de la charpente et des huisseries. Ces travaux permettront par ailleurs d'offrir les garanties nécessaires pour accueillir des œuvres issues des grands musées nationaux. Ces travaux font l'objet d'une traduction budgétaire sous la forme d'une opération majeure votée à hauteur de 5,6 M€.

Les combles du château aujourd'hui inoccupés seront également réaménagés. Les espaces d'exposition ainsi restaurés permettront au public de découvrir l'histoire du domaine à travers les siècles. Cette tranche de travaux fera l'objet d'une étude à l'automne 2023.

La chapelle historique du domaine et le bassin central ont également besoin d'être restaurés. Les travaux devraient commencer au dernier trimestre de l'année. Le coût estimé de cette opération est de 900 000 €.

Enfin, le commun Ouest serait réaménagé en tant qu'espace d'exposition. Cet espace permettant de répondre aux conditions de sécurité exigées par les grandes institutions culturelles, il offrira aux Morbihannais l'accès à des œuvres prestigieuses. Une étude de programmation et maîtrise d'œuvre est actuellement en cours.

Au-delà des espaces d'exposition et de visite, d'autres services sont devenus indispensables dans toute structure culturelle. Si les services existent aujourd'hui, restauration, salle de réunion, boutique, ils sont sous dimensionnés et peu lisibles. Afin d'adapter au mieux les espaces existants aux besoins, des études sont en cours pour l'intégration d'un restaurant et d'un pavillon d'accueil à la limite du potager historique. Une étude est en cours également pour confirmer la viabilité de ces projets.

Une des conditions préalables à l'accueil d'un public plus nombreux est la capacité d'accueil du parking. L'élargissement du parking actuel est déjà en cours. Le nouveau parking permettra d'accueillir 260 véhicules légers, 12 cars et également 7 places pour les personnes à mobilité réduite. 76 places supplémentaires seraient prévues pour les journées de grande affluence. Par

ailleurs, le 2e parking situé le long de la route départementale, dont la traversée est difficile, serait conservé avec l'aménagement d'un passage piétonnier souterrain permettant de sécuriser la traversée. Le coût de ces travaux réalisés en maîtrise d'œuvre par le département serait d'environ 1 300 000 € en sus.

Le parc du domaine de Kerguéhennec a été créé au XIX<sup>ème</sup> siècle. Ses espaces naturels sont classés au même titre que l'espace bâti. Le fleurissement de la cour constitue depuis le printemps 2022 une première étape de la revalorisation de ces espaces. Enfin, plusieurs problématiques seront à traiter : en premier lieu la revalorisation du potager et du verger historique, la valorisation de l'arboretum classé, les activités de promenade et de randonnée sur 60 ha, la signalétique, le mobilier, les espaces ludiques pour les familles et un belvédère permettant d'admirer la richesse naturelle du domaine. Cette opération est évaluée à 1 M€ au budget départemental.

Le parc de sculptures est un atout majeur pour le domaine et en fait un lieu de référence singulier en matière de sculpture contemporaine. Créé en 1986, il compte aujourd'hui parmi les plus importants d'Europe et réunit près de 40 œuvres, dont certaines signées des plus grands sculpteurs internationaux. Certaines œuvres sont en attente d'une restauration. D'autres ayant perdu leur qualité ou présentant une dangerosité ont été déposées, rendues à l'État. Afin de redynamiser cet ensemble unique, il est proposé dans les 3 années à venir la commande de 2 œuvres monumentales à 2 artistes de renommée internationale, Xavier VEILHAN et Daniel BUREN.

Tous ces travaux impliquent la fermeture du château et du cœur du site, permettant la période de chantier estimée à 36 mois. Le parc et les espaces naturels resteront toutefois ouverts à la visite. Une grande palissade entourera le chantier, permettant de présenter au public les projets en cours et à venir.

De plus, afin de poursuivre le travail de médiation et de sensibilisation auprès du public scolaire, les projets hors les murs seront toujours proposés aux écoles pendant la période de fermeture des espaces d'exposition. Par ailleurs, le département poursuivra sa politique de soutien à la création par l'accueil des artistes de toutes disciplines confondues en résidence. Ces espaces se trouvent éloignés du cœur du site et des travaux en cours. La réouverture complète du site fera l'objet d'une grande exposition avec des artistes de renommée internationale au printemps 2027.

C'est un des très ambitieux programmes qu'il nous est proposé d'engager pour les 4 années à venir afin de redonner tout son éclat historique au domaine de Kerguéhennec, et de faire de ce site le lieu de promenade, de découverte de l'histoire et d'éveil à l'art de tous les Morbihannais.

En conclusion, le président va nous proposer de lui donner acte de cette communication.

Il y a un avis favorable de la 6<sup>ème</sup> commission.

Et je vous propose un visionnage d'un petit film, qui va permettre, avec d'autres films qui arriveront, de mieux visualiser les futurs travaux.

**LE PRÉSIDENT** – Merci. Nous allons diffuser le petit film.

*Diffusion d'une vidéo.*

Merci beaucoup. Avant de vous laisser la parole, potentiellement, il faut dire que Kerguéhennec est rentré dans le patrimoine départemental en 1972. Il paraît, au gré des minutes des débats qui ont lieu ici, que les débats ont été enflammés. Puisqu'il y avait des gens qui poussaient pour qu'on acquière, d'autres qui n'y étaient pas forcément favorables, d'autres qui n'étaient pas favorables à ce qu'on achète les carrosses, les livres et tout ce qui va avec. Il y avait eu à l'époque visiblement beaucoup de débats autour de cette acquisition. Ce qui est un peu dommage, c'est que nous n'ayons pas forcément acheté la bibliothèque qui allait avec, et tous les éléments. Tout cela a pu être dispersé. Aujourd'hui, on est en train d'essayer de remettre certaines choses un peu en ordre. Après 50 ans, on voit qu'on a fait naturellement de l'entretien et des travaux, mais c'est un peu comme le patrimoine des églises dont j'ai parlé dans mon allocution : il y a des travaux de fond à

faire. Il y a la mérule, tout un tas de choses qui ne vont pas. L'addition est donc plus lourde que prévu. C'est le moment de se dire que si on le fait, il faut le faire bien. Il faut donc du coup avoir une vision et une ambition pour Kerguéhennec. Nous avons eu ce débat et tout ne peut pas se faire avec un site ouvert. Certes, le parc restera ouvert. Il est très grand. Mais l'objectif est que nous puissions fermer les bâtiments, tout ce qui va autour. Cela permettra d'intervenir simultanément sur l'ensemble des choses. Cela nous aurait emmenés sur largement plus d'une dizaine d'années de travaux autrement. Nous serons donc plus efficaces. On va redonner du lustre à ce Versailles breton, mais lui conserver des vocations en matière d'environnement, de culture, d'exposition. Je pense aussi que la signature d'œuvres d'artistes renommés est aussi dans l'esprit. Nous sommes allés sur place avec Xavier VEILHAN et Daniel BUREN, inspirés par les lieux. Il y a donc 2 œuvres potentielles en préparation à ce niveau-là. C'est ce qui fait aussi que Kerguéhennec est connu dans les milieux de l'art et de l'art contemporain et puisse rester une signature au niveau national. Mais le souhait que nous avons, c'est de faire en sorte d'attirer tous les publics, et pas simplement un public dit « *élitiste* » sur l'art contemporain. Vraiment, il nous faut y trouver de tout. C'est ce que nous allons faire. Voilà pourquoi nous allons être appelés à fermer à l'issue de cette saison.

On prépare aussi un film en insertion 3D, qui montrera l'évolution de Kerguéhennec après travaux. On sera capable de le montrer à cette assemblée départementale.  
Mme COCHÉ.

**Mme COCHÉ** – J'aime trop les belles pierres et les beaux parcs pour être opposée à ce projet, mais je me demandais si vous n'aviez pas une petite queue de crédits pour améliorer le parc de Caudan, le château du Diable.

**LE PRÉSIDENT** – On entretient déjà un peu le château du Diable. Je vous ai fait une petite réponse là-dessus. C'est vrai que nous faisons 2 à 3 passages par an sur l'entretien de tout cela. Nous avons un peu hérité de ce parc qui est sur la commune de Caudan, et qui sert essentiellement aux Lanesteriens, parce qu'il est vraiment au bout de la commune de Caudan. La commune de Caudan ne veut pas forcément en assurer la gestion. Ce que je peux comprendre. Nous faisons une gestion de nature différenciée. Nous intervenons 2 ou 3 fois par an, mais nous ne sommes pas dans un parc urbain. Je suis allé sur place, parce que je voulais aller voir à quoi cela ressemblait. Ce d'autant plus que je me souviens des débats homériques lors de sa cession, puisque j'étais délégué des élèves au lycée Dupuy de Lome, qui en était le propriétaire. Cela fait déjà un certain temps.

**Mme COCHÉ** – Ce n'est pas fréquenté que par les habitants de Lanester. Il y a beaucoup de Lorientais et de passage maintenant, avec les 2 ponts.

Puis, vous aviez pris des engagements l'année dernière pour améliorer la signalétique, tout ce qui n'existe plus depuis plusieurs années maintenant. Tout cela n'est toujours pas fait. L'entretien des espaces verts est effectivement fait par le chantier d'insertion de Guidel. C'est fait correctement, mais on peut être plus ambitieux pour ce parc. Je crois qu'on en discutera, puisqu'avec Catherine, nous voudrions vous présenter un projet, bientôt.

**LE PRÉSIDENT** – Très bien. Pouvons-nous prendre acte de cette communication ? Merci.  
Ronan.

**M. LOAS** – Je voulais rapidement prendre la parole parce que je tenais publiquement à remercier Isabel. Ce n'est pas son dernier jour, mais c'est sa dernière session. Elle nous quitte après 10 ans, pour de nouvelles aventures, de nouvelles missions, et de nouvelles ambitions. Je crois qu'on présente de beaux bordereaux, une belle ambition culturelle et patrimoniale depuis de nombreuses années au département du Morbihan. C'est aussi lié à la qualité de nos agents et à leur engagement. Je tenais à vous remercier publiquement.

**LE PRÉSIDENT** – Merci beaucoup, Isabel.

*[Applaudissements]*

Merci à vous pour toutes ces années au service du département du Morbihan et de l'ambition culturelle que vous avez su porter avec nous.

Nous allons passer au point 26, bilan 2022 de la délégation de service public relative à la gestion du bijou du département, à savoir le domaine départemental de Suscinio. Dominique LE MEUR.

## **Bilan 2022 de la délégation de service public relative à la gestion du domaine départemental de Suscinio**

---

**Mme LE MEUR**, rapporteure de la 6<sup>ème</sup> commission.

M. le Président, chers collègues, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la gestion du domaine de Suscinio a été confiée à la société Kléber Rossillon pour 12 ans. La société Kléber Rossillon a créé une société ad hoc concernant uniquement la délégation du château de Suscinio. C'est la société de gestion du domaine de Suscinio. Avec cette délégation, le délégataire est tenu chaque année de nous proposer et de nous produire un rapport complet concernant son activité sur l'année en cours.

Le domaine de Suscinio a accueilli presque 182 000 visiteurs, soit une hausse de 38 % par rapport à 2021 avec un fort passage de scolaires, de plus 168 %. Cela représente environ 6 500 élèves sur l'année. Le site a obtenu une 2<sup>ème</sup> étoile au guide Michelin et le lancement du livre sur Suscinio, « *Regards croisés* », qui a été porté par le département, est venu enrichir l'offre du public. La fréquentation des spectacles nocturnes est également en hausse de plus de 36 %. La fréquentation du site, c'est 92 % de visiteurs français essentiellement, et une bonne partie de Bretons d'ailleurs. Pour les 8 % restants, ce sont le Royaume-Uni, la Belgique et l'Allemagne. Le domaine se découvre de plusieurs façons : en visite libre, guidée, audio guidée avec Smartphone ou avec un livret pour les familles. Ces différents modes de visite sont compris dans le tarif d'accès. Il n'y a pas de supplément à payer.

De nouvelles méthodes de médiation ont été expérimentées en 2022 afin de rendre les propos accessibles et attractifs pour un public plus large : des nouvelles visites pour découvrir la faune, la flore, les espaces naturels, sensibiliser aux enjeux du site et la création d'une programmation spécifique pour les vacances scolaires afin d'offrir des activités culturelles éducatives adaptées aux plus jeunes visiteurs.

Plusieurs rendez-vous ponctuent l'année : les Médiévales au mois de mai, les journées européennes de l'archéologie en juin et les journées européennes du patrimoine le week-end dernier.

Le budget communication est en hausse également, lui de 48 %, par rapport à 2021. Le domaine intègre entièrement la démarche de qualité proposée par Morbihan Tourisme et participe aux actions de communication au profit de la notoriété du département et des acteurs du tourisme.

Le chiffre d'affaires s'élève à plus de 1,8 M€, soit 43 % de plus. Il est composé de recettes de billetterie pour 73 %, soit 1,3 M€, des ventes à la boutique pour 300 000 €, soit 16 %, des recettes de restauration pour 200 000 €, soit 11 %. Les recettes de la billetterie ont progressé de 36 % bien qu'il n'y ait pas eu d'évolution de tarif en 2022. Les autres produits d'exploitation incluent essentiellement la contribution annuelle du département de 305 000 € prévue au contrat. Une compensation de 7 500 € est également versée à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2023 pour tenir compte des inconvénients liés à la seconde période de travaux. Les charges de personnel s'élèvent à 607 000 €, soit une hausse de 39 %. Le résultat d'exploitation dégagé pour 2022 reste nettement positif. L'exercice se conclut sur un bénéfice de près de 172 000 € après un excédent de 164 000 € en 2021. Après 5 ans d'exploitation, et bien qu'impactés par la crise sanitaire, les résultats opérationnels sont bien supérieurs à ceux prévus à la signature du contrat. Le résultat net cumulé s'établit à 596 500 € contre un prévisionnel de 272 100 € fin 2022. Les éléments très favorables augurent de très bons résultats d'activité pour les prochaines années, portés par la hausse de certains tarifs actée début 2023 et la fréquentation du site toujours en progression. Les premiers résultats de la saison 2023 laissent présager d'un résultat très favorable : + 45 % en avril pour la réouverture du château, malgré une météo mitigée.

En conclusion, il nous est proposé de donner acte au président de sa communication sur l'analyse de la délégation du service public pour la gestion du domaine départemental de Suscinio pour 2022.



Il y a un avis favorable de la 6<sup>ème</sup> commission.

**LE PRÉSIDENT** – Merci beaucoup. Y a-t-il des remarques ? Non, nous en prenons acte.

On passe aux points de la 7<sup>ème</sup> commission : « *Infrastructures routières, mobilités douces et ports* », et au point 27, infrastructures routières et ajustements budgétaires. M. POULAIN.

**RAPPORT N° 27** (Pos. 22595)

## **Infrastructures routières Ajustements budgétaires**

---

**M. POULAIN**, rapporteur de la 7<sup>ème</sup> commission.

Merci, M. le Président. Chers collègues, dans le cadre des programmes routiers départementaux, les dernières consultations dans le contexte inflationniste conduisent à un ajustement budgétaire pour les travaux de contournement de Locminé et de la section vers Silfiac, dont les travaux seront terminés avec quelques mois d'avance en cette fin d'année. Cette augmentation nécessite des besoins de crédits de paiement non prévus lors de l'élaboration du budget primitif 2023. Les crédits complémentaires sollicités s'élèvent à 500 000 €. Ce qui portera l'enveloppe de crédit de paiement à 19 077 000 €.

En conclusion, le président nous propose de voter ce crédit.

Il y a avis favorable de la 7<sup>ème</sup> commission.

**LE PRÉSIDENT** – Merci. Y a-t-il des remarques ? Non.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

Nous passons au point 28, suite et action entreprise concernant les recommandations et observations de la chambre régionale des comptes lors de son contrôle sur la gestion du département entre 2016 et 2020 et sur le réseau des centres routiers départementaux.  
M. POULAIN.

**RAPPORT N° 28** (Pos. 22750)**Suites et actions entreprises concernant les recommandations et observations de la Chambre régionale des comptes lors de son contrôle sur la gestion du département entre 2016 et 2020 et sur le réseau des centres routiers départementaux**

---

**M. POULAIN**, rapporteur de la 7<sup>ème</sup> commission.

Lors de notre réunion du 28 septembre 2022, nous avons examiné le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes de Bretagne sur la gestion du département pour la période effectivement de 2016 à 2020. Conformément au code des juridictions financières, un rapport doit être présenté obligatoirement dans un délai d'un an sur les suites et actions entreprises concernant l'ensemble des recommandations et observations de la Chambre. C'est l'objet de ce rapport n° 28.

Le Président nous propose par conséquent de lui décerner acte de cette communication et le suivi des recommandations et observations faites par la Chambre régionale des comptes lors de son contrôle de gestion du département 2016-2020.

Il y a avis favorable de la 1<sup>ère</sup> et de la 7<sup>ème</sup> commission.

**LE PRÉSIDENT** – Merci. Y a-t-il des remarques ? Non. Nous prenons acte. Merci beaucoup.

Nous passons au point suivant, celui des mobilités, avec des ajustements budgétaires. Gérard PIERRE.

---

*Départ de Mme Dominique LE MEUR (a donné pouvoir à M. Alain GUIHARD).*

---

## **Mobilités** **Ajustements budgétaires**

---

**M. PIERRE**, rapporteur de la 7<sup>ème</sup> commission.

Merci, M. le Président. Dans le cadre du schéma départemental des mobilités, certains aménagements inscrits aux projets cyclables et portés actuellement par les EPCI en études feront l'objet d'une maîtrise d'ouvrage déléguée, y compris en travaux. L'objectif est de permettre le déploiement de ces pistes d'intérêt départemental plus rapidement. Il est proposé l'inscription d'une autorisation de programme nouvelle en investissement indirect de 500 000 €, avec un échéancier de crédits de paiement de 400 000 € en 2024 et 100 000 € en 2025.

Il y a avis favorable de la 7<sup>ème</sup> commission.

**LE PRÉSIDENT** – Merci beaucoup. Y a-t-il des remarques ? Non.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

On passe au point suivant, les aménagements portuaires. Gérard PIERRE.

## **Aménagements portuaires Ajustements budgétaires**

---

**M. PIERRE**, rapporteur de la 7<sup>ème</sup> commission.

Sur le port départemental d'Étel, 2 bateaux de grande taille, propriétés de particuliers, présentent un risque majeur pour la sécurité et l'environnement particulièrement sensible de la ria d'Étel. En très mauvais état, ils présentent un péril grave et imminent. Ces 2 bateaux doivent faire l'objet d'opérations de sortie d'eau et de remorquage, qui ont été réalisées les 12 et 13 septembre, de mise en sécurité et de déconstruction dans les meilleurs délais et dans des conditions qui n'altéreront pas la qualité du milieu.

Pour mener à bien ces opérations urgentes, le président nous propose un crédit de paiement de 100 000 €. Cette enveloppe a été estimée de façon maximisée compte tenu d'aléas et d'incertitudes sur les conditions de déconstruction des 2 navires. Les derniers diagnostics disponibles, dont l'un a été restitué la semaine dernière, laissent entrevoir que les 100 000 € sollicités ne seront vraisemblablement pas consommés en totalité.

Aussi, le président nous propose de voter ce crédit de paiement.

Il y a avis favorable de la 7<sup>ème</sup> commission.

**LE PRÉSIDENT** – Des remarques ?

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

Dernier point pour la 7<sup>ème</sup> commission, le point 31, la stratégie de gestion des ports départementaux dans le cadre des fins de concession. Gérard PIERRE. C'est un bordereau important.

## **Stratégie de gestion des ports départementaux dans le cadre des fins de concessions**

---

**M. PIERRE**, rapporteur de la 7<sup>ème</sup> commission.

Merci, M. le président. Le département exerce une compétence portuaire sur 31 ports maritimes dont la vocation principale est la plaisance. Depuis plusieurs décennies, le département du Morbihan, conscient de leur importance stratégique, s'est engagé avec ambition dans le développement de ces infrastructures qui contribuent à son identité, à son rayonnement et à son attractivité, bénéficiant de la qualité exceptionnelle de ses bassins de navigation.

En 2012, la création de la Compagnie des ports du Morbihan, à l'initiative du département, a eu pour objet de répondre au mieux à un objectif de gestion mutualisée, notamment afin de satisfaire les besoins du territoire littoral et de sécuriser sur le long terme l'exploitation des ports départementaux.

Organisation innovante sous statut de société publique locale, la Compagnie des ports du Morbihan allie les valeurs de la gestion publique et les atouts d'une entreprise commerciale. Le département a choisi de lui concéder à la fois les fonctions d'investisseur et celle d'exploitant. Elle est ainsi aujourd'hui concessionnaire de 17 ports. En lien étroit avec le département, la Compagnie des ports du Morbihan modernise les infrastructures, assure la gestion et le développement des ports du Morbihan et propose des services de qualité souvent novateurs, adaptés à la demande. Pour conduire sa politique portuaire, le département s'appuie très majoritairement sur sa SPL.

Le département confie aujourd'hui l'exploitation de ses ports à 13 concessionnaires. Représentant près de 15 000 places concédées, la Compagnie des ports du Morbihan représente 80 % de ces places. Les 12 autres concessionnaires sont des communes ou EPCI, pour environ 2 500 places. Ils exploitent des ports de taille et de configuration très diversifiées, selon des modalités de gestion variées. Les moyens humains comme financiers, ainsi que le niveau d'ambition dans l'exploitation des ports sont disparates. Pour certaines communes, l'exploitation du port nécessite parfois des lourds efforts parfois difficiles à porter.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et jusqu'au 31 décembre 2064, la Compagnie des ports du Morbihan concentre son action dans plusieurs directions comme la gestion du domaine portuaire, la réalisation d'investissements, l'entretien rigoureux et pérenne des bassins à flot par des opérations de dragage, l'accompagnement de l'évolution des attentes des usagers par une offre de service élargie et adaptée, la fidélisation de nouvelles clientèles, etc. La durée de concession sur une période longue de 50 ans est fondamentale. Elle illustre la vision de long terme du département et la confiance accordée à son concessionnaire pour gérer et investir. Cette durée donne du crédit, de la stabilité et facilite les financements longs.

La Compagnie des ports du Morbihan engage ainsi un plan d'investissement de 102 M€ sur 5 ans à compter de 2023, avec le soutien financier du département. Notre assemblée a d'ores et déjà approuvé le principe d'une augmentation de capital de 6 M€ à réaliser par la Compagnie des ports du Morbihan, dont 5 M€ souscrits par le département, et a consenti une avance en compte courant d'associés de 4 M€ sur 2 ans, renouvelable une fois.

Le contrat de concession unique qui lie le département à la CPM favorise également les synergies de toute nature. En premier lieu les ressources humaines en s'appuyant sur l'expérience et les compétences d'équipes pluridisciplinaires, mais également sur les bénéfices directs d'une gestion mutualisée et la capitalisation d'expériences à l'échelle de l'ensemble des ports qui lui sont concédés.

La Compagnie des ports du Morbihan s'est donc révélée un outil pertinent et efficace pour faire progresser l'offre et la qualité des services aux plaisanciers. Le financement des investissements, souvent coûteux en matière d'infrastructures portuaires, implique de dégager une rentabilité régulière et une capacité d'autofinancement suffisante pour entretenir et accroître le patrimoine

portuaire du département. C'est le cas de la Compagnie des ports du Morbihan, qui a systématiquement connu une croissance de son chiffre d'affaires et des résultats financiers positifs.

La réussite de la Compagnie des ports du Morbihan incite le président à nous proposer de tendre progressivement vers sa généralisation à l'ensemble des ports départementaux. Des concessions de ports exploités par des communes ou intercommunalités arrivent en effet à échéance à compter de 2024-2025. Le département doit anticiper ses choix et préparer ses échéances.

La Compagnie des ports du Morbihan devrait progressivement trouver sa place sur l'ensemble de nos ports départementaux, soit au fur et à mesure des fins de concession, soit par anticipation si les communes ou intercommunalités y trouvent une opportunité. Rassembler nos ports sous l'unique pavillon Compagnie des ports du Morbihan tout en veillant à maintenir un lien étroit avec les communes et leurs élus est souhaitable. La démarche implique une adaptation au plus près des besoins et des particularités des ports. La participation des élus des communes portuaires dans les instances de concertation établies par la Compagnie des ports continuera à être sollicitée.

En conclusion, le président nous propose :

- de réaffirmer le rôle majeur qu'entend continuer à tenir le département dans le domaine portuaire attaché à la navigation de plaisance,
- de poursuivre sa forte implication dans le développement des ports de plaisance du Morbihan,
- de confirmer la volonté du département de s'appuyer sur la Compagnie des ports du Morbihan et lui confier la concession des ports quand elle arrive à échéance,
- de maintenir la présence du département auprès des communes et établissements dont les concessions arrivent à échéance en mobilisant la Compagnie des ports du Morbihan pour exploiter et aménager les ports de plaisance départementaux,
- enfin de l'autoriser à poursuivre les discussions pour définir une stratégie partagée avec les collectivités concernées pour le devenir de ces espaces.

Il y a avis favorable de la 7<sup>ème</sup> commission.

**LE PRÉSIDENT** – Merci, Gérard. Voilà un bordereau complet qui pose un peu notre stratégie. Pourquoi avons-nous voulu en parler en assemblée ? Ce n'était pas forcément nécessaire, mais simplement, parmi les concessions que nous avons, un certain nombre remonte à un peu avant la décentralisation, dans les années 75. C'était souvent des concessions de 50 ans. Elles vont commencer à arriver à terme en 2025, notamment pour les 2 premières d'entre elles, qui seront sur le port de Saint-Jacques à Sarzeau et le port de Port-Navalo à Arzon. Cela va s'échelonner jusqu'en 2037, avec le port de Sauzon, qui doit être le dernier, je crois. Nous avons donc pas mal de ports, notamment ceux de la rade de Lorient, ou d'autres, entre les 2. Plutôt que d'agir au cas par cas, il nous semblait logique que nous ayons un débat au sein de l'assemblée départementale pour fixer un cap. Ce cap est aujourd'hui de dire que nous avons créé un outil avec toutes les communes ou les communautés des territoires dans lesquels nous agissons. Toutes les communes où nous avons des ports sont membres du syndicat, et c'est très bien ainsi. Elles sont à nos côtés, y compris dans le conseil d'administration. Nous trouvons que la SPL Compagnie des ports du Morbihan est l'outil parfait pour cela. Comme le prévoient les textes, lorsque nous avons une SPL, on peut choisir directement de lui confier la gestion de nos ports. Nous l'avons fait en 2014 pour des concessions jusqu'en 2064, des concessions de 50 ans. Nous avons donc vocation à faire de même lorsque cela arrive à terme. Mais je voulais que nous ayons ce débat et qu'ici, on acte le principe, comme indiqué ici, de réaffirmer le rôle que nous entendons tenir au niveau portuaire, et de réaffirmer aussi qu'ils concourent à l'identité du Morbihan. Surtout, nous avons vocation à confier à la SPL Compagnie des ports du Morbihan, qui est un modèle efficace, la concession des ports qui arrivent à échéance.

Voilà la résolution qui vous est proposée, qui est une résolution-cadre et qui permettra ensuite également à celles et ceux qui nous représentent dans les conseils portuaires d'avoir un cadre de décision de l'assemblée pour poser cette stratégie. Et comme tu l'as dit, Gérard, nous avons plus de 80 % de nos ports qui sont déjà aujourd'hui gérés par la Compagnie. Sachant que certaines communes ont déjà dit qu'elles souhaitaient qu'à terme, le département reprenne leur concession.

Je sais que c'est le cas de la commune de Sarzeau ou d'autres communes. Il y a plein de choses qui se passeront tout à fait naturellement.

Y a-t-il des remarques sur ce sujet ? Oui.

**M. LEMAIRE** – M. le Président, chers collègues, la Compagnie des ports créée sur un modèle très spécifique a plus de dix ans maintenant et a répondu, semble-t-il, aux objectifs que vous vous étiez assignés. Nous saluons le travail effectué présenté en commission. C'était une découverte pour moi. J'ai eu l'occasion de poser suffisamment de questions pour prendre un peu de hauteur sur ce sujet.

2023 est donc le moment d'affirmer cette stratégie pour la société publique locale. Les éléments présentés semblent clairs et positifs pour nous sur ce rapport. Les enjeux d'investissement et de maintenance sont nombreux. La Compagnie des ports a offert cette possibilité pour toutes tailles de sites. D'autres, vous l'avez dit, pourront peut-être toquer à la porte de cette SPL dans les années qui arrivent. Nous devons affirmer, et c'est le cas de notre groupe, la volonté de développement quasi « *à la carte* » des ports morbihannais à la hauteur des choix des habitants, des usagers, dans le respect de la volonté des élus locaux. Ainsi, nous devons la typicité des petits ports tout autant que nous devons laisser choisir les ports qui le souhaitent le développement d'une activité de nautisme plus intense. Il en va de la bonne cohérence et de l'acceptation de l'aménagement du territoire autant pour les plaisanciers de tourisme que pour les habitants historiques du territoire qui souhaitent maintenir aussi des rivages apaisés et naturels à bon nombre d'endroits.

Enfin, un dernier point, et non des moindres : la fin des concessions dans le secteur de l'agglomération lorientaise, avec notamment la société d'économie mixte Sellor, mérite un traitement spécifique dans un horizon finalement très rapide, 2028-2030. Le travail devra être mené dans la transparence et la concertation la plus volontariste possible, selon nous, pour assurer la gestion en ayant à cœur le maintien d'un niveau de service équitable pour toutes et tous. Merci.

**LE PRÉSIDENT** – Merci bien. Il y a 2 catégories de ports. Il y a les ports départementaux. C'est bien de ceux-là dont on parle, puisque nous n'avons pas compétence sur les autres ports, qu'ils soient régionaux ou communaux. Il y en a de nombreux. Notre délibération, quelque part, vaut pour les ports départementaux. Et là, ce sont nos ports. On peut affirmer notre stratégie, généralement toujours en lien avec les maires. Tout ce que nous faisons est en lien avec les maires. On pourrait simplement avoir certains endroits où les maires voudraient garder la gestion de nos ports départementaux. Nous, ici, affirmons que nous souhaitons gérer nos propres ports départementaux. C'est notre patrimoine. Nous sommes en capacité de pouvoir le dire. À l'inverse, nous avons aussi des ports communaux qui peuvent demander à être gérés par la Compagnie des ports. Il y a un préalable, c'est que la commune en question soit adhérente de la Compagnie des ports du Morbihan. On vient de récupérer le port de Pénerf, à Damgan, qui est un port communal. La commune, face aux investissements à porter, à l'expertise à apporter, ne se sentait pas en capacité de pouvoir le faire. Elle est aujourd'hui très contente des aménagements que nous avons pu faire et du projet qui est lancé. Nous avons d'autres ports communaux ou mouillages, puisque nous avons aujourd'hui les communes de Saint-Armel ou Le Tour-du-Parc, avec quand même des grosses zones de mouillage, de 200 ou 300, qui n'ont pas l'expertise et qui ont des difficultés, et qui veulent rentrer au capital de la Compagnie des ports pour déléguer leur zone de mouillage. Nous ne sommes pas que dans les ports. Mais là, c'est bien à la carte et à la demande des élus locaux que nous intervenons. Charge à eux de nous saisir sur ce sujet.

Après, il y a le sujet plus spécifique des ports de Lorient, puisque la Sellor gère des ports départementaux et des ports régionaux, et peut-être même des petits ports communaux. Moi, je ne préempte pas le sujet pour la région. Il appartiendra à la région de décider ce qu'elle souhaite faire. Elle est la bienvenue au sein de la Compagnie des ports du Morbihan. Naturellement, elle peut rentrer dans le capital et choisir d'y adhérer. C'est son choix, sa libre administration. Je n'ai pas de jugement à porter sur ce que souhaite faire la Région. Même si je peux avoir un avis. Le fait qu'à terme, soit à court terme pour la rade de Lorient... puisque la fin de la concession est en 2027. Nous avons vocation à récupérer nos ports. Naturellement, j'ai rencontré M. le Maire de Lorient. J'ai rencontré aussi Patrice VALTON, maire de Larmor Plage et président de la Sellor. Ils sont tout à fait informés de notre stratégie, qu'ils partagent d'ailleurs au demeurant. Ils voient



vraiment des synergies qu'on peut créer avec la Compagnie des ports. Ce qui permettrait d'avoir une sorte d'unicité au niveau de la rade, parce que la rade de Lorient, c'est quand même un ensemble. Reste effectivement que je vois le Président de la Région sous 10 jours. Nous avons un tour d'horizon de l'ensemble des dossiers. Parmi ces dossiers, il y a évidemment le sujet des ports de la rade de Lorient. Mais là, la Région est souveraine sur la manière dont elle souhaite gérer ses ports. Mais il pourrait y avoir une synergie à les gérer ensemble. Y a-t-il d'autres questions ? Non.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

On va passer au dernier point de l'ordre du jour. Denis BERTHOLOM va nous présenter la décision modificative n° 2.

---

*Départ de M. Stéphane HAMON (a donné pouvoir à M. David LAPPARTIENT).*

---

## **Budget principal** **Décision modificative n° 2 de 2023**

---

**M. BERTHOLOM**, rapporteur de la 1<sup>ère</sup> commission.

Tout à fait. Je vais vous demander beaucoup de patience, parce qu'on va retracer tout ce que nous avons vécu en cette journée. Il faut remettre tout cela en chiffres et en détail. Merci.

Le projet de décision modificative permet d'ajuster les inscriptions budgétaires 2023.

Il s'agit tout d'abord d'inscrire des recettes nouvelles à hauteur de 7 114 100 €. Elles intègrent un complément de 1 030 000 € au titre de la taxe sur la consommation finale d'électricité compte tenu 2 de la notification d'un montant de 10 639 976 € pour une prévision de 9 600 000 €, une recette de 23 2460 000 € au titre du fonds de compensation de la TVA, portant ainsi l'inscription à 13 960 000 €, une inscription de 1 250 000 € correspondant à la participation de l'État pour les actions menées dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance, la recette de 2 350 000 € au titre du fonds national de péréquation des droits de mutation à titre 2 Zonéreux qui vous est présentée dans un point spécifique, une recette complémentaire de la CNSA à reverser à la MDA de 24 100 €.

Les dépenses nouvelles s'élèvent à 8 807 100 € répartis à hauteur de 1 050 000 € en investissement et de 7 757 100 € en fonctionnement. Au titre des solidarités et de l'action sociale, c'est un crédit complémentaire de 8 677 100 € qui est proposé, à raison de 3 460 000 € pour les personnes âgées, dont 1 360 000 € pour l'APA à domicile et 2 M€ pour l'apport en établissement, 2 198 000 € pour la protection de l'enfance, dont 1 798 000 € pour les enfants confiés en raison notamment de l'augmentation de l'activité, des revalorisations salariales au sein des établissements, mais également pour les assistants familiaux, 1 695 000 € au titre de l'insertion et de l'emploi, dont 1 645 000 € pour l'allocation RSA, 1 324 100 € pour les personnes handicapées et notamment pour les prestations d'accompagnement et d'accueil assurées par les instituts médico-éducatifs et les établissements pour personnes âgées accueillant des personnes en situation de handicap. Les crédits de la politique du développement des territoires s'élèvent à 912 000 €, à raison de 650 000 € pour les espaces naturels et les activités de nature, 200 000 € pour la promotion et l'animation touristique et 62 000 € au titre de la qualité des milieux aquatiques. Un crédit complémentaire de 600 000 € nous est proposé au titre de la politique infrastructures et mobilités, dont 500 000 € pour les programmes routiers départementaux. Les crédits au titre de la politique ressources et transferts sont en diminution de 1 382 000 €, en raison de l'ajustement à la baisse de la prévision du fonds national de péréquation des DMTO présenté ci-après. Des crédits complémentaires sont toutefois sollicités sur cette politique publique, car un ajustement de 1 250 000 € est proposé pour les ressources humaines, de 100 000 € pour les moyens logistiques et la gestion du patrimoine et de 68 000 € au titre de la dette et des autres mouvements financiers. En ce qui concerne le fonds national de péréquation des DMTO, au vu de la notification, le département sera prélevé de 24 595 191 € et bénéficiera d'un reversement de 12 753 772 €, soit une contribution nette de 11 841 419 €.

Comme vu ci-avant, il vous est proposé dans le cadre de la décision modificative n° 2 de 2023 de réduire la prévision de dépenses de 2 800 000 € et d'augmenter la prévision de recettes de 2 300 000 €.

En conclusion, les dépenses nouvelles de 8 807 100 € sont compensées par des recettes nouvelles de 7 114 100 €. Le besoin de financement de 1 693 000 € est assuré par une augmentation de la prévision d'emprunt à due concurrence, la portant ainsi à 8 524 201 €. Il vous est proposé de voter par ailleurs 2 autorisations de programme complémentaires et 2 autorisations de programme nouvelles représentant un montant de 4 120 000 €. Les ajustements reposent, d'une part, sur la maîtrise d'ouvrage pour 3 300 000 €, 1 800 000 € pour l'acquisition de logiciels et de matériels et 1 500 000 € au titre de la randonnée, et, d'autre part, pour les programmes de subvention à hauteur de 820 000 €, dont 500 000 € au titre des aides pour l'aménagement de pistes cyclables,

150 000 € pour les aides auprès des communes, groupements et associations au titre des espaces naturels sensibles.

En conclusion, M. le Président nous propose de voter la décision modificative n° 2 de 2023 tant en crédits de paiement qu'en autorisations de programme telle qu'elle résulte, d'une part, des documents budgétaires, d'autre part, des délibérations adoptées dans le cadre de l'examen des différents rapports soumis au cours de cette réunion, de voter les crédits budgétaires sur la base des éléments financiers récapitulés en pages 8 et 9 du livre des rapports.

Il y a avis favorable de la 1<sup>ère</sup> commission.

**LE PRÉSIDENT** – Merci beaucoup. Voilà le dernier rapport. Y a-t-il des questions ? M. GLAZ, le spécialiste des finances.

**M. GLAZ** – Modestement. Merci. M. le Président, chers collègues, l'examen de cette 2<sup>nd</sup> décision modificative intervient dans un contexte économique et social dégradé. Cela a été abondamment évoqué tout au long de l'après-midi. La semaine aura été marquée par les palabres entre le Gouvernement et les distributeurs de carburants. Les prix de l'énergie sont toujours élevés et le renchérissement de certaines matières premières contribue à installer une forte inflation, nous le savons tous, qui met à mal beaucoup de nos concitoyens, en particulier dans le domaine alimentaire. Pour les communes et les départements, la hausse des prix a aussi un impact fort. Au plan financier, le proche avenir apparaît ainsi peu lisible et moins favorable.

Contexte financier peu lisible d'abord, car, à l'approche de l'examen de la nouvelle loi de finances, on se demande toujours quelles sont les véritables intentions de l'État à propos des ressources des collectivités territoriales. On évoque de façon encore nébuleuse leur participation au redressement des comptes publics. Le budget du Morbihan apparaît ainsi comme une exception. Même si le montant de l'emprunt d'équilibre est revu à la hausse pour 1 693 000 €, et c'est une première symbolique depuis ce début de mandat. Vous avez déclaré ici même, M. le Président, qu'en 2023, le non-recours à l'emprunt était fort probable. Il y a donc en réalité peu d'inquiétude à avoir sur ce point.

Contexte financier moins favorable ensuite, car la dynamique des DMTO s'étiole. C'était attendu, vous l'aviez dit là encore lors de la précédente session et nous ne l'avions pas contesté. Au plan national, le montant perçu en 2023 pourrait être inférieur de 20 % à celui perçu en 2022. Dans le Morbihan, les encaissements constatés pourraient être moins mauvais qu'ailleurs, mais cela reste à confirmer : ils sont en recul de 16 % sur les huit premiers mois de l'année 2023, par rapport à la même période de l'année passée. Une baisse qui couvre des réalités très variables d'une commune à une autre. Il faudra y être vigilant. Pour notre collectivité, on s'achemine toutefois vers des niveaux au moins aussi bons qu'il y a 3 ou 4 ans, qui n'étaient pas des années de vaches maigres.

En résumé, la rigueur qui caractérise la gestion budgétaire du Morbihan, malgré la diminution relative des DMTO, laisse des marges d'action. Or, la décision modificative que vous nous présentez est limitée, 8 M€ de dépenses nouvelles contre 60 M€ pour la DM2 en 2022. Cette DM2 2023 s'avère essentiellement technique. Le département du Morbihan a de nouvelles recettes de fonctionnement. Ce sont 7 M€ supplémentaires qui arrivent dans le budget. En face, vous annoncez de nouvelles dépenses de fonctionnement approchant les 8 M€. Ces nouvelles dépenses sont obligatoires. En effet, les informations préoccupantes et les cas difficiles dans la protection de l'enfance sont en hausse. Le nombre de personnes âgées et en situation de handicap bénéficiant de notre aide augmente. En termes de gestion des ressources humaines, vous appliquez les revalorisations décidées par d'autres. Il ne s'agit pas, ou très peu, de volontarisme de la part du conseil départemental. À ce titre, le département, nous pouvons le signaler, n'a pas vocation qu'à subir. Il peut aussi agir et engager une réflexion sur la revalorisation des régimes indemnitaires des agents du département, prenant en compte l'inflation.

Il va sans dire que nous ne nous opposons pas à ces dépenses nouvelles ni aux investissements proposés à hauteur de 1 M€. Néanmoins, nous nous abstenons sur ce rapport. Même réduites, les marges de manœuvre restent réelles et nous aurions équilibré différemment cette décision modificative en renforçant le rôle de rempart et de protecteur que doit jouer notre collectivité. L'inflation fragilise les actions portées par des acteurs qui œuvrent dans le domaine de

l'autonomie, handicap et personnes âgées, ou qui luttent contre la pauvreté et la précarité. Vous nous répondez que vous aidez les structures à hauteur de leurs besoins. Mais nous n'avons aucun élément pour le vérifier. Nous ne savons pas ce qu'elles demandent pour nous permettre de le comparer avec ce qu'elles obtiennent. Nous ne savons pas comment le département intègre le contexte difficile que j'ai expliqué lorsqu'il attribue certaines aides. Vous nous permettrez donc d'être prudents. Depuis 2 ans, nous appelons de nos vœux un département qui prenne davantage les devants en matière de prévention, sans attendre qu'on frappe à notre porte. Et sur ce sujet, nous ne désespérons pas de vous convaincre. Même en adoptant une logique purement comptable, nous savons bien qu'une hausse de la précarité coûtera in fine plus cher aux finances départementales. C'est une logique qui n'est pas valable que pour les églises ou le château de Kerguéhennec : quand on tarde à intervenir, le coût ce révèle plus important. Une inflexion serait cohérente avec l'ambition sociale que vous annonciez lorsque vous avez été élu président. Nous espérons voir une prise en compte de ces réalités apparaître lors des orientations budgétaires du mois de novembre. Je vous remercie.

**LE PRÉSIDENT** – Merci à vous. Forcément, il peut y avoir quelques divergences sur l'appréciation du budget ou des décisions modificatives, parce que c'est un acte politique au sens noble du terme. Ce n'est pas illogique que la majorité et l'opposition ne soit pas totalement alignées, faute de quoi, nous ne pourrions constituer qu'un seul groupe au sein de cette assemblée. Effectivement, vous connaissez notre mode de gestion. Il est connu. Il n'y a pas de surprise. On le revendique. Et finalement, on l'assume et on a l'intention de tenir notre route. C'est toujours la même chose, et je vais peut-être radoter, mais pas de dépenses certaines gagées sur des recettes qui ne le sont pas, avec aussi toujours le souci qu'un euro d'argent public dépensé soit un euro d'argent public efficace. Il ne me semble pas qu'au rang des solidarités, on ne soit pas au rendez-vous. On met les moyens là où ils sont. Vous avez vu, depuis le début de ce mandat, en 2021, que nous avons quand même accentué très fortement nos actions sociales, les moyens qui étaient affectés dans la protection de l'enfance, dans l'insertion, au niveau des personnes âgées, au niveau du handicap. Ce sont quand même des taux de croissance, vous le voyez dans les budgets annuels, entre 7 et 8 % tous les ans. Ce sont des moyens supplémentaires très élevés que nous avons mis et qui nous semblent être en mesure de faire en sorte que ce département garde une bonne cohésion sociale. C'est le cas. On peut toujours faire plus, mais une bonne politique n'est pas forcément une politique qui coûte. Ici, on a des politiques qui semblent plus efficaces, moins coûteuses. On veille à ce qu'il en soit ainsi. On fait attention à l'ensemble des dépenses que nous engageons pour être toujours les plus efficaces possible. Certes, on a une baisse des DMTO, mais je suis assez d'accord avec vous sur le fait de dire que ce n'est pas aussi dramatique que ça cette année, puisque nous sommes à - 16,1 %. Cela semble un peu s'accélérer en fin d'année, mais même si on finit à -20, ça reste - 20 par rapport au chiffre record de l'année dernière. Cela reste assez élevé par rapport aux années précédentes. Ce n'est pas dramatique. Néanmoins, - 35 M€, c'est quand même des sommes qui vont être significatives. Nous pourrions y faire face. Simplement, je ne sais pas quel sera l'avenir en 2024.

Ce qu'on voit, c'est que d'une manière générale, ces hausses un peu de dépenses obligatoires et ces baisses, de l'autre côté, font que notre épargne diminue quasiment de moitié. Heureusement, on partait de haut. On avait retrouvé de l'épargne de manière très importante, puisque nous avons fait plus de 100 M€. C'est significatif. Mais j'ai discuté avec mon collègue des Côtes-d'Armor hier, et je voyais le DGS discuter avec sa collègue, qui s'arrachait quand même les cheveux sur la manière d'équilibrer son budget. Eux étaient quasiment dans une impasse. Nous, nous avons encore un peu de marge de manœuvre, et aussi parce que nous sommes très peu endettés. J'ai eu l'occasion de le dire dernièrement dans la presse quotidienne régionale, mais nous allons passer... a priori, la date de passage sera le 1<sup>er</sup> décembre à epsilon près. Puisqu'on suit la dette quasiment au quotidien. Au 1<sup>er</sup> décembre, on devrait passer sous les 100 M€ de dette pour la première fois quasiment de notre histoire, et être à 94 M€ en fin d'année. C'est donc une baisse significative de la dette départementale. On n'aura pas, je vous confirme, à emprunter cette année. Ce qui fait que nous sommes beaucoup mieux armés pour aborder la tempête. À partir du moment où le poids de la dette n'est pas le premier budget, comme au niveau de l'État, ou bientôt niveau de la région, on peut plus facilement mener les politiques qui sont les nôtres. On va donc continuer à tenir notre endettement. Ce n'est pas dit que, notamment par rapport aux casernes de gendarmerie, et d'un point de vue un peu technique, nous n'ayons pas à reprendre les emprunts. Une discussion est en cours. Nous aurons peut-être mécaniquement 20 à 30 M€ d'augmentation, si on reprend ces choses-là. Mais c'est tout à fait absorbable à notre niveau. Nous avons donc une dette basse,

historiquement basse parce que nous tenons les dépenses. Cela nous permet justement de mener les politiques que nous menons. Ceux qui ont beaucoup de dette ont beaucoup d'intérêts et de charges de la dette, au détriment des politiques sociales. Nous faisons donc ce choix, assumé à notre niveau, sur cette décision. Voilà une décision modificative que nous pouvons qualifier d'assez technique, je suis assez d'accord. Mais somme toute, c'est le budget qui est l'acte politique fondateur. Au mois de novembre prochain, nous discuterons des orientations budgétaires qui, vous le verrez, seront quand même ambitieuses à l'heure où d'autres auront affalé toutes les voiles, et pas simplement les voiles d'avant.

Y a-t-il d'autres commentaires ? Non, il va falloir voter cette décision modificative.

Le résultat des votes est de :

- 34 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 8 abstentions.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à la majorité.

Nous arrivons bientôt au terme de notre session. Je voulais juste vous dire aussi que je proposerai à une prochaine commission permanente le principe d'un jumelage, puisque nous avons été sollicités par le département de la Haute-Savoie, terre-mer entre 2 départements. Nous trouvons que ce n'est pas inintéressant, qu'il y a plein de choses à travailler. Je proposerai à la prochaine commission que nous puissions constituer un groupe de 5 conseillers départementaux des 2 groupes constitués ici, pour qu'il y ait un échange pour savoir ce qu'on peut mettre dans cette charte de jumelage. Nous avons plein de choses à voir autour de nos collégiens. On parlait hier avec le directeur général des services... au niveau de la protection de l'enfance, on envoie parfois des jeunes en voyage à l'étranger. Ne serait-il pas mieux qu'on le fasse éventuellement avec la Haute-Savoie, que la Haute-Savoie le fasse avec nous ? Nous avons des structures d'accueil. Il faut aussi qu'on favorise les classes de mer, et nous les classes de neige. Nous avons plein de choses à faire sur plein de domaines. Je cite 2 ou 3 domaines, mais dans nos domaines de compétences, il y a sans doute plein de choses à voir ensemble. Entre un département maritime et un département alpin, il y a sans doute plein de complémentarités. Ce sont 2 départements qui ont à peu près la même taille, 840 000 versus 765 000, qui sont aussi touristiques, qui ont des enjeux face à la pression foncière. Il y a plein de choses à échanger. Nous essaierons de construire cela et je proposerai cela à la prochaine commission permanente. Le département de Haute-Savoie s'étant engagé dans la même voie. Nous aurons donc à construire cela de manière un peu plus précise pour revenir devant l'assemblée, pour l'acte formel de délibération.

## **Clôture de la réunion**

---

**LE PRÉSIDENT** – Voilà qui clôt notre réunion. Bonne soirée et bon week-end à tous.

*(La séance est levée à 19 heures 32.)*